



BILAN 2019

Sommaire

	Avant-propos	9
	Un quarantième anniversaire sous le signe de l'ouverture et de la réactivité	13
I.	Une coopération décentralisée sous le signe de la transparence, de l'authenticité et de l'efficacité.....	14
II.	Appui à la réussite et à l'épanouissement de la jeunesse ...	17
	1. Exemples de projets financés par l'AIMF.....	18
	2. Exemples de projets qui intègrent des programmes pédagogiques et de sensibilisation, dans le cadre d'activités scolaires et/ou périscolaires.....	18
	3. Soutien aux startups.....	20
III.	La santé et le sport au service du mieux vivre ensemble en harmonie.....	22
	1. Le niveau local est le plus pertinent pour intervenir.....	23
	2. Développement d'activités sportives et projets en lien avec le sport.....	24
	3. Le Prix LGBTQI+.....	25
IV.	Patrimoine et développement local.....	26
	1. Le cinéma, les villes et les festivals.....	27
	2. Des projets de terrain qui concrétisent l'engagement.....	27
V.	Modernisation de la chaîne comptable.....	29
	1. Plaidoyer pour l'autonomisation des villes.....	29
	2. L'extension de la solution AIMF relative à l'autonomisation des collectivités locales.....	30

VI. De Kigali à Phnom Penh : mémoire et résilience.....	31
1. Mémoire et développement.....	31
1.1. Pour l'unité et la réconciliation.....	31
1.2. L'adhésion à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.....	32
2. Phnom Penh : l'esprit de résilience.....	33
2.1. Penser la reconstruction, c'est penser le risque et les vulnérabilités.....	34
2.2. Agir avec le risque.....	34

| L'AIMF, partenaire de la Francophonie..... 41

I. La Femme francophone AIMF.....	41
1. Les candidates primées sont une ressource pour le réseau.....	41
2. La Femme francophone 2019.....	44
II. Pour une économie de la connaissance avec les Universitaires.....	45
1. Les partenariats.....	45
2. La révolution numérique.....	48
III. Des plaidoyers pour les Parlements.....	51
1. Un large partenariat avec les Parlements.....	51
2. L'exemple du plaidoyer avec le Cameroun.....	52
IV. Relations avec la Francophonie.....	58

| La coopération décentralisée initiée par l'AIMF..... 61

I. Bilan financier des opérations.....	61
1. Subventions reçues ou à recevoir.....	61

2. Etat des investissements.....	62
3. Renouvellement du soutien financier dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF/UE.....	63
4. Appui de la Fondation Bill & Melinda GATES.....	65
 II. Activités en Europe.....	 65
1. Animation de la Commission permanente « Villes innovantes et économie sociale et solidaire ».....	66
1.1. Réunion des 13 et 14 février à Nantes.....	66
a) Comment associer les villes ?.....	67
b) La nécessité d'une stabilité et d'une confiance pour un nouveau mode de vie.....	68
c) L'ESS fait partie du paysage d'un territoire dans son environnement.....	69
1.2. Suivi des travaux de la Commission.....	70
2. Mission dans le Caucase : Tbilissi (Géorgie) et Erevan (Arménie).....	70
2.1. Tbilissi.....	71
2.2. Erevan.....	72
3. Mise en œuvre d'un nouveau chantier relatif à la Norme.....	73
3.1. Participation à la journée de sensibilisation des membres du Réseau normalisation et Francophonie à la Plaine-Saint-Denis, le 9 avril.....	73
4. Les dialogues méditerranéens : « Comprendre et construire des villes méditerranéennes soutenables », Nice, 24 avril.....	77
5. Forum Economique du Sénégal en Belgique, Anvers et Bruxelles, 28 au 30 avril.....	78
6. 11 ^{ème} réunion de la Commission « Villes et développement durable », Lausanne, 24 et 25 juin.....	79
7. Suivi du partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, Genève, 11 au 14 mai.....	80
8. Conférence « Ville, gestion, protection et valorisation des données numériques », Paris, 4 novembre.....	81
9. Mise à disposition de liseuses en Roumanie.....	82
 III. Activités en Afrique Centrale.....	 83
1. La région des Grands Lacs.....	83
2. Le Congo.....	87
2.1. Modernisation des finances locales.....	87
2.2. La culture : un projet commun Brazzaville - Kinshasa.....	89
3. La République démocratique du Congo.....	90
3.1. Lubumbashi : gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain.....	90
4. Le Cameroun.....	91
4.1. Yaoundé, la filière de gestion des boues de vidange.....	91
4.2. Journée Mondiale de l'Habitat, Yaoundé le 7 octobre.....	93
4.3. Femmes et énergie durable : appui au réseau des femmes Maires du Cameroun (REFELA CAM).....	95
4.4. Ebolowa : centre de ressources multimédia.....	96

4.5. Conférence de restitution des plaidoyers des Autorités locales du Cameroun et contribution à la définition des normes internationales pour une ville durable pour tous.....	97
4.6. Stratégie de structuration de la filière de gestion des boues de vidange à Dschang.....	98
4.7. Résilience et inondations à Yaoundé.....	98
4.8. Garoua : appui à l'autonomisation des femmes membres des associations de femmes pour l'épargne et le crédit.....	98
5. La Centrafrique.....	101

IV. Activités en Afrique Occidentale..... 102

1. La Côte d'Ivoire.....	102
1.1. Abidjan : accès des jeunes à la planification familiale.....	102
1.2. Yopougon : élargissement et programmation de la médiathèque Niangon, Maison des jeunes et des savoirs.....	103
2. Le Burkina Faso.....	105
2.1. Bobo-Dioulasso : renforcement de la planification.....	105
2.2. Banfora : renforcement des structures éducatives.....	106
2.3. Ouahigouya : élevage en milieu urbain, actions de recherche et sensibilisation en vue d'un déplacement effectif de l'élevage domestique dans des aires spécifiques.....	106
2.4. AMBF (Association des municipalités du Burkina Faso) : partage d'expériences en matière de recouvrement des taxes municipales.....	107
3. Le Togo.....	108
3.1. L'Union des Commune du Togo et Tsévié : promotion de la planification familiale dans les villes du Togo.....	108
3.2. Aného : programme de gestion durable des déchets ménagers.....	108
4. Le Bénin.....	109
4.1. L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) : promotion de la planification familiale dans les villes du Bénin.....	109
4.2. Construction du siège de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).....	109
4.3. Renforcement des structures éducatives à Lokossa.....	109
4.4. Appui à l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).....	110
4.5. Cotonou : déplacement d'une délégation d'élus de Djibouti.....	110
5. La Guinée.....	112
5.1. L'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans la réalisation de ses missions de plaidoyer, de promotion des autorités locales guinéennes et d'appui conseil aux communes.....	112

V. Activités en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien..... 115

1. Les Comores.....	115
1.1. Renforcement des structures éducatives à Domoni.....	115
1.2. Rencontre avec le Président.....	115
2. Djibouti.....	116
2.1. Djibouti : déplacement d'une délégation d'élus à Cotonou.....	116
3. L'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI).....	116

4. Madagascar.....	118
4.1. Antananarivo : renforcement des services municipaux de santé sexuelle et reproductive.....	118
 VI. Activités en Afrique du Nord et au Moyen Orient.....	119
1. Le Liban.....	119
1.1. Byblos : Maison du Tourisme.....	119
2. Le Maroc.....	119
2.1. Marrakech : rencontre de la Commission permanente Lausanne « Villes et développement durable », du 29 au 31 octobre.....	119
3. La Tunisie.....	122
3.1. Tunis : appui en faveur de la lecture dans un établissement scolaire défavorisé.....	122
3.2. Tunis : ateliers de communication et vivre ensemble dans les écoles, initiation à la vie citoyenne et à la responsabilité des élèves.....	122
3.3. Tunis : réalisation d'un état de situation au regard des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.....	123
 VII. Activités en Amérique du Nord.....	124
La Francophonie dans les villes de Louisiane.....	124
 VIII. Activités en Asie.....	126
1. Le Cambodge.....	126
1.1. De nouveaux partenariats pour soutenir la Coopération décentralisée des villes cambodgiennes et améliorer le condition de vie des populations.....	126
1.2. Stratégie de structuration de la filière de gestion des boues de vidange à Phnom Penh (Cambodge).....	127
1.3. Résilience à Phnom Penh.....	128
1.4. 4 ^{ème} Réunion de la Commission permanente sur le « Vivre ensemble » présidée par Montréal.....	128
2. Le Vietnam.....	130
2.1. Hué : stratégie de structuration de la filière de gestion des boues de vidange.....	130
3. Le Laos.....	131
3.1. Vientiane : structuration de la filière de gestion des boues de vidanges.....	131
 IX. Annexes.....	133
1. Déclaration universelle des Droits de l'Humanité.....	133
2. Résolutions votées au Bureau.....	136

Avant-propos

L'AIMF a ceci de particulier qu'elle est à la fois une structure d'intervention dans les territoires, c'est-à-dire un opérateur, une institution regroupant des femmes et des hommes élus au suffrage universel.

Elle est aussi une organisation assez complexe, car elle est tiraillée dans sa démarche par un double objectif : renforcer le droit de la ville à travers la décentralisation et développer le droit à la ville que réclament les citoyens. Ces deux droits arrivant parfois à s'opposer jusqu'à créer des conflits politiques et sociaux.

Notre préoccupation est donc de prémunir ses membres contre ces risques de conflits qui entourent les collectivités locales, de susciter des relations apaisées avec les services centraux et la société civile, afin que les partenariats qu'ils doivent mettre en œuvre avec les citoyens s'effectuent, dans la transparence et l'authenticité, grâce à une co-construction.

Elle dispose de soutiens auprès des Etats de la Francophonie : la France, le Canada, le Canada Québec, la Région Wallonie-Bruxelles, la RCA, le Cameroun, de soutiens auprès des villes : Paris, Bordeaux, Genève, Lausanne, Liège, Luxembourg, de soutiens auprès de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la Fondation Bill et Melinda Gates, de soutiens auprès d'agences semi-publiques, telles les Agences d'eau et d'assainissement.

Pour tout cela, une petite équipe d'une douzaine de personnes qui s'appuie sur plus d'une centaine d'experts territoriaux situés dans les villes bénéficiaires de nos programmes, afin d'éviter le risque d'être une structure dominante, mais au contraire de ne trouver son développement que dans le « faire avec ».

Ces programmes sont constitués de projets dont la technicité lui est propre. Ils font sa spécificité et lui donnent une autorité technique reconnue par les bailleurs. Ce noyau dur apporte chaque année des solutions en matière d'eau, d'assainissement, de santé, d'aménagement urbain, de finances locales.

Parallèlement à ce savoir-faire, l'AIMF intervient plus récemment sur le plan institutionnel pour convaincre les villes de s'organiser en réseau au niveau des régions économiques, géographiques, ou culturelles. C'est le cas au Maghreb, en Afrique centrale, dans la région des Grands Lacs, dans l'océan Indien, en Asie du Sud-Est.

Elle intervient aussi pour que les villes s'organisent en associations dynamiques : au Bénin, en Guinée, à Djibouti, au Cambodge.

Enfin, elle a pris l'initiative d'approfondir la réflexion des élus locaux sur des thèmes précis : le statut des maires, les services essentiels, la lutte contre les changements climatiques, les finances locales. Une réflexion qui a pour objectif de moderniser la gouvernance et de favoriser l'émergence de leaders qui seront autant d'ambassadeurs de notre espace territorial lors de rencontres internationales. A l'autorité technique, s'ajoute à présent l'autorité de représentation.

Mais, au-delà de cet engagement au service des élus territoriaux qui s'inscrit dans la durée et fait de son réseau une autorité morale, nous devons être réactifs face aux crises qui marquent nos territoires.

Dans ce contexte, nous devons être porteurs de sens. Les drames que vivent les collectivités, au Sahel notamment, justifient notre engagement pour le dialogue, le respect, la place de l'humain dans l'urbain. Le courage de ces maires qui ont fait le choix de s'exprimer en français, de protéger leurs écoles, de soutenir les femmes et les jeunes filles mérite d'être reconnu avec un éclat et une considération toute particulière.

Dans l'environnement international qui est le nôtre, nous avons donc accru notre potentiel d'intervention en faveur du vivre ensemble, notre objectif ultime. Nous avons créé une commission de réflexion sur ce thème. Elle est pilotée par la ville de Montréal, avec la participation d'universitaires et de villes : Lausanne, Genève, Rabat, Douala, Québec, pour ne citer que celles-ci. La préoccupation des villes est d'échanger de bonnes pratiques en matière de dialogue, d'accueil des migrants, de valorisation de la diversité, de respect des différences, notamment les différences en matière de genre. C'est une démarche qui n'est pas simple. Nous avons fait le choix de stigmatiser les mauvaises attitudes par la caricature, mais aussi de valoriser de belles histoires positives pour la vie urbaine. Pour avancer, nous mobilisons des étudiants en sciences politiques venus d'horizons différents. Notre site internet suscite l'attention sur ces questions de société. Car, étant au plus proche des citoyens, les élus locaux ne peuvent s'affranchir des questions de société.

Mais, l'originalité de la méthode de travail fait notre reconnaissance tant au niveau local qu'auprès de nos partenaires financiers.

La méthode originale d'identification, de montage et de financement des projets développée au sein de l'AIMF est la garantie d'une réponse à la demande locale et aux priorités du territoire.

Encore trop souvent, la logique de réponse aux opportunités de financement amène à développer des projets plus axés sur les attentes des bailleurs que sur les priorités des stratégies locales de développement. A l'inverse, l'AIMF part du besoin exprimé et identifié par un Maire. Autour de cette intention, elle apporte tout d'abord une expertise nourrie de la diversité des expériences menées par les villes francophones. Ce processus, conduit avec les équipes municipales, permet d'enrichir, d'approfondir et d'intégrer les meilleures pratiques et innovations tirées du réseau. C'est une fois le projet finalisé que les partenaires, ville et AIMF, construisent un tour de table financier autour de la subvention initiale que l'AIMF peut mobiliser grâce à ses fonds propres. Cette manière de faire est rendue possible par l'identité propre du réseau des Maires francophones, dont l'existence n'est pas uniquement liée à l'existence de projets. Elle est également liée à l'indépendance dont dispose le Bureau de l'AIMF en matière d'attribution de ses fonds propres, qui lui permet de peser face aux autres bailleurs, et de jouer un rôle d'amorçage de multi partenariats.

Autre point déterminant de la réussite de ce modèle : le rôle joué par les municipalités dans la mise en œuvre des projets, qui est la garantie par excellence de leur durabilité. En laissant la maîtrise d'ouvrage aux villes, l'AIMF évite l'écueil - encore trop présent dans le champ de la coopération internationale – de la substitution. Les coopérations engagées à travers l'AIMF s'inscrivent donc dans la durée et le suivi des coopérations est lié non pas à la présence d'un bureau local, mais bien à l'appartenance à un réseau commun.

Cette démarche répond aux attentes de Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie. Lors de son premier discours en Conseil Permanent de la Francophonie, le 26 mars 2019, Madame Louise MUSHIKIWABO a fait un plaidoyer en faveur d'un renouveau de l'institution Francophonie :

« La Francophonie manque de visibilité. Il est temps de faire une mise à jour de notre Organisation pour que la Francophonie soit plus pertinente. Il est temps de recentrer notre action. Pour y parvenir,

nous devons changer nos méthodes et renforcer une culture du dialogue, de la coordination et de la complémentarité avec tous nos interlocuteurs à quelque niveau que ce soit. Nous devons nous interroger sur nos objectifs, notre orientation et même notre positionnement sur la scène internationale. C'est le défi à relever jusqu'au Sommet de Tunis, et bien au-delà...

La Francophonie doit être plus pertinente et recentrée sur des priorités stratégiques. Il est préférable de mener quelques programmes de forte envergure, à grande échelle, plutôt que de petits projets qui restent marginaux...

La Francophonie doit être agile. Notre Organisation doit pouvoir s'adapter rapidement, efficacement et de façon durable aux besoins réels de l'espace francophone pour obtenir les meilleurs résultats. Nous sommes une Organisation à taille humaine, ce qui doit nous permettre d'être opérationnels rapidement...

La Francophonie doit être imaginative. Pour améliorer la coopération au sein de l'espace francophone, trouvons des partenariats innovants, notamment avec des acteurs économiques, suscitons des partenariats public/privé en impliquant davantage les entreprises et le secteur privé de l'espace francophone...

Dans un monde marqué par la multiplication des menaces à la paix et à la sécurité, par des crises récurrentes de la démocratie, et des atteintes aux droits et aux libertés, la Francophonie a un rôle majeur à jouer. La recherche d'environnements stables et apaisés, propices au développement humain, économique et social de nos populations est à l'origine même du projet porté par les pères fondateurs il y a bientôt cinquante ans. Cette action en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme qui porte la marque de ce qui nous rassemble, sera au centre de mon mandat, je peux vous l'assurer. »

Dans ce contexte, et pour répondre à ces attentes, nous avons réorienté notre action sur des programmes toujours plus emblématiques, nous nous sommes engagés dans les débats de société, comme ce fut le cas lors du Bureau de Kigali. Nous avons aussi réorganisé le site internet qui est recentré sur la valorisation des expériences conduites par les villes. Des podcasts associant une autorité locale et une action remarquable vont enrichir la rubrique du site sur « Les clefs de la ville ». Enfin, un nouveau portail sur le sport et la ville a été ouvert.

Ce glissement privilégiant des focus sur les élus et les politiques de ville, s'est fait en partenariat avec les Universités, les Parlements et la Francophonie. Mais, cette évolution ne nous a pas détourné de notre vocation première : la solidarité active, concrète, au service des villes et de leur appui aux populations.

*

* *

Un quarantième anniversaire sous le signe de l'ouverture et de la réactivité

« La maison brûle et nous regardons ailleurs. Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. Prenons garde que le XXI^{ème} siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie ». Ces mots prononcés par Jacques CHIRAC, fondateur de l'AIMF, Président de la république française, en 2002, lors du sommet de Johannesburg, avertissaient de la crise écologique et des conséquences humaines, sociales, économiques, écologiques à redouter de l'inaction et des égoïsmes. Presque 20 ans plus tard, l'urgence est plus grande encore, les actions restent bien modestes malgré les déclarations communes. En effet, les États semblent corsetés, tiraillés entre libre-échangeisme débridé et protectionnisme puéril, politiques court-termistes et discours de rigueur budgétaire. Ce sont les villes aujourd'hui qui portent l'espoir et apparaissent les plus concernées et les plus déterminées. Alors qu'elles accueillent une large part de la population mondiale, elles sont directement exposées aux premiers effets des changements climatiques (perte de biodiversité, stress hydrique, pollution, dysfonctionnement de leur métabolisme...) et peuvent mesurer les défis à relever.

Les crises mondiales qu'avaient connues les sociétés humaines au cours du XX^{ème} siècle charriaient leurs drames en nombre, mais elles nous étaient, somme toute, « familières »... Les conséquences du changement climatique sont moins bien anticipées. Les solutions à mettre en œuvre demeurent incertaines alors qu'elles promettent d'affecter les modes de vie. Nous ne pouvons plus regarder ailleurs. Les enjeux portent sur la santé, sur l'accès aux ressources, notamment l'eau et l'énergie, sur l'éducation, mais aussi sur le lien avec l'environnement et sur le vivre ensemble. Il tarde de pouvoir rendre durables les modèles de développement.

La ville de demain doit être celle qui saura prendre la mesure des problèmes d'approvisionnement et de gestion des déchets, de sobriété, de confort mais aussi de cohésion et de solidarité. Notamment en s'appuyant sur les savoir-faire locaux adaptés à l'environnement. Comment accueillir toutes les populations tout en offrant un bon cadre de vie, respectueux de la planète ? Il ne suffit plus de rendre des services, ni de satisfaire ponctuellement des besoins, il s'agit aussi de redonner sens, de refaire citoyenneté pour les habitants, de mobiliser leurs capacités.

Un tel agenda implique non seulement une prise de conscience mais aussi une transformation des pratiques... dont nous devons mesurer davantage les implications globales. Que ce soit dans nos modes de production, de consommation et de gouvernance, nous avons sans doute atteint les limites du fonctionnalisme et des formes d'organisation trop spécialisées. Les villes doivent apprendre à appréhender simultanément les problèmes et leurs effets présents et futurs. Elles ont donc intérêt à imaginer de nouvelles gouvernances, à expérimenter les moyens de leur transformation, mais aussi (peut-être surtout) à les partager. Car le succès a changé de nature : il ne s'agit pas de faire différemment des autres mais bien d'entraîner tout le monde dans les mêmes transformations. La coopération s'impose donc face à la compétition et à la concurrence, si souvent présentées comme les meilleurs aiguillons d'une régulation collective. C'est pourquoi, pour construire la « cité bleue », il est besoin de s'appuyer sur des institutions collectives qui pourront favoriser le dialogue et les partages de bonnes pratiques.

L'AIMF peut aujourd'hui s'enorgueillir d'être une organisation expérimentée et reconnue. La somme de ses activités comme la fidélité des institutions membres traduisent cette expérience de 40 ans. Mais ce qui est sans doute le plus important est l'évolution constatée au cours de cette période. En effet, l'institution de représentation s'est muée peu à peu en une structure agile, engagée dans des opérations d'appui aux villes et à leurs dirigeants. De nombreux sujets sensibles ont été traités : la prévention des conflits, les conditions pour les dépasser, la place des femmes dans les villes, l'engagement du récit au bénéfice de toute la population, la préservation des ressources, l'animation du vivre ensemble... L'AIMF a renforcé son engagement diplomatique au service de la paix par la mise en œuvre d'une coopération décentralisée transparente, authentique et visible, organisée avec ses villes membres.

Et cela, en partenariat avec d'autres institutions. La Francophonie bien sûr, mais aussi les Universités et les Parlements.

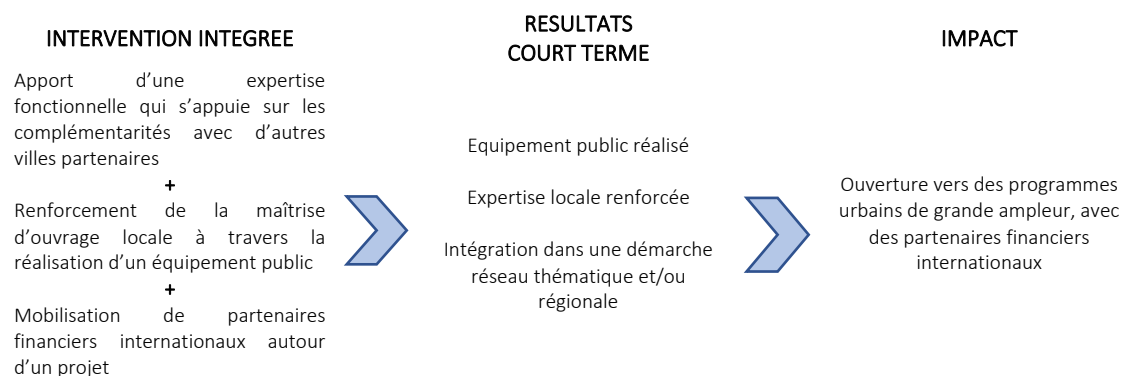
Elle a aussi accru la présence des collectivités sur les réseaux sociaux et son site, en privilégiant les informations valorisant les villes membres par rapport aux projets financés par le Fonds de Coopération de l'Association.

Cette évolution, ou plutôt ce recentrage sur les élus locaux plutôt que sur la politique projet, s'est faite en partenariat avec la Francophonie.

I. Une coopération décentralisée sous le signe de la transparence, de l'authenticité et de l'efficacité

Depuis 2000, l'AIMF a mobilisé 100 millions d'euros pour le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage de ses villes membres et la mise en place d'infrastructures publiques locales. Ces années de coopération ont permis de faire émerger une expertise locale de grande qualité, mais aussi de diversifier et de consolider un réseau de partenaires venant en soutien aux villes (Villes, Etats, puis Union européenne, Banque Mondiale, Fondations, Agences de l'eau). Elles ont surtout permis d'identifier et d'asseoir une démarche particulière d'intervention, une « chaîne logique » qui est la clé de l'efficacité des programmes engagés et qui permet de donner à la coopération décentralisée un impact à long terme.

Le financement de projets de renforcement de maîtrise d'ouvrage et d'infrastructures de taille intermédiaire ($\pm$ 1,5 million d'euros) permet de renforcer les capacités du personnel municipal à la gestion de projet et d'améliorer les procédures internes, suscite la constitution de mini réseaux de villes engagées collectivement sur un espace géographique ou sur une thématique, fait émerger une expertise locale, qui est ensuite en mesure de gérer et mettre en œuvre des projets de grande ampleur avec des partenaires financiers internationaux.



Cette démarche est une réponse aux attentes des Maires qui, à travers leurs plaidoyers, sont en quête de plus d'autonomie pour mettre en œuvre leur politique de ville. De manière unanime, ils souhaitent que la coopération décentralisée, c'est-à-dire la solidarité entre les villes, dépasse le stade de l'expertise et de la mission de bon voisinage.

Leur objectif est de gagner en initiatives qui seraient autant de réponses aux attentes concrètes de leurs concitoyens, dans le respect des engagements politiques qui sont les leurs. Cette coopération décentralisée, au service d'une décentralisation opérationnelle, doit aussi être conçue dans une dimension transversale, par la mise en réseau des villes d'une sous-région qui ont pris en compte des enjeux sectoriels innovants.

Pour mettre en cohérence cette chaîne d'intervention allant de la mise en réseau de villes animées par un objectif commun, l'identification d'une expertise locale, l'élaboration d'un programme d'intervention et la réalisation des équipements attendus, l'AIMF s'appuie sur un réseau d'une centaine d'experts, à temps plein ou temps partiel, à travers le monde, issus des villes membres de son réseau et qu'elle mobilise en tant que de besoin.

L'AIMF propose donc une gamme d'action complète qui renforce l'autonomisation des villes et leur permet d'être en position de financer et mettre en œuvre les investissements nécessaires pour relever les défis actuels : équipements publics de proximité, eau et assainissement, mise en fonctionnement d'outils en matière de gestion locale, révision des procédures internes, notamment instruction comptable, formation des personnels, renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage, *learning by doing*, plaidoyer pour l'évolution des lois, règlements et pratiques administratives.

Quelques exemples :

- Ouagadougou, Burkina Faso** : de la coopération bilatérale ville-AIMF à un financement direct par les grandes banques de développement.
 Ouagadougou a été l'une des villes qui a le plus bénéficié de projets d'appui à la maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'infrastructures de la part de l'AIMF (assainissement, voirie, centre de santé) au début des années 2000. Ces projets associés à une forte volonté politique ont permis la formation et la consolidation de l'expertise locale et des capacités de maîtrise d'ouvrage efficaces.
 Sur la base des liens tissés dans le cadre de ces opérations, l'AIMF et la ville de Ouagadougou ont mis en œuvre, ensemble, plusieurs projets pilotes européens, notamment le renforcement des capacités des Autorités Locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire, l'aménagement des quartiers Gounghin ou le projet participatif d'aménagement du secteur 20 de Ouagadougou. Ces projets ont permis de

renforcer les capacités techniques internes, en mettant en place les procédures qui répondent aux impératifs de gestion des bailleurs internationaux.

A la suite de ces projets, la Mairie de Ouagadougou a obtenu la confiance des partenaires internationaux, et elle a été en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de grande ampleur dans ses domaines de compétence : depuis 2015, deux programmes urbains pour un montant de 160 M€ associant la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Agence Française de Développement (AFD). Une seconde phase pour l'assainissement pluvial, la gestion des déchets et le développement durable a été lancée en 2016 avec la BAD et l'AFD pour un total de 120 M€.

- **Djibouti** : Renforcer l'institutionnel au service de l'opérationnel.

Le rôle de l'AIMF pour soutenir les synergies dans le cadre d'un programme de grande ampleur (15 millions d'euros) porté par un bailleur international avec les autorités nationales, les autorités locales, l'Agence Française de Développement/Expertise France et l'Union européenne

L'AIMF a été sollicitée par l'Union européenne d'une part pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage de la ville de Djibouti, des 6 régions et de l'Association Nationale des Collectivités Locales Djiboutiennes, d'autre part pour mettre en œuvre ces compétences par la réalisation de petites infrastructures communautaires. Ce programme, de 1 million d'euros, place les Autorités Locales djiboutiennes en capacité de gérer et mettre en œuvre des investissements et des travaux de grande ampleur. Parallèlement, l'Union européenne et l'Agence Française de Développement/Expertise France, financent des investissements et des travaux avec les autorités locales à hauteur de 12 millions d'euros.

L'action de l'AIMF et celle de l'AFD/Expertise France a été construite dès le départ en complémentarité, compte tenu des missions et de l'expertise spécifique de chaque entité. L'action et les investissements réalisés par l'AIMF ayant permis de mettre les Autorités Locales en situation de construire des programmes d'ampleur. L'Union européenne souhaiterait renouveler ce partenariat en 2021.

- **Accès aux services essentiels** : Développer une expertise en réseau et fédérer les partenaires pour un impact fort sur l'accès aux services essentiels : le cas des dispositifs d'assainissement.

Le vaste programme lancé sur l'assainissement par une bonne gestion des boues de vidange est significatif de l'impact de la mobilisation des villes, sous l'impulsion du Secrétariat permanent de l'AIMF, pour répondre à travers des solutions innovantes à l'accès aux services essentiels et à la lutte contre le changement climatique. Plusieurs éléments ont été clé dans ce succès : la mise en place de projets pilotes qui ont été précurseurs d'un investissement à grande échelle ; la mobilisation à échelle sous-régionale de villes engagées dans la même dynamique ; la capacité à susciter auprès des partenaires internationaux un effet d'entraînement.

L'AIMF s'est appuyée sur une expérience pilote menée avec Vientiane, cofinancée avec ses partenaires traditionnels (Agences de l'eau, SIAAP, villes). Sur cette base, elle a mobilisé plusieurs villes de la sous-région (Siem Reap, Phnom Penh, Hué), qui ont pu s'appuyer sur l'expertise locale développée dans la capitale lao. La même démarche est enclenchée au Cameroun autour de Yaoundé et Dschang.

Parallèlement, elle a engagé avec succès une large ouverture du tour de table financier. S'appuyant sur son propre financement initial et sur le cofinancement de ses partenaires traditionnels, elle a fait jouer un effet levier, en plusieurs temps, en intégrant tout d'abord la Fondation Bill & Melinda Gates, puis l'Agence française de développement.

Ainsi, dans le cadre de l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV), porté avec la Fondation Gates, le montant du cofinancement mobilisé pour les 3 premières villes pilotes des projets d'assainissement est de 3,9 millions de dollars US sur un budget total de 5,4 millions de dollars US. Soit un effet levier de l'ordre de 72 %.

Cette évolution illustre bien la réussite du modèle d'intervention de l'AIMF. Le financement d'équipements publics de taille intermédiaire, dans une démarche globale d'appui à la gouvernance des villes, est devenu le tremplin des stratégies de développement des villes du Sud et d'une décentralisation opérationnelle. C'est bien cette étape qui est indispensable pour que la coopération décentralisée impacte durablement les villes et suscite un effet d'entraînement.

II. Appui à la réussite et à l'épanouissement de la jeunesse

« ...il nous faut investir massivement dans ce capital humain que représentent les jeunes, mobiliser des ressources publiques et privées additionnelles pour garantir une éducation primaire et secondaire à tous les enfants, briser le cycle de l'échec scolaire et du chômage chronique des jeunes, faire sauter les verrous qui cadennassent l'autonomisation des filles... ».

Discours de la Secrétaire générale de la Francophonie en janvier 2019 à l'occasion de la Journée internationale de l'Education.

Axe transversal de la programmation stratégique de l'AIMF, en lien avec les priorités de la Francophonie, la jeunesse et l'éducation sont un thème de travail de longue date au sein du réseau. Aider la jeunesse, c'est d'abord lui offrir des conditions d'apprentissage qui soient convenables. C'est ce que les familles attendent.

Aussi, l'AIMF accompagne ses membres dans la mise en œuvre de projets concrets pour ensuite en capitaliser les expériences pour l'ensemble des villes francophones. Tous ces projets s'accompagnent d'un volet formation. Soit pour les personnels territoriaux (notamment en matière de gestion des services techniques et en matière de finances locale), soit pour la jeunesse.

Sur les 5 dernières années l'AIMF a investi 2.552.300 € directement pour soutenir l'éducation de la jeunesse. Ce chiffre, bien sûr, ne prend pas en compte l'ensemble des actions éducatives développées dans le cadre des différents programmes de modernisation des services municipaux (formation à la gestion des finances, à la gouvernance de l'eau et de l'assainissement).

Le suivi et l'appui à la thématique de l'éducation est multiple et se concrétise par :

- Le cofinancement des investissements des villes pour l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- L'intégration d'activités éducatives dans les programmes et projets soutenus par l'AIMF ;
- La coopération étroite avec la société civile locale engagée sur l'éducation et/ou des instituts de formation.

1. Exemples de projets financés par l'AIMF

Financement d'infrastructures éducatives de proximité et d'équipements scolaires

- **Union des Communes du Zou (UCOZ), Bénin :** « Renforcement des structures éducatives dans les 9 communes du Zou ». Ce projet conjugue l'appui au renforcement de l'Association locale de collectivités territoriales avec l'investissement direct sur le territoire de 9 communes, avec la construction de salles de classe (modules de trois classes, plus un bureau magasin et équipements) dans les écoles déshéritées du département du Zou. Le processus participatif de sélection et la mise en place des activités de sensibilisation à l'hygiène dans les écoles, vise également à instaurer un cadre de travail que l'UCOZ pourra reproduire et diffuser dans les autres activités qu'elle mène en faveur des villes.
Budget : 331 000 €
- **Lokossa, Bénin :** Le projet de « renforcement des infrastructures éducatives dans la commune de Lokossa » vise à contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'apprentissage et du rendement scolaire au niveau de 5 localités de la Commune. Il permet la construction de 5 modules de 3 salles de classe équipées. 1034 écoliers et enseignants des écoles ciblées bénéficient de ces investissements.
Budget : 162 000 €
- **Domoni, Comores :** Le projet de « réhabilitation de l'école primaire de Chiroundrani » à Domoni vise à lutter contre la déscolarisation en améliorant les conditions d'accueil des enfants. L'école primaire de Chiroundrani dispose actuellement de salles vétustes, inadaptées, voire dangereuses en période d'intempéries. Le projet permettra la réhabilitation de 3 bâtiments de l'école pour un total de 11 salles de classe, 2 bureaux administratifs, et 8 nouvelles toilettes, permettant d'assurer la sécurité des élèves et l'accès de toutes et tous à l'hygiène.
Budget : 160 000 €
- **Banfara, Burkina Faso :** « Construction d'infrastructures scolaires dans la commune de Banfara ». Le projet vise à contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'apprentissage et du rendement scolaire au niveau de la Commune. Il permet la construction de 4 modules de 6 salles de classe équipées. Est également prévu l'équipement en latrines scolaires et la promotion de l'hygiène en milieu scolaire. Plus de 2000 écoliers et enseignants des écoles ciblées bénéficient directement de ces investissements, avec un impact élargi sur l'ensemble de la population.
Budget : 366 000 €

2. Exemples de projets qui intègrent des programmes pédagogiques et de sensibilisation, dans le cadre d'activités scolaires et/ou périscolaires

- **Dans le domaine de la promotion de la santé sexuelle et reproductive,** plusieurs villes du réseau ont engagé des projets à l'attention des jeunes, avec le développement d'outils pédagogiques à déployer dans les écoles et/ou dans les centres de jeunes.

C'est le cas du District **d'Abidjan** en Côte d'Ivoire, de **Bobo-Dioulasso** au Burkina Faso ; de **Kigali** au Rwanda ; de **Gitega** au Burundi ; d'**Antananarivo** à Madagascar ; des villes du **Bénin** et du **Togo** via leurs Associations nationales de collectivités locales.

- **Dans le domaine de l'intégration des jeunes, de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'éducation via le sport** : à **Rubavu** au Rwanda et à **Bujumbura** au Burundi, deux projets sont en cours de montage par ces villes, avec l'appui de l'AIMF et d'associations locales spécialisées dans l'accompagnement des jeunes via la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique à déployer dans le cadre d'activités sportives périscolaires.

Budget : Projets en cours d'élaboration

- **Tunis, Tunisie :**

- « **Interference, International Light Art Project** ». Festival de lumières organisé par Aymen Gharbi et Bettina Pelz, avec la collaboration de multiples associations et institutions, ainsi qu'avec la participation bénévole des artistes, de différentes nationalités et de différentes spécialisations, a révolutionné la Médina de Tunis. Cette exposition décentralisée est réalisée avec 42 œuvres d'artistes en provenance des Etats Unis d'Amérique, de Turquie, d'Iran, d'Allemagne, d'Argentine, de France, de Russie, du Japon, du Venezuela, de Pologne, d'Egypte, de Palestine, du Maroc, de Suisse et de Tunisie.

Budget : 55 550 €

- « **Appui apporté à l'équipement d'un collège de quartier défavorisé** ». Le programme a mis en œuvre une bibliothèque et un club de lecture avec 40 liseuses, un atelier d'écriture (articles de journaux après reportages et enquêtes sur un thème ou un événement particulier), un journal scolaire bilingue (arabo-français) qui couvrira non seulement les manifestations sportives, culturelles, sanitaires, du collège mais aussi celles du quartier. Les collégiens peuvent également présenter leurs créations (poèmes, courts récits...) dans le journal et les meilleures copies d'expression écrite y sont mises à l'honneur. Une radio a été équipée pour faire entendre la voix des élèves et diffuser des informations sur les activités du collège, de la musique, des interviews de personnalités locales, sportifs, artistes ou auteurs. Un club de théâtre a été mis en place.

Budget : 32 000 €

- « **Communication et vivre ensemble** ». Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat financier signée le 10 octobre 2019, avec le Forum Tunisien des Leaders Maghrébines (FTLM), un programme de sensibilisation des élèves à la vie en société au sein de l'école a été mis en œuvre. L'objectif pédagogique est de mettre en place des pratiques et des habitudes permettant à chacun de devenir un citoyen libre, responsable et engagé.

Pour la bonne exécution du projet « communication et vivre ensemble », le FTLM, en tant que maître d'ouvrage, a sélectionné, comme établissement pilote, le collège Sijoumi en partenariat avec l'association Kon Sadiki, Be you consulting, Propaganda production et la consultante, Mme Alya HAKIM.

Cette action consiste notamment à partager des codes de valeurs à travers des ateliers de communication ludiques et participatifs et l'adoption des méthodes actives basées sur une valeur sociétale.

Cette expérience sera étendue à d'autres collèges de Tunisie et d'Algérie dans le cadre d'une coopération maghrébine soutenue par l'AIMF

Budget 2019/2020 : 37.000 €

➤ **San Pedro, Tonkpi et Kabadougou, 3 régions de l'Ouest de la Côte d'Ivoire**

- **Opérationnalisation du centre de formation aux métiers de l'agriculture et de l'élevage pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de San Pedro.** Le centre de formation aux métiers de l'agriculture est situé à Gnity Ecole, dans la Sous-Préfecture de Gabiadji. L'objectif de cette activité est de rendre le bâtiment opérationnel pour accueillir des jeunes déscolarisés et leur apprendre des métiers liés au développement des filières agricoles de manière théorique et pratique. Le projet touche de façon directe 100 personnes par an (formations), accueillies dans le centre, et 500 personnes à travers la diffusion des acquis.
- **Valorisation des sites touristiques, des activités culturelles et artisanales de la Région du Tonkpi.** La Région est un vaste réservoir de richesses touristiques (ponts de lianes, cascades naturelles, chaînes de montagnes, cases sacrées, forêts sacrées, parcs nationaux) et d'activités culturelles (courses de masques, masques échassier, danses traditionnelles, jongleurs, fêtes traditionnelles) et artisanales (tisserands, sculpteurs). L'objectif est de créer des emplois tant pour les jeunes que pour les femmes. Cette activité prévoit la formation de guides et gestionnaires de sites touristiques (30 personnes). A terme, le Conseil Régional compte développer les activités d'au moins 275 personnes.
- **Insertion professionnelle des jeunes d'Odienné par l'entrepreneuriat social à Kabadougou.** L'objectif de cette activité est de créer 16 kiosques à café modernes et équipés dont la gestion sera confiée à des associations d'insertion professionnelle des jeunes. Les kiosques seront localisés dans des points stratégiques de la commune où il existe une forte probabilité de rassemblement de la population et plus particulièrement de jeunes. Il s'agira d'espaces de vente de dimensions de 4x4 m, modernes et équipés. La gestion courante des kiosques sera confiée aux associations d'insertion professionnelle des jeunes de la commune, sélectionnées et formées aux techniques de gestion de petits commerces. Une charte établira les principes de ces kiosques, notamment en matière tarifaire, de promotion des produits locaux... Une redevance pour la gestion des kiosques sera reversée à la mairie. Le projet concerne de façon directe 32 personnes par an et environ 250 personnes de façon indirecte, soit 60 personnes formées et 500 personnes de façon indirecte.

Budget : 150 000 €

3. Soutien aux startups

L'AIMF s'est engagée dans le soutien à l'innovation et aux startups en prenant l'initiative de créer une Commission permanente présentée par la ville de Nantes. Des réunions se sont tenues à Nantes, du 13 au 15 février pour valoriser l'expérience des membres de la Commission. Dans ce cadre, elle a édité un manuel de procédures.

L'autre objectif de l'AIMF est de favoriser la création d'espaces de coworking ou d'écoles d'entrepreneurs, afin de soutenir le développement des startups.

- **L'Ecole des entrepreneurs du Québec** (<https://eequebec.com/>), s'est engagée, sur financement de l'AIMF, à apporter un appui à un espace de coworking à Dakar et à Tunis avec l'Ecole des entrepreneurs du Québec.

Cette Ecole a l'objectif de développer les compétences des jeunes entrepreneurs. Elle est un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif.

L'AIMF fait appel à ses compétences pour apporter un appui aux jeunes startups d'espaces de coworking qu'elle finance.

- **Dakar**, Sénégal : renforcer les processus de formation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs en démarrage et en croissance issus de la « Couveuse d'entreprises pour la promotion de l'emploi par la micro-entreprise », CEPEN (cofinancé par l'AIMF). Ce projet s'intègre dans un vaste programme national.

Dakar a une position importante. Le 26 juillet dernier, s'est tenue la Première Edition de Planète Start Up. A cette occasion, des investisseurs, de grandes entreprises, des médias, de grandes écoles et universités, des incubateurs et accélérateurs, le secteur public, des agences de communication, se sont réunis pour célébrer et accompagner les startups qui développent l'économie par le numérique, l'innovation et les technologies.

Inauguré par Monsieur Pape Amadou SARR, Ministre délégué général de la DER (Délégation générale à l'Entrepreneuriat rapide) et Madame la Maire de Dakar, Soham EL WARDINI, cet événement a accueilli le plus grand nombre de startups du Sénégal. Le projet annoncé par l'Etat sénégalais de bâtir une *STARTUP NATION* a bien été pris en charge.

Par cette initiative, Planète Start Up amplifie la visibilité et l'importance des startups dans le paysage économique sénégalais et se donne pour mission de promouvoir les startups en général, de développer les relations d'affaires, les partenariats à l'échelle du Sénégal et à l'international, entre les startups, les Etats, les entreprises et les grandes organisations.

- **Tunis**, Tunisie : même processus en partenariat avec le RFLM (Réseau des Femmes Leaders du Maghreb).

➤ **Déjà Lu** (www.dejalu.fr)

Le projet concerne un appui à la structuration d'une start-up soucieuse de développer un écosystème virtuel regroupant des communautés littéraires : citoyens, professionnels, éditeurs, éducateurs, élèves, étudiants. En créant un lien entre ces communautés d'acteurs, autour d'espaces culturels, cette plateforme favorise les découvertes qui seront elles-mêmes mises en lien au service des acteurs des autres plateformes. Ce projet, qui favorise la lecture et la découverte de la diversité des cultures francophones, permet aussi de faire émerger une intelligence collective au niveau d'un territoire et, plus largement, celui de la Francophonie.

➤ **TuttiStori** (www.tuttistori.com)

TuttiStori développe un logiciel adapté pour les élèves qui souhaitent initier des ateliers de créativité, en leur permettant d'écrire et d'éditer leurs histoires. Ce logiciel, compatible avec les tableaux blancs interactifs et les vidéoprojecteurs, permet une utilisation en groupe ou en mode improvisation théâtrale sur une courte séance ou en atelier d'écriture sur un mois. Ces activités, très prisées chez les enfants, leur permettent de s'exprimer seuls ou en groupes, d'aborder l'imaginaire, l'instruction civique, les cultures et de prendre confiance par l'échange et le partage.

L'AIMF a adressé à l'ensemble de ses partenaires, la proposition de collaboration de TuttiStori. Elle financera l'abonnement à ce logiciel aux écoles des villes qui le demanderont.

III. La santé et le sport au service du mieux vivre ensemble en harmonie

Dans tous les combats actuels, les Maires sont en première ligne. Pour faire évoluer les sociétés, pour la sécurité, pour la santé, pour le développement.

Et pour que ces combats réussissent, il est nécessaire que se crée un lien de confiance entre eux et leurs administrés. Toute la démarche de l'AIMF se situe à ce point précis. Valoriser le rôle des Maires, convaincre de leur rôle, favoriser la gouvernance, c'est-à-dire placer les élus locaux en position de construire ensemble, dans l'écoute et le compromis. Cette démarche est nécessaire pour conduire le citoyen à s'inscrire, non plus dans un processus d'individualisation, mais dans le cadre de l'intérêt général.

Car, comment se battre contre les fléaux qui nous assaillent, sans remettre l'intérêt général au cœur de nos sociétés ? Sans mobiliser les citoyens ? Que pouvons-nous faire, que pourront faire les fragiles services techniques locaux, si la population n'est pas partie prenante de ces opérations ?

- C'est la raison pour laquelle une Commission permanente sur le vivre ensemble a été créée. Elle est présidée par la ville de Montréal, membre de l'Observatoire international des Maires sur le vivre ensemble. Le deuxième Sommet de l'Observatoire s'est tenu à Düsseldorf les 31 août et 1^{er} septembre. A l'issue de ses travaux a été adoptée une déclaration à travers laquelle les Maires s'engagent à promouvoir la Journée Internationale du Vivre Ensemble du 16 mai et à renforcer la cohésion sociale.
- Dans ce contexte, une organisation atypique comme l'AIMF, qui associe réflexion et action, c'est-à-dire plaidoyer et action, est essentielle.

La dynamique est dans la co-construction. Seule une démarche interactive d'échange et de dialogue peut produire du changement. Changement notamment dans la manière de traiter l'espace public, de gérer les déchets, sources de crise sanitaire. Tous ses programmes sont construits de la sorte. Des investissements dans les équipements, mais bien en amont, soutien à un dialogue nécessaire pour préparer la co-construction. Comme la modernisation des finances locales, essentielle pour que les villes aient plus de moyens d'action pour la gestion de l'espace public. Également la modernisation de la gestion de la collecte des boues de vidanges pour que la ville soit un espace plus accueillant.

En matière de santé publique, l'AIMF a une démarche globale : avec la réhabilitation ou la construction de centres de santé à Kaolack, Bobo-Dioulasso, Thiès ou Ouagadougou ; avec l'assainissement de quartiers à Phnom Penh ou Yaoundé. L'assainissement fait le lien nécessaire entre l'hygiène publique et l'environnement. Depuis 2016, 11 millions d'euros ont été investis dans les villes. Notamment pour traiter les déchets liquides qui sont à l'origine de plus de 3 millions de morts par an, toutes maladies confondues.

Avec nos moyens qui sont ce qu'ils sont, nous contribuons, à notre manière et dans le cadre d'une politique de santé publique, à la réduction des causes favorisant les lieux de reproduction des moustiques.

1. Le niveau local est le plus pertinent pour intervenir dans le secteur de la santé et de la lutte contre les maladies contagieuses

A l'AIMF, nous intervenons dans trois axes porteurs :

- a) **Travailler avec les villes au niveau de l'amélioration de l'offre de santé :**
 - en faveur de l'investissement en infrastructures
 - pour appuyer la structuration des services de santé sur un territoire donné, avec le souci de rendre transversaux plusieurs services (planning familial, lutte contre le VIH, lutte contre les MST), d'encourager le travail en concertation entre villes et Ministères de Tutelle
- b) **Travailler avec les villes au niveau de la communication / sensibilisation des populations :**
 - le grand atout des villes dans ce sens est de pouvoir organiser les consultations et les activités de communication / sensibilisation (sous diverses formes : des campagnes grands publics aux focus group, etc.). Dans ce sens, le lien entre événements sportifs, festifs et culturels, moments privilégiés d'information, sont identifiés par les villes comme particulièrement pertinents
 - autre aspect, est la compétence des écoles primaires et la possibilité d'établir un dialogue avec les jeunes, les parents, le corps enseignant, pour faire passer des messages pertinents. Par exemple, quand l'AIMF appuie la construction d'écoles, des programmes de promotion de l'hygiène sont associés à ce nouvel équipement
- c) **S'appuyer sur les villes dans la préparation aux situations d'urgence (qui peuvent être sanitaires) et de première réponse :**
 - à des moments précis, l'AIMF a été sollicitée pour fournir aux villes du matériel de première réponse aux situations de crise, comme ce fut le cas à Nouakchott en Mauritanie avec les moustiquaires imprégnées, après les inondations et le déclenchement d'une épidémie de moustique tigre
 - en ce moment, l'AIMF démarre un programme pilote pour travailler sur la préparation aux situations d'urgences, ciblé actuellement sur les inondations récurrentes. Cela nous permettra de travailler au niveau de l'organisation et de la gouvernance pour approcher, en termes de démarche, « l'urgence au développement » (Phnom Penh et Yaoundé).

Plus spécifiquement, nous apportons un appui aux Maires engagés dans une politique de planning familial (PF), partenariat co-financé par l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates.

L'objectif est de soutenir les municipalités membres de l'AIMF dans leurs politiques et services de promotion de la planification familiale pour améliorer l'accès aux méthodes contraceptives, le conseil et le suivi de toutes les femmes en âge de procréer. L'AIMF intervient auprès de municipalités pilotes, sélectionnées sur appel à projet, en partenariat avec la Mairie de Paris et des expert.e.s de la société civile. Les projets portent une dimension « genre » et contribuent à l'objectif global d'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans les territoires d'intervention.

Après deux ans et demi de mise en œuvre, un des principaux enseignements tiré de ce programme est l'intérêt manifeste des villes pour l'accès des jeunes à la planification familiale, une cible qui n'avait pas été spécifiquement mentionnée dans l'appel à proposition mais qui est systématiquement priorisée par les villes pilotes.

Pour atteindre cette cible, les villes démontrent des capacités d'innovation, développant des messages sur la planification familiale lors des événements socioculturels ou sportifs, ciblant les jeunes scolarisés mais aussi en apprentissage, mobilisant des équipements publics en parallèle aux unités de soin, tels que les centres de jeunes.

Globalement, les projets pilotes développent une transversalisation des enjeux de la planification familiale et de santé sexuelle et reproductive (SSR), les intégrant aux activités municipales d'action sociale ou éducative. Notons également une capacité d'intégration des enjeux de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) avec la promotion de la planification familiale.

L'année 2019 a permis par ailleurs de tester l'implication d'associations nationales de collectivités (au Togo et au Bénin) pour identifier leur impact en termes de plaidoyer et de renforcement de capacités de leurs membres.

En 2019, cinq projets pilotes sont portés par le District Autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire), les villes d'Antananarivo (Madagascar), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), de Tsévié (Togo), l'Association Nationale des Communes du Bénin et l'Union des Communes du Togo. Un budget total de 1.230.000 € pour ces cinq projets, dont environ 175.000 € sont apportés par les villes pilotes.

2. Développement d'activités sportives et projets en lien avec le sport

En parallèle, l'AIMF a renforcé sa mobilisation sur le thème en décidant de soutenir, sur ses fonds propres, trois nouveaux projets de promotion des politiques municipales de planning familial avec les villes de Gitega (Burundi), de Kigali et de Rusizi (Rwanda).

Le sport est associé à cette politique de soutien à la santé publique. En finançant directement des épreuves à l'occasion de manifestations « Sport – Santé » connue à Kigali, avec le rallye international des jeunes cyclistes, la requalification de la plage Boca Bale à Praia, en soutenant des initiatives à Rubavu et à Bujumbura.

Pour signifier l'attachement des villes francophones à leur politique sportive, un site internet « Sportetville.com » a été ouvert en mai 2019 afin de valoriser l'action des collectivités en ce domaine.

Pour donner suite à l'Assemblée générale de novembre 2018 à Lille, il est possible de noter une augmentation des sollicitations de la part des villes du réseau sur la thématique du sport, comme secteur pouvant jouer un rôle important dans la création de lien social, d'éducation et dans le développement économique local.

A l'occasion du Bureau de l'AIMF en juin 2019, une compétition régionale regroupant ses membres de l'Afrique centrale a été organisée par l'Union Francophone de Cyclisme (UFC), en collaboration avec la mairie de Kigali, le Comité National Olympique du Rwanda et l'AIMF.

Occasion d'échanges entre les fédérations membres afin de tisser un lien d'amitié entre elles d'une part, et de partager les valeurs de la Francophonie en général de l'autre, la compétition a permis également au pays hôte de rehausser ses connaissances dans l'accueil et l'organisation des événements cyclistes et de servir de modèle aux autres.

➤ **Dakar : construction du premier skate-park public**

Le projet vise à aménager le premier espace public de la capitale sénégalaise adapté à la pratique des sports urbains comme le roller, le skateboard et le BMX. Situé dans la commune de Grand Yoff, le site consistera en un espace public à usage mixte de 2.000 m², avec un skate-park de 1.000 m², des espaces dédiés au sport, à la danse, au graffiti, une scène de concert de 500 à 1.000 places, des espaces de restauration et de convivialité et des bureaux additionnels pour la Maison des Cultures Urbaines de Dakar. Il s'agira donc à la fois d'un lieu de pratiques sportives, de vie et d'animation pour habitants. Ce projet a obtenu le soutien de la ville de Genève via l'accord-cadre avec l'AIMF sur les projets de sport et/ou de culture.

La mise en œuvre opérationnelle de cet équipement fait l'objet du partenariat entre l'AIMF, la ville de Dakar et la Maison des Cultures Urbaines de Dakar, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. 2019 a vu la mise en place de la gouvernance du projet, la mise au point du projet architectural et la préparation du dossier d'appel d'offres. La réalisation des travaux et la livraison du site aménagé sont prévues en 2020.

Budget : 275.000 € (dont 150.000 € de subvention AIMF-FDC et 125.000 € de la ville de Dakar)

Durée : 2 ans (2019 et 2020)

Partenaires techniques et financiers : AIMF, ville de Dakar, Maison des Cultures Urbaines

➤ **Praia : requalification de la plage de Boca Bala (Gamboa) pour le sport**

Le projet vise à mettre en place des aménagements adaptés aux pratiques sportives sur sable, sports nautiques et à la baignade, au niveau de cette place de centre-ville. En termes d'équipements, sont prévus une arène principale avec tribunes, deux terrains de soccer, handball et volley-ball, un ponton en bois démontable pour soutenir les pratiques des loisirs nautiques, des stations d'escalade et un circuit d'entraînement. A cela, s'ajoutent les postes de surveillance, structures de support pour l'entretien, l'éclairage solaire et toilettes publiques adaptées.

Les équipements programmés seront conçus avec une attention particulière aux normes écologiques. Ils seront ouverts au public et utilisés pour la sensibilisation des jeunes à la préservation de l'environnement.

La municipalité soutiendra l'organisation d'événements sportifs, en particulier les Praia Beach Games, la tournée sportive « Praiao du Sport », les rencontres des championnats nationaux et internationaux de sports de plage.

Le projet a démarré en 2019 et les études architecturales sont en cours.

Budget total : 200.000 € (dont 160.000 € de subvention AIMF-FDC)

Mise en œuvre : 2019-2021

Partenaires : AIMF – Commune de Praia

3. Le Prix LGBTQI+

De nombreuses personnes, à travers le monde, restent discriminées et voient leurs droits violés en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le vendredi 17 mai 2019, Anne HIDALGO a remis, pour la deuxième année consécutive le Prix international de la Ville de Paris pour les droits des personnes LGBTQI+.

Ce prix international a été créé en 2018. La remise de cette distinction se tiendra tous les 17 mai, « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT) ».

Dans le cadre de ses activités liées au vivre ensemble et au respect des diversités, l'AIMF s'est engagée en faveur des droits des personnes LGBTQI+.

L'association a donc participé au « Prix international LGBTQI+ 2019 de la ville de Paris ». Trois prix avec une dotation à des associations pour le développement de leurs projets en faveur des droits des personnes LGBTQI (national, international et francophone) ont été remis à l'Hôtel de Ville de Paris.

La cérémonie, composée d'un jury de 10 personnes était présidée par le Député brésilien, M. Jean WYLLYS.

Les prix ont été attribués à :

- L'association **OriZon** (<http://orizon.run/>) OriZon est amenée à intervenir régulièrement dans les milieux scolaires et médicosociaux sur l'île de La Réunion. Elle a pour projet la réalisation d'un court-métrage sur les discriminations homophobes et les spécificités locales.
Cette association propose à tous les responsables de lieux réunionnais de s'engager à offrir des services d'accueil et de tranquillité aux populations LGBTQI+. Cette initiative marque une volonté commune de faire reculer la LGBT phobie.
- La fondation **Red Comunitariat Trans Bogota** en Colombie (<https://www.nswp.org/members/fudacion-red-comunitaria-trans>) fait la promotion des droits et accompagnement des femmes transgenres vulnérables et/ou en situation de prostitution dans les quartiers sensibles de Bogota. Depuis quelques mois, la fondation participe à l'exposition sur les mouvements sociaux organisée par le Musée national de Colombie. Des objets et symboles des luttes des personnes transgenres de la ville y sont exposés. Par un travail basé sur l'éducation populaire et la pédagogie communautaire, la fondation souhaite développer « l'empowerment » des femmes transsexuelles.
- L'association **Transgenre Burkina Faso** qui développe un espace spécifique pour la promotion de la santé sexuelle et le dépistage des IST/VIH, les soins adaptés et la lutte contre les discriminations des personnes transgenres.

IV. Patrimoine et développement local

La Déclaration de Dakar du Sommet de la Francophonie de novembre 2014 a mis en exergue que les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage soutiennent « *la protection et la valorisation du patrimoine culturel dans la perspective d'un aménagement équilibré des espaces urbains, indissociable du développement durable et créatif des villes* ». Ils ont notamment demandé à « *l'Association internationale des maires francophones de continuer à accompagner les responsables locaux dans la définition de leur politique urbaine* ».

En effet, le patrimoine, dans sa conception la plus large, est un élément essentiel pour le mieux vivre ensemble en harmonie. Il est lié à l'animation de l'espace public, au sport, au cinéma, à la culture, au respect de la diversité.

En 2019, l'AIMF a été très présente dans ce secteur d'activité. Avec le cinéma et l'appui apporté à des festivals mais aussi avec des projets d'équipements publics.

1. Le cinéma, les villes et les festivals

L'année 2019 est celle où nous avons pu commencer à mettre en place notre réseau international de festivals de cinéma se déroulant dans des villes membres de l'Association et où il est possible de faire circuler des œuvres et des artistes francophones.

Nous avons noué des partenariats sous forme de conventions avec de jeunes manifestations cinématographiques se déroulant dans des capitales de pays francophones à l'économie souvent défaillante. Deux conventions ont d'ores-et-déjà été signées et mises en œuvre dès cette année. Tout d'abord avec le Festival Nouvelles Vues de Port-au-Prince (Haïti) dont la troisième édition s'est déroulée en avril dernier dans de meilleures conditions que les précédentes grâce à la possibilité d'utiliser une salle de cinéma située en plein cœur de la métropole haïtienne. L'autre convention signée et mise en place concerne le Festival International de Kinshasa, FICKIN, qui se tient depuis cinq ans au début de l'automne. Ces deux partenariats sont appelés à se renouveler ces prochaines années. Dans le même domaine, nous avons jeté les bases d'une convention avec Les Rencontres du Film Court de Madagascar (RFC) qui se déroulent depuis quatorze ans à Antananarivo. Elle devrait s'appliquer dès l'année 2020 à l'occasion du quinzième anniversaire du festival. Ces conventions entre l'AIMF et ces manifestations cinématographiques se traduisent principalement par un soutien financier (remboursement de factures liées à l'invitation d'artisans du cinéma originaires d'autres pays francophones), des conseils sur l'organisation du festival et des mises en relations avec des partenaires artistiques ou financiers.

Le travail exploratoire s'est poursuivi sur les festivals de cinéma de l'espace francophone. Ont pu être découvertes, des manifestations se déroulant à Yaoundé, Brazzaville, Tirana, Kigali, Nouakchott, Moroni... Ce travail d'expertise vaut à l'AIMF un début de reconnaissance internationale. Ainsi, après le Festival de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada) fin 2017, c'est celui de Percé situé au Nord de la Gaspésie québécoise où l'association a été membre de leur jury.

Nous avons également continué à présenter des films et animer des discussions comme ce fut le cas au début de l'année 2019, à Troyes, à l'occasion de la présentation de « Maman Colonel », un documentaire sur la condition féminine et sur les violences conjugales, originaire de la République Démocratique du Congo. Il était présenté à l'occasion d'un festival francophone multidisciplinaires consacré cette année à ce grand pays d'Afrique centrale. En octobre, s'est tenue la quatrième édition du Festival de cinéma québécois des Grands Lacs de Biscarrosse. Nous avons présenté tous les longs métrages et animé plusieurs discussions publiques avec des artisans du cinéma québécois et nous avons contribué à l'organisation de la manifestation.

S'ajoutent à ces initiatives de considération du Secrétariat permanent, des projets de terrain mis en œuvre avec les villes.

2. Des projets de terrain qui concrétisent l'engagement

- **EREVAN - Arménie : Conservation et mise en valeur d'Erébouni avec dynamisation et diversification de l'offre touristique**

La Mairie d'Erevan s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un tourisme durable basé sur la valorisation des héritages et patrimoines. Ce projet se base sur un diagnostic des ressources socioculturelles de la Commune et les actions prioritaires à mettre en œuvre pour le développement

d'Erevan. Il s'inscrit également dans une politique nationale visant à diversifier l'offre touristique dans ce pays riche en patrimoine culturel (carrefour d'échange entre les empires Perse, Russe et Turc).

Le projet a différents objectifs, dont conserver et mettre en valeur Erébouni, le site fondateur d'Erevan ; favoriser la coopération entre plusieurs directions de la Mairie, entre elles et avec le secteur privé et universitaire ; renforcer les compétences de la Mairie et de son personnel par la coopération, avec l'appui de l'AIMF et de partenaires extérieurs ; renforcer la collaboration internationale, en particulier la place de la ville d'Erevan dans le réseau francophone.

Budget : 300 000 €

Partenaires : Ville d'Erevan, AIMF, Craterre, Ecole d'architecture de l'Université de Lyon

- **HUE – Vietnam : Réhabilitation et aménagement patrimonial des lacs Võ Sanh et Tân Miếu dans la citadelle**

Le système hydraulique de la Citadelle historique de Hué, inscrite sur la liste du patrimoine mondial, est un système complexe basé sur l'interdépendance des éléments qui le composent. La valeur patrimoniale de ce système et sa fragilité face aux caractéristiques spécifiques du bassin de la Rivière des Parfums renforcent la complexité de sa restauration et de sa protection. En même temps, la Citadelle est un quartier vivant avec ses 65 000 habitants ; elle est également le quartier le plus fréquenté de la ville, et accueille en moyenne 1 million de visiteurs par an.

Dans ce contexte, l'objectif du projet est double : d'une part améliorer le fonctionnement des deux lacs en renforçant leur capacité de prévention des inondations ; de l'autre appuyer techniquement le projet de création d'un circuit de promenade de découverte du réseau hydraulique de la citadelle pour les piétons, notamment les touristes, dont cette intervention constitue le cas pilote.

Budget : 730 000 €

Partenaires : Ville de Hué, SIAAP, AIMF

- **YOPOUGON – Côte d'Ivoire : Elargissement et programmation de la Médiathèque Niangon, Maison des jeunes et des savoirs**

Il s'agit d'un projet stratégique et intégré, qui mise sur la culture pour faire face aux défis de la gestion de la diversité sur le territoire de la commune.

L'approche architecturale préconise l'utilisation de matériaux locaux et la mise en place des techniques constructives économes en énergie ; le développement de la stratégie culturelle du futur établissement sera établi via une démarche participative.

Budget : 630 000 €

Partenaires : AIMF, Commune de Yopougon, Culture & Développement

- **BYBLOS - Liban : Maison du Tourisme**

Le projet a comme objectif de rénover, élargir et aménager la Maison du Tourisme actuelle, ainsi que d'accompagner l'équipe municipale à développer sa stratégie de valorisation touristique en lien avec l'ensemble du territoire.

Il fait partie d'une série d'initiatives dont témoignent la ville et son entourage, pour un développement socioéconomique et culturel durable de la région.

Budget : 355 600 €

Partenaires : AIMF, Commune de Byblos, Ministère libanais en charge du tourisme

- **Initiative Asie : « Patrimoine urbain et développement durable » en faveur des villes francophones d'Asie du sud est**

L'Initiative est dans la ligne de la nouvelle programmation stratégique de l'AIMF, notamment dans le but de renforcer les liens avec les villes de la sous-région asiatique et de mettre en œuvre des activités particulièrement adaptées au dialogue entre services centraux et services locaux. Elle comporte la production d'outils de connaissance, l'organisation de sessions de formation sur base nationale et sous régionale, ainsi que l'identification de projets pilotes.

Les échanges et réflexions sur la valorisation du patrimoine, particulièrement liés aux politiques touristiques dans les villes de la sous-région, ont déjà abouti à la phase de mise en œuvre dans deux villes (Hué, Phnom Penh).

Budget : 180 000 €

Partenaires : Villes de Hanoi, Hué, Ho Chi Minh (Vietnam), Phnom Penh, Kampot, Siem Reap (Cambodge), Vientiane (Laos), Ville de Chinon (France), CNAM, AIMF.

V. Modernisation de la chaîne comptable

Là où l'action sociale traditionnelle montre ses limites, la prise en compte du vivre ensemble comme élément central des politiques publiques locales est non seulement un facteur de prévention face aux risques sociaux mais également l'un des rares remparts pour endiguer les conséquences de la crise.

Encore faut-il que les collectivités locales aient les moyens de cette politique.

Les collectivités locales sont ainsi en première ligne pour renforcer la cohésion sociale, afin d'endiguer les inégalités et les ségrégations sociales. Par leur proximité avec les citoyens et par les leviers d'action dont ils disposent, les Maires sont en effet les plus aptes à mettre en œuvre des projets de société qui privilégient le développement du lien social et du vivre ensemble. La promotion de ces valeurs au travers de projets concrets favorise la prise de responsabilité des citoyens. Les pages précédentes en ont fait l'écho. La fourniture des services collectifs (eau, assainissement, déchets, énergie, transport, santé et éducation) est devenue une des principales tâches à laquelle les Maires s'attèlent pour apporter des réponses quotidiennes.

Cependant, faire face à ces nouveaux défis suppose une mise œuvre opérationnelle de la décentralisation qui est devenue une réalité dans beaucoup de pays. Ce qui pose la question de la viabilité économique et financière des entités territoriales décentralisées où les collectivités locales font aussi face à la faiblesse des ressources qui leur sont affectées. Elles restent encore trop dépendantes des dotations de l'Etat et des financements extérieurs.

L'appui à l'autonomisation financière des villes est donc un axe majeur de l'action concrète de l'AIMF.

1. Plaidoyer pour l'autonomisation des villes

Les villes continuent d'être soumises à une urbanisation accélérée, mais leurs moyens financiers peinent à augmenter au même rythme. Avec l'avènement de la décentralisation, la plupart des pays ont procédé à la

communalisation intégrale, avec des transferts de compétences et théoriquement de ressources financières, pour assumer ces compétences transférées. L'équilibre entre ces deux piliers de la décentralisation est capital pour assurer l'autonomie réelle des collectivités. En effet, le transfert par le pouvoir central d'une partie de son pouvoir fiscal et financier aux entités décentralisées doit leur permettre d'assumer de façon autonome les responsabilités et les charges qui leur sont dévolues par la constitution et les lois.

Cependant, en pratique, les collectivités locales ne disposent pas toujours des ressources financières adéquates pour faire face à l'accroissement de leurs compétences et satisfaire les besoins grandissants des populations. Dès lors, elles se trouvent dans une situation de dépendance quasi permanente du soutien de l'Etat et des partenaires au développement pour trouver les financements nécessaires au fonctionnement de leurs services et à la réalisation d'équipements sociaux de base, susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations.

De plus, sur les plans politique et administratif, la déconcentration de l'assiette fiscale, de même que la décentralisation de la chaîne fiscale, ne sont toujours pas effectives du fait de résistances au niveau de l'administration centrale. En l'absence de dispositifs permanents de concertation autour des questions liées à la fiscalité locale, le manque de communication et de dialogue entre l'Etat et les collectivités locales, constitue un obstacle à la résolution des blocages et des conflits.

C'est dans ce contexte d'ailleurs que l'AIMF développe, dans le cadre de son partenariat stratégique avec l'Union européenne, des actions de plaidoyer pour que les intérêts financiers des collectivités locales soient mieux préservés. Cette question est en effet primordiale pour la légitimité des mandataires locaux qui peuvent se retrouver impuissants à honorer leurs engagements, à assurer leurs missions ou à répondre à des revendications populaires.

2. L'extension de la solution AIMF relative à l'autonomisation financière des collectivités locales

Parallèlement et plus concrètement, pour maîtriser ses finances, la ville doit avoir une connaissance de sa matière imposable, savoir planifier le développement spatial, économique, chiffrer ses investissements. C'est dans ce cadre, avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, que l'AIMF développe des programmes multi acteurs d'adressage et de modernisation des services financiers qui favorisent l'autonomisation des collectivités locales. Ces programmes correspondent à la mise en place d'un système qui fiabilise la chaîne comptable avec l'arrimage progressif aux mécanismes du « budget-programme » et l'informatisation du processus budgétaire et comptable à Douala, Pointe-Noire et N'Djaména.

La démarche concerne également la réalisation de projets d'adressage à Bangui, Brazzaville, Douala, Libreville, Pointe-Noire, N'Djaména, Porto-Novo, Vientiane et Yaoundé.

VI. De Kigali à Phnom Penh : mémoire et résilience

Les deux manifestations institutionnelles organisées en 2019, le Bureau de Kigali et l'Assemblée générale de Phnom Penh, ont été centrées sur la mémoire et la résilience. Kigali et Phnom Penh ont toutes deux été victimes d'un génocide. En 1994 pour la première, fin des années 70 pour la seconde. Cette hématique a donc été traitée en s'appuyant sur la trajectoire et sur le caractère exceptionnel de leur reconstruction, Kigali insistant sur le processus de réconciliation mis en place.

1. Kigali : mémoire et développement, 3 juin 2019

1.1. Pour l'unité et la réconciliation

A Kigali, ont été invités la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation du Rwanda, le Mémorial ACTe des Antilles, le Mémorial de la Shoah, l'Association Ibuka « Mémoire et justice », l'Association « Célébrons le courage de la Femme » de Bukavu ainsi que des villes non-membres du Bureau : Strasbourg, Saint-Denis de la Réunion, Port-au-Prince, Fort-de-France et les villes rwandaises. Erbil, dont l'histoire illustre le drame vécu par le peuple kurde, a été admise comme nouvelle adhérente et, à cette occasion, il a été envisagé que l'AIMF adhère à l'Observatoire international des Maires en danger.

Au cours des débats qui ont animés cette réunion conçue selon un nouveau format, c'est-à-dire un Bureau ouvert à des villes non-membres afin de traiter d'un thème très spécifique, l'organisation Global Green Growth Institute (GGGI) a présenté son programme de villes vertes pour les villes secondaires du Rwanda. L'objectif est d'aider le gouvernement à élaborer des plans urbains afin de réduire la consommation de ressources, l'émission de carbone et d'avoir une politique d'urbanisation.

La mémoire et la résilience ont été abordées avec les Présidents d'Ibuka France et du Mémorial ACTe auxquels a été associée la fondatrice de l'Association African Pattern. Le Secrétaire exécutif de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a insisté sur les ressorts qui ont permis le redressement du Rwanda.

Depuis la colonisation, l'histoire du Rwanda a été caractérisée par un régime divisionniste, marquée par l'exclusion d'une partie de sa communauté. Le résultat final de cette idéologie fut le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994, qui a fait plus d'un million de morts et a rendu des milliers d'autres personnes vulnérables et forcées de vivre dans l'exil. Ce génocide entrepris et exécuté par l'Etat, à cette époque, était l'aboutissement d'un long processus de conspiration maillé par des violences successives, déclenchées depuis déjà 1959. La conséquence évidente de cette situation a été la destruction du tissu social et le développement d'une culture d'impunité, une autre conséquence néfaste. En dépit de cette situation très critique, la normalisation des relations du peuple rwandais semble une voie obligée pour la survie et la construction de la société. Le génocide contre les Tutsis fut arrêté par la libération du Rwanda par le front patriotique rwandais en juillet 1994.

L'arrêt du génocide fut suivi de la mise en place, en 1994, du gouvernement d'union nationale qui a manifesté sa volonté politique et son engagement à bâtir une nation rwandaise réconciliée.

Dans ses efforts de faire face aux conséquences du génocide de 1994 et en vue d'insérer une paix durable, le Rwanda a mis en place des cadres institutionnels et politiques favorables à la consolidation de la paix et

à la réconciliation. Des consultations nationales entre différentes catégories de Rwandais ont eu lieu en 1998 et 1999 pour dégager des recommandations.

Cette volonté pour la promotion de l'unité et la réconciliation se manifeste par l'institutionnalisation, notamment de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation dans la Constitution de la République du Rwanda, ainsi que l'adoption de la politique nationale d'unité et réconciliation.

Il y a eu un brassage de l'armée, où dès le lendemain de la libération du Rwanda et de l'arrêt du génocide, les ex-forces armées rwandaises du gouvernement qui a préparé le génocide et qui a été vaincu par le front patriotique rwandais, et les anciens soldats qui ont mis fin au génocide, forment aujourd'hui une même armée nationale. La création des juridictions du Gacaca pour faire face à la justice car, au lendemain du génocide, plus de 120.000 personnes ont été arrêtées et suspectées d'avoir commis le génocide. Il fallait penser à la justice et les simples calculs ont montré qu'en passant par la justice classique, cela prendrait plus de 100 ans pour ne juger que les 120.000 personnes qui étaient en prison dès le lendemain du génocide. Il a fallu penser à une autre solution. Ont alors été institutionnalisées les juridictions Gacaca qui étaient un mécanisme culturel, traditionnellement utilisé au Rwanda pour les conflits entre voisins. Ils ont été modernisés avec une législation adaptée pour que ce soit un outils permettant de résoudre les problèmes de justice qui se posent à ce moment-là.

De plus, il y a eu une révision systématique des instruments juridiques qui existaient. Et la carte d'identité qui portait des mentions ethniques n'est plus un instrument de discrimination, car elle ne porte plus d'étiquette ethnique.

1.2. L'adhésion à la Déclaration universelle des Droits de l'Humanité

Lors de cette rencontre, la Présidente de l'AIMF, Maire de Paris, Anne HIDALGO, a rappelé les termes de la Déclaration universelle des droits de l'humanité. Elle rappelle que cette déclaration a été préparée par un certain nombre de personnalités, dont Corinne LEPAGE, qui est une grande figure de l'écologie et de l'humanisme en France et au-delà. Elle est très engagée sur les questions de droit de l'environnement. Son expérience notamment dans des grands procès internationaux l'a conduite à élaborer l'idée qu'il y a, aujourd'hui, une difficulté à faire valoir le droit lorsque l'environnement est en danger, notamment à l'échelle internationale.

Sa réflexion l'a conduite à penser qu'il fallait réunir la question des droits humains et la question du droit de l'environnement et proposer une Déclaration universelle des droits de l'environnement faisant partie des droits de l'humanité. Le fait de pouvoir vivre sur une planète, de pouvoir exploiter raisonnablement les ressources pour en vivre, de défendre des peuples autochtones.

Cette déclaration qui a été adoptée par de nombreuses villes à travers le monde, Paris l'a adoptée, Strasbourg a été pionnière, pourrait aussi être une déclaration adoptée par l'Association internationale des maires francophones.

La Maire de Paris a considéré que : « Aujourd'hui, nous sommes vraiment confrontés à une dégradation volontaire de l'environnement, il y a une impasse juridique, à la fois à l'international et dans chacun de nos ordres juridiques nationaux. Nous pouvons prendre en exemple aux Antilles, la question des sargasses, ces pollutions d'algues du fait de la déforestation au Brésil, mais aussi de l'exploitation pétrolière au large de l'Afrique de l'Ouest. Elles génèrent des pollutions qui, du fait du réchauffement des océans, arrivent aujourd'hui vers ce que l'on appelle la Mer des Sargasses.

Tant que la Mer des Sargasses était là où elle était, elle ne posait aucun problème. Elle rendait même beaucoup de services puisque c'était un endroit extrêmement important pour la biodiversité marine. Aujourd'hui, du fait du réchauffement des océans, il y a des détachements entiers de bands de sargasses qui viennent se poser sur les côtes du littoral, je pense notamment à la Guadeloupe et la Martinique. Ces algues échouées sur la plage produisent des gaz extrêmement toxiques et vont conduire à des déplacements très importants de populations.

La question est : qui, en droit, est responsable de ce qui se passe ? Aujourd'hui, le droit international ne permet pas énormément de choses, y compris l'accord sur Paris sur le climat. Ce n'est pas un accord contraignant au sens juridique du terme. Il y a tout un travail qui est fait à l'échelle internationale et dans différents pays sur ce que l'on appelle la justice climatique. Avoir la possibilité, s'il s'agit d'industries qui ont pollué ou de gouvernants qui n'ont pas agi en connaissance de cause, ils auraient dû agir, aller devant la justice. Aujourd'hui, cela n'existe pas.

Corinne LEPAGE a beaucoup plaidé sur de grands procès. Je pense à l'Amoco Cadiz et à d'autres grands procès sur l'environnement. Elle a été une de celles qui sont allées chercher dans la Convention européenne des Droits de l'Homme l'article 8 pour pouvoir donner une base juridique à des actions conduites par des collectivités, des citoyens et des ONG contre telle ou telle atteinte à l'environnement. C'est à partir de cette idée qu'elle a eu l'idée d'avancer dans tout ce travail sur la justice climatique en essayant de proposer cette déclaration qui peut donner une base juridique.

Il y a un travail qui se fait dans chacun des pays et un travail conduit par Laurent FABIUS à l'échelle internationale sur la justice climatique pour essayer de rendre contraignant un certain nombre de textes sur l'environnement, mais nous ne sommes pas encore au bout de cela. Je milite en France pour qu'il y ait un parquet national qui s'occupe des questions d'environnement et pour qu'il y ait un délit général concernant toutes les atteintes à l'environnement sans que l'on soit obligé de mettre en évidence les conséquences sur la santé des individus, que le délit existe en tant que tel. Il y a un travail qui est aujourd'hui vraiment en cours et qui converge.

Je pense que c'est important, comme l'a dit Pierre, que nous soyons nous-mêmes en phase avec la pensée qui est en train de se développer et tout ce travail sur la justice environnementale. En tous les cas, cette déclaration universelle des droits de l'humanité converge et nous permet d'avancer dans ces questions.

Si vous en êtes d'accord, je vous demanderai votre approbation sur la possibilité, puisqu'il s'agit d'une décision du Bureau, de signer et évidemment, de le faire avec Corinne LEPAGE et de lui faire savoir pour que nous puissions faire une cérémonie officielle de signature de cette déclaration des droits de l'humanité. »

2. Phnom Penh : l'esprit de la résilience, 3 décembre 2019

Nombre de participants 390
Nombre de délégations membres :
96
Nombre de Maires : 73
Nombre d'experts : 17

L'Assemblée générale de Phnom se devait, quant à elle, de célébrer deux événements. Le 40^{ème} anniversaire de la libération de Phnom Penh et du génocide organisé par les Khmers rouges, ainsi que le 40^{ème} anniversaire de l'AIMF.

L'Assemblée générale de Phnom se devait, quant à elle, de célébrer deux événements. Le 40^{ème} anniversaire de la libération de Phnom Penh et du génocide organisé par les Khmers rouges, ainsi que le 40^{ème} anniversaire de l'AIMF.

Le thème retenu était centré sur les défis politiques et économiques de la reconstruction urbaine. En effet, la reconstruction urbaine post-catastrophe est un enjeu qui touche de plus en plus de villes dans le monde, pour différentes raisons. L'augmentation du rythme des aléas naturels soumet les territoires urbains et leurs populations à de fortes tensions. Par ailleurs, l'accélération de la croissance urbaine augmente les impacts des aléas, et donc la vulnérabilité des territoires et des populations. Enfin, les villes sont devenues des théâtres privilégiés des conflits armés, ce qui implique des processus de destruction-reconstruction sans précédent.

La notion de résilience urbaine désigne la capacité des villes et de ses habitants à se relever d'un événement traumatique, à faire face à un choc causé par une catastrophe, un événement exceptionnel et souvent violent, pouvant entraîner des destructions et des morts, des déplacements de populations, une déliquescence des structures politiques et sociales existantes, ainsi que des traumatismes importants et sur le long terme auprès de la population et de la société.

40 ans donc après l'arrivée des Khmer Rouges dans Phnom Penh, l'expulsion de l'ensemble de la population urbaine et la destruction d'une partie importante de la ville, la reconstruction de la capitale cambodgienne est un exemple particulièrement édifiant de la capacité de résilience des villes et sociétés urbaines. Cependant, si Phnom Penh représente un cas exceptionnel de destruction puis de reconstruction, les catastrophes et les enjeux de reconstruction concernent un nombre toujours plus important de villes dans le monde au point que la reconstruction urbaine devient peu à peu une norme.

En effet, l'augmentation du rythme et de la force des aléas naturels, tout comme le réchauffement climatique, entraînent une accélération des événements catastrophiques. Comme un récent rapport de l'ONU l'a montré, 1,4 milliard de personnes dans le monde vivant dans les villes de 500.000 habitants sont aujourd'hui exposés à au moins un type de risque naturel. En Asie plus particulièrement, comme l'a montré une autre récente étude, la montée des eaux menace de nombreuses villes la région, comme Jakarta, Bangkok, ou encore Hô Chi Minh-Ville. En plus de ces risques, l'accélération de la croissance urbaine (les taux de croissance urbaine les plus forts se situent aujourd'hui sur les continents africains et asiatiques) augmente les impacts des aléas et donc la vulnérabilité des territoires et des populations.

En d'autres termes, la ville est devenue un « territoire du risque », et la reconstruction urbaine une probabilité de plus en plus prégnante. Dans ce contexte, la gestion du risque d'une part, des vulnérabilités urbaines d'autre part, sont devenues des priorités absolues pour les villes et devraient être au cœur des politiques de développement urbain.

2.1. Penser la reconstruction, c'est penser le risque et les vulnérabilités

Le risque d'une catastrophe ou d'un événement traumatique reste très difficile à appréhender car tout risque reste théorique et incertain. Notre rapport au risque se construit donc en fonction de ce qui est arrivé dans le passé, de qui pourrait arriver dans le futur et de la manière dont nous considérons cette incertitude au moment présent. Si les catastrophes de grande ampleur semblent bien souvent inévitables, il est aujourd'hui acquis que les conséquences de celles-ci ne sont jamais des fatalités « exogènes », mais plutôt le produit de nos structures économiques, techniques, politiques et sociales. Nous avons en effet aujourd'hui les capacités de nous protéger des catastrophes et des aléas climatiques, ou du moins d'en

atténuer largement les effets. C'est bien pour cela que les politiques urbaines ne peuvent aujourd'hui se passer d'une politique de gestion des risques.

Qu'est-ce qu'une politique de gestion des risques ? En amont, la gestion du risque passe tout d'abord par l'identification de la nature des risques potentiels, comme les inondations ou les tremblements de terre. Gérer le risque passe ensuite par l'identification des vulnérabilités urbaines face à ces catastrophes potentielles. Celles-ci sont multiples. Nous pouvons penser, par exemple, à la présence et l'efficacité des infrastructures urbaines, aux modes d'occupation du sol, à l'état des habitats, aux dynamiques foncières, aux capacités techniques et institutionnelles des autorités locales, ou encore aux modes de gestion des milieux naturels et anthropiques. Les vulnérabilités urbaines sont complexes à appréhender, car elles sont généralement interdépendantes et se nourrissent les unes des autres. Réduire les vulnérabilités, c'est non seulement amoindrir les effets des catastrophes, voir les prévenir, mais aussi, et peut-être surtout, protéger les populations les plus vulnérables aux destructions de grande ampleur.

Lorsque le risque se réalise, il faut avoir les moyens techniques et institutionnels pour gérer les mouvements des populations, la destruction de logements, des infrastructures et des réseaux, la mise en place d'une gouvernance adaptée et coordonnée, ainsi que la protection des populations les plus vulnérables.

Prévoir le risque, c'est donc aussi anticiper la résilience. Car celle-ci n'est pas innée. Elle se construit et s'accompagne par l'intermédiaire de politiques publiques, de programmes de développement sociaux et économiques, d'actions citoyennes et de pratiques participatives. Cela est d'autant plus nécessaire que nous ne sommes pas toutes et tous égaux face aux changements urbains rapides, particulièrement lorsque survient une catastrophe. Ce sont les populations les plus modestes qui sont les plus vulnérables, qui souffrent le plus des catastrophes et se sont généralement celles qui doivent le plus faire « œuvre de résilience ». En d'autres mots, la résilience n'est pas seulement une qualité, mais aussi, et peut-être surtout, la force des plus vulnérables.

Si une catastrophe, comme origine du processus destruction-reconstruction, peut sembler soudaine, la gestion du risque s'appréhende selon des temporalités multiples, à la fois avant, pendant et après un événement traumatique. Vulnérabilité, risque et reconstruction désignent donc des processus complexes appelant des approches systématiques et globales, autant que des interventions plus localisées et ciblées.

2.2. Agir avec le risque

Dans ce contexte, comment agir avec le risque ? Trois éléments centraux doivent ici être mentionnés.

Premièrement, la gestion du risque est politique. Elle demande la mise en œuvre de politiques publiques permettant de réduire les vulnérabilités, de développer des cadres réglementaires adaptés et de sensibiliser les acteurs urbains (privés, habitants, publics) la gestion du risque.

Deuxièmement, la gestion du risque est sociale. Elle doit être appréhendée comme un enjeu collectif et requière une étroite collaboration entre tous les acteurs urbains. La participation citoyenne est ici essentielle car elle facilite les prises de conscience et la mise en œuvre de solutions adaptées aux différentes formes de vulnérabilités que peuvent rencontrer les citoyens. Mais surtout, la gestion du risque est sociale car nous ne sommes pas égaux face aux catastrophes. Les statuts économiques, l'éducation, le milieu de vie ou encore les réseaux sociaux et familiaux vont largement déterminer l'effet des catastrophes sur les populations, mais aussi la capacité des individus à y faire face. La mise en place de politiques publiques ciblant les populations les plus vulnérables est donc indispensable. La gestion du risque est

sociale aussi car la sécurité des uns peut accroître la vulnérabilité des autres. L'équité face aux vulnérabilités est un enjeu déterminant dans la construction de sociétés urbaines stables, pérennes et plus égalitaires. Enfin, la gestion du risque est sociale car elle fait appel aux perceptions et comportements individuels et collectifs face à l'incertitude.

Troisièmement, la gestion du risque est économique. Elle demande tout d'abord d'allouer du financement à l'identification des risques et des vulnérabilités, à leurs réductions et à leur gestion si jamais le risque se réalise. Les investissements et politiques économiques doivent aussi servir à réduire les vulnérabilités, particulièrement auprès des populations les plus vulnérables. En conséquence, la gestion du risque requière bien souvent un changement de nos modèles économiques qui ont encore du mal à intégrer le caractère « incertain » du risque. Ce changement de pratiques requière, par exemple, la mise en place de cadres légaux et réglementaires plus contraignants pour les acteurs privés, qui sont aussi des bénéficiaires des politiques de réduction des risques. Enfin, la gestion du risque est économique car l'économie représente aujourd'hui un facteur de risque extrêmement important, mais encore trop sous-estimé. L'effet des récessions économiques des crises financières ou de l'explosion de bulles spéculatives sur les villes peut être destructeur. Là encore, un contrôle plus drastique de la circulation des capitaux et des investissements représente un élément essentiel de l'atténuation de la vulnérabilité économique et des catastrophes qu'elle peut entraîner.

La résilience doit être considérée comme une dynamique positive. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la résilience n'est pas un choix, mais une nécessité face aux changements urbains soudains. C'est bien à cela que doit servir meilleure approche et considération du risque et des vulnérabilités face aux catastrophes : empêcher les destructions pour ne pas avoir à reconstruire et ne pas avoir à être résilient.

Des débats, il est ressorti les vécus de Nouakchott, Port-au-Prince, Kigali et bien sûr, Phnom Penh. Toutes ces villes, de différentes manières, ont vécu des crises majeures, à différents moments de leur histoire : inondations, tremblements de terre, assassinats de masse, génocide.

Mais ces villes ont aussi le pouvoir aujourd'hui de porter témoignage des conditions par lesquelles elles ont commencé à écrire une nouvelle page de leur histoire, elles ont appris de la catastrophe.

Le sujet est d'importance.

En effet, malgré l'amélioration de nos connaissances, malgré les efforts portés pour le développement, partout dans le monde, les possibilités de crises se dressent devant nous :

- crise environnementale bien sûr, sur le climat, la biodiversité, la gestion de l'eau
- crise sociale et menaces économiques
- crise technologique enfin... autour de la circulation des données...

Aucun pays ne peut prétendre aujourd'hui être certain d'échapper à l'une de ces crises.

La résilience, ce n'est pas un retour à un état antérieur. C'est bien un accès à un nouvel état, un nouveau commencement qui définit un environnement inédit, social, économique, environnemental.

A Phnom Penh, les bâtiments de la ville ont continué d'exister, mais leurs usages ont changé : l'église des sœurs de la providence, ancien orphelinat, est devenue habitat collectif.

Cette qualité permet donc de mieux gérer le risque et d'apprendre des expériences passées pour mieux anticiper l'irruption de problèmes, qui seront chaque fois inédits. Il s'agit bien de nous prémunir, en veillant à entretenir les capacités d'adaptation et à penser la reconstruction vers moins de risque...

C'est pourquoi, la question du risque a une dimension politique, sociale et économique, dont les objectifs majeurs sont de réduire la vulnérabilité et d'anticiper les capacités de résilience...

Mme Chandevy MEN SOSOWATH, Vice-Rectrice de l'Université Royale des Beaux-Arts du Cambodge, nous a confié un émouvant souvenir. « Être jeune à Phnom Penh, dans les années 80 » ne ressemblait en aucune façon aux conditions rencontrées ailleurs. Elle nous a fait le récit d'une vie quotidienne de la survie, d'un retour dans des conditions précaires, avec en mémoire le conflit et les deuils qu'il avait provoqués dans toutes les familles.

Ce sont aussi les pénuries alimentaires, les difficultés pour acheter des provisions et mobiliser les personnes pour réorganiser les services.

Décidément, dès après la catastrophe, reconstruire est avant tout l'affaire de femmes et d'hommes.

Mais la résilience n'est pas une assurance de permettre de meilleures conditions d'existence à termes. Dans le premier atelier, Jean-Marie THEODAT, Professeur de géographie spécialiste d'Haïti, à partir de son expérience de Port-au-Prince, a rappelé les nombreuses menaces qui pèsent encore après la catastrophe du tremblement de terre.

Pour sa part, Mme Fabienne LUCO, Docteur en anthropologie, Chercheur à l'UMR CASE, explique la difficulté à réinventer la vie quotidienne, à gérer les parties communes des immeubles, les espaces publics, qui sont régulièrement accaparés.

Il faut un effort d'organisation pour pouvoir dépasser le moment de la survie...

Et c'est là que la place des institutions, sous quelques formes, devient nécessaire pour organiser le long terme...

Jean-Marie THEODAT expose en effet à quel point la résistance face à l'Etat et l'absence de capacité de régulation compromettent toute possibilité de dépasser l'après-crise.

Il faut donc l'effort des hommes et des femmes. Il faut aussi du temps.

Christiane BLANCOT, Directrice d'Etudes à l'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR), Professeur à l'Ecole nationale d'architecture de l'Université de Paris La Villette, le rappelle : Phnom Penh a attendu 20 ans pour connaître les vraies conditions de la reconstruction. Si bien que les bâtiments ont été très abîmés par les 20 ans qui se sont écoulés après le départ des Khmers rouges. Il aura fallu encore une génération pour qu'apparaisse, à Phnom Penh, les ferments d'une nouvelle culture urbaine, notamment sous la forme d'habiter.

Car reconstruire une ville, c'est lui redonner l'ensemble des fonctions qui lui incombent, grâce aux économies d'agglomération, terme économique repris par Natharoun NGO, Directeur du Centre d'Etudes Khmères au Cambodge :

- être un lieu d'accueil dans lequel on vient chercher protection, habitat, emploi, avenir

- être un lieu de marché dans lequel les habitants et les entreprises pourront trouver les ressources et les services souhaités
- être un lieu qui permet les mobilités, ce qui implique l'existence d'infrastructures de transport
- être un lieu de production des biens et des services marchands
- être enfin un lieu où sont assurés l'éducation, la santé, la culture, etc.

pour engager cette vraie reconstruction, sont nécessaires les dimensions structurelles, économiques et sociales.

Si Mareth MOK, Député à l'Assemblée Nationale, Ancien Ministre de l'Environnement du Cambodge, a évoqué l'immédiat après crise, le Député Kep CHUKTEMA, ancien Gouverneur de Phnom Penh, a traduit la nécessité de pouvoir rebâtir les infrastructures.

« Une ville sans eau ni électricité, c'est comme une vie sans amour. »

Dans un exemple concret, m ; Chan EK SONN, Membre du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux du Cambodge, a insisté sur les conditions de remise en œuvre des réseaux d'eau potable. Mais il a souligné aussi comment les efforts de reconstruction étaient compromis par les branchements illégaux qui se multipliaient... Les recettes des factures étaient elles aussi problématiques car une partie des factures n'était pas recouvrée en raison des erreurs d'attribution, de la corruption, etc.

Il y a ici la compréhension d'un rapport de force qui se noue entre les dynamiques institutionnelles qui doivent être garantes de la mise en œuvre d'un service pour tous et les captations individuelles, dont chacune semble sans conséquence mais la somme compromet les efforts de reconstruction...

La dimension économique ne doit pas être négligée. Dans la résilience, l'économie est aussi un facteur de risque.

Nous l'avons entendu de plusieurs façons au cours de cette journée : cela veut dire disposer d'un outil productif, pouvoir occuper des travailleurs dans cette activité et ne pas seulement faire commerce ! C'est ce que a été rappelé en rappelant que le Cambodge était devenu une nation privilégiée par ses partenaires du point de vue économique, permettant de participer aux échanges mondiaux, à la chaîne de fabrication des richesses.

Lorsque les réfugiés rentrent progressivement, il leur faut trouver du travail pour gagner leur vie.

En 2004, Phnom Penh accueillait 300 usines et 200.000 ouvrières. Et, à l'échelle du pays, le contrat de bonnes pratiques signé avec l'Organisation internationale du travail était un gage nécessaire pour rassurer sur le respect des standards de condition de travail et de rémunération des ouvrières.

Mais d'autres formes d'économie, porteuses d'innovation, ont aussi été portées autour de l'économie circulaire, des start-ups et des investisseurs locaux. C'est toute l'expérience proposée par Hassan HAJAM, Directeur de la Plateforme Invest in Impact, basée au Cambodge.

Il faut donc un changement de culture et une compréhension des attentes... collectives.

Faire cohésion... ce que nous rappelle Nadine UMUNOTI GATSINZI, Vice-Maire de Kigali en charge des Affaires économiques et sociales, c'est que pour pouvoir mener correctement une reconstruction, il faut avoir fait la paix avec le passé. Et les expériences servent. Celle de l'Angola a été utile pour éclairer les conditions de la pacification et la réconciliation que le Rwanda a dû mettre en œuvre dans tout le pays.

Pacifier, réconcilier, engager un climat plus serein, une stabilité... sont autant de conditions nécessaires qui ont des traductions concrètes : droit à la sécurité, droit au commerce, droit au logement... et droit à des services, mais non sans contrepartie acceptée, il faut pouvoir fournir le service mais faire accepter aussi son paiement.

C'est ce qu'a rappelé M. Chan EK SONN, sous une forme très concrète, par la lutte contre les raccords illégaux, le travail sur la régularité du paiement des factures, et l'utilisation d'outils informatiques pour améliorer la connaissance de la situation.

Dès la fin des années 90, la situation s'est améliorée. Toutes les factures sont désormais honorées.

Mais il faut aussi veiller à ce que soient respectées toutes les formes d'égalité, en particulier les égalités de genre. Un autre enjeu est de garantir que les familles les plus pauvres puissent avoir accès aux services. Veiller à bien engager les interrelations entre la population et l'administration, selon l'expérience apportée par le Sénateur MANN Choeun.

Le risque majeur est d'observer, comme cela fut présenté pour Port-au-Prince, qu'une partie de la population n'ait pas droit « de cité ». Le risque est grand alors que naît une résistance à l'exclusion. Et que la ville réelle se développe contre la ville institutionnelle, sans infrastructure.

C'est sans doute le dernier enseignement. Les expériences présentées ont montré l'importance du soutien international (bailleurs, soutien de pays tiers). L'aide internationale permet l'investissement dans les infrastructures et le démarrage de leur fonctionnement.

Dans chacun des exemples favorables présentés, ce sont les partenaires qui ont permis les meilleurs progrès. Pour Christiane BLANCOT, c'est bien l'association de toutes les échelles, le partenariat international, local et la place accordée aux habitants qui a été la condition pour régler en grande partie le problème du logement.

Aurons-nous besoin d'une nouvelle résilience ?

A Phnom Penh, malgré la croissance, différentes questions commencent à se poser. La ville jardin se transforme en une ville dense et minérale, le remblaiement des lacs permet d'étendre la ville, mais réduit les zones naturelles. De fait, en compensation, le dispositif naturel de régulation doit trouver réponse dans des solutions technologiques.

Partout dans le monde, les défis qui se posent exigent des réponses inédites et une capacité d'adaptation, une lutte contre notre fragilité. Et l'échelle urbaine pourrait bien être la bonne échelle d'action, nous enseigne Natharoun NGO.

Ne nous y trompons pas. La ville de demain, c'est d'abord la ville d'hier et celle d'aujourd'hui qui sera laissée en héritage. Elle constitue notre patrimoine qui nous interroge sur les solutions mises en avant.

La ville de demain doit être celle qui saura prendre la mesure des problèmes d'approvisionnement et de gestion des déchets, de sobriété, de confort mais aussi de cohésion et de solidarité.

Comment accueillir toutes les populations tout en offrant un bon cadre de vie, respectueux de la planète ?

Il ne suffit plus seulement de rendre des services, ni de satisfaire ponctuellement des besoins. Il s'agit aussi de redonner sens, de refaire citoyenneté pour les habitants, de mobiliser leurs capacités : participer à la ville, y vivre et s'y investir, comme l'a déclaré M. Vannak SENG, Secrétaire général à la municipalité de Phnom Penh.

Un tel agenda implique non seulement une prise de conscience mais aussi une transformation des pratiques... dont nous devons mesurer davantage les implications globales.

Quelles que soient les formes, publique ou privées, l'inclusion sociale et solidaire, les initiatives impliquent de pouvoir mieux discuter de leur but et de leurs impacts.

Les villes doivent apprendre à appréhender simultanément les problèmes et leurs effets présents et futurs. Elles ont donc intérêt à imaginer de nouvelles gouvernances, à expérimenter les moyens de leur transformation, mais au, et peut-être surtout, à les partager.

L'AIMF, partenaire de la Francophonie

En 2019, l'AIMF a renforcé son partenariat avec la Francophonie, à travers sa coopération, avec les Parlementaires, avec l'Université et les écoles, en promouvant une économie centrée sur l'Homme et son épanouissement (Axe I de la Stratégie de la Francophonie).

Ainsi, l'AIMF a mis en place une action intégrée d'appui au développement de l'ESS et à l'accompagnement de ce secteur par les autorités locales. Elle a accompagné la structuration et la formation d'un réseau de Maires engagés pour l'ESS au Cameroun, où une loi sur l'ESS a finalement été adoptée. Elle a également soutenu les projets des Maires en faveur du développement de l'ESS sur leurs territoires : à Garoua pour développer les Associations des Femmes pour l'Epargne et le Crédit, à Dakar pour renforcer le FODEM (Fonds pour le Développement Municipal). En juin, elle a financé le déplacement d'une importante délégation camerounaise à Paris dans le cadre de la Rencontre nationale des collectivités autour de l'Economie Sociale et Solidaire organisé par CUF, à Paris le 4 juillet.

Elle a aussi contribué à renforcer l'espace économique francophone pour en faire un espace d'échanges, de coopération et de solidarité privilégié (Axe II de la Stratégie de la Francophonie).

Dans ce cadre, l'AIMF a développé un programme important d'appui à la mise en réseau sous-régional des autorités locales, en appui aux logiques d'intégration économique voulues par les Etats. Au Maghreb, ce programme s'est doublé d'un appui à la mise en place et au développement du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb (RFLM) venues de Libye, du Maroc, de Mauritanie, d'Algérie et de Tunisie, avec pour objectifs de créer des passerelles entre elles ainsi qu'avec les Maires pour dynamiser leurs projets économiques.

A l'occasion du 20 mars, le Secrétariat permanent a engagé auprès des villes membres, une campagne pour les inciter à hisser le drapeau de la Francophonie sur le fronton de leurs mairies. Plusieurs villes ont suivi cette initiative, qui sera reconduite en 2020. Par ailleurs, à travers son site internet et ses réseaux sociaux, l'AIMF a valorisé les événements organisés dans les villes pour célébrer la Francophonie et ses valeurs.

Afin de renforcer la visibilité de l'AIMF et de susciter des partenariats renforcés, le Secrétariat permanent a sollicité la Présidence française de la Commission de Coopération et de Programmation de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour organiser une séance de travail dédiée à l'AIMF. Celle-ci s'est tenue le 18 avril.

Auprès de la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise MUSHIKIWABO, à l'occasion du Conseil de Coopération (27 mars) et des représentants des Chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du Conseil Permanent de la Francophonie (26 mars), le Secrétaire permanent de l'AIMF a également mis en avant les positions de l'AIMF.

Avec l'IFDD (Institut Francophone pour le Développement Durable), une convention d'objectif a été signée en mai, afin de réaffirmer notre engagement commun dans la lutte contre changement climatique.

Enfin, l'AIMF et l'ADIFLOR (Association pour la Diffusion Internationale Francophone de Livres, Ouvrages et Revues) ont signé le 1^{er} février une Convention pluriannuelle de financement. Elle permet aux élus locaux

francophones de s'appuyer sur l'expérience de l'ADIFLOR pour renforcer leurs capacités d'intervention en faveur de l'éducation et de la diffusion de la langue française.

En contrepartie, l'AIMF finance le fonctionnement de l'ADIFLOR et des projets de coopération avec des villes.

I. La Femme francophone AIMF

L'Assemblée générale de l'AIMF réunie à Beyrouth en 2016 a adopté la proposition du Bureau concernant la création du Prix AIMF de « La femme francophone ».

Ce Prix a pour objectif d'honorer l'action de jeunes femmes appartenant au réseau des villes membres de l'AIMF, élues territoriales ou actrices engagées de la société civile. Plus largement, ce Prix doit susciter l'engagement des femmes dans les processus de décision locaux et dans la gestion planifiée du développement local.

La désignation de la lauréate ou des lauréates se tient annuellement lors de l'Assemblée générale.

La lauréate bénéficie ainsi d'un parcours original et exceptionnel d'une année, durant laquelle elle a le choix entre des formations adaptées, des rencontres thématiques, la participation à des événements ou à des séminaires organisés par des réseaux diversifiés de décideurs politiques et économiques. Ainsi elle a la possibilité de renforcer ses capacités, personnelles, professionnelles et citoyennes, lui permettant, à l'issue de ce parcours, de remplir pleinement un rôle de leader local, en position de mettre les compétences et l'influence acquises au service du développement de son territoire de vie et d'action.

Ce parcours, mis en lumière au sein du réseau AIMF, constitue une source d'inspiration et de motivation pour les femmes francophones engagées dans l'action locale. Il constitue une nouvelle illustration de notre volonté commune de développement des savoirs, du renforcement de l'esprit et de la pratique du vivre ensemble.

1. Les candidates primées sont une ressource pour le réseau

- La première édition du Prix AIMF a eu lieu lors de l'Assemblée générale tenue à Montréal en 2017. Parmi les 45 candidatures reçues de 13 pays, c'est Mme Cyrine BEN ROMDHANE qui a été choisie. Expert-Comptable, associée fondatrice et gérante d'une société d'expertise comptable, Trésorière de la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises, cette tunisienne fait rimer sa carrière professionnelle avec un engagement social et sociétal qui impacte positivement le développement de sa ville, Tunis, et plus largement de son pays et de la zone méditerranéenne.

Elle a développé plusieurs initiatives pour promouvoir les compétences des femmes chefs d'entreprise et pour encourager les jeunes femmes à lancer leurs propres projets. En 2015, elle a participé à l'organisation d'un Congrès Mondial des Femmes Chefs d'Entreprises.

Depuis, en lien avec l'AIMF, Cyrine a suscité la création du Réseau des Femmes Leaders Maghrébines, RFLM, dans le but d'œuvrer en synergie avec les instances locales des cinq pays de l'espace maghrébin, de

rapprocher les points de vue des élus locaux, de répondre à leurs attentes et favoriser le développement économique, social, environnemental et culturel des villes, en mettant en place, en participant ou en soutenant des projets des projets porteurs d'emplois. Aujourd'hui, les membres de ce réseau sont fermement engagés à agir activement afin de promouvoir le « vivre-ensemble », à l'échelle des pays, individuellement, mais également dans tout le Maghreb. Ses actions sont orientées pour favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes, en leur facilitant la mobilité et le réseautage nécessaire à leur inclusion économique, l'accès aux services de santé, d'éducation, la culture. Ses actions ont également pour objectif de permettre aux villes d'engager efficacement et sereinement le dialogue avec les citoyens ainsi que l'action publique, en tenant compte des défis climatiques et des attributs du développement durable, et en mettant à disposition l'innovation technologique pour atteindre ces objectifs.

Pour des raisons administratives, les statuts de l'association RFLM ont été déposés et enregistrés à Namur (Belgique) le 3 octobre 2018. Son siège social se trouve dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Namur.

Actuellement, des projets éducatifs sont mis en œuvre avec Cyrine dans un collège de Tunis, le collège Sijoumi, autour de deux thèmes :

- **des ateliers extra scolaires sur la « Communication et vivre ensemble »**, sont mis en œuvre. Ils sont centrés sur l'apprenant et non pas sur l'enseignant. Plus concrètement, ce sont des méthodes actives basées chaque fois sur une valeur sociétale. Ces méthodes permettront la construction des connaissances par l'élève et le développement d'une nouvelle relation avec le savoir et entre les élèves. Le Professeur, compétent en la matière, est impliqué dans ces ateliers, essentiellement pour prendre le relais sur les Professeurs du collège. Le but est l'apprentissage du vivre ensemble et le développement du travail de groupe dans un esprit d'ouverture et de tolérance, qui favorise l'engagement, la collaboration et la communication respectueuse
- **des entretiens de motivation**, avec l'intervention de personnes inspirantes qui viennent parler de leur parcours et partager leurs expériences, par exemple dans l'enceinte des municipalités de la région à laquelle appartient l'école.

Ce projet sera dupliqué à d'autres villes du Maghreb, notamment dans l'Est algérien.

- En novembre 2018, lors du Congrès de l'AIMF qui avait pour thème le lien entre la ville et le sport, deux lauréates ont reçu le prix AIMF « Femme francophone ».

Il s'agit d'une jeune escrimeuse tunisienne, Azza BESBES, plusieurs fois médaillée aux Jeux Olympiques et Félicité RWEMARIKA, Fondatrice et Directrice Exécutive de l'organisation AKWOS en charge du développement de la femme par le sport, Première Vice-Présidente du Comité national olympique du Rwanda, Fondatrice du réseau de football féminin rwandais. Elle est une personnalité incontournable du sport rwandais a fait du football un moteur de réconciliation post génocide, notamment le football féminin, qui était interdit aux filles. A travers le sport féminin, elle a développé le sport santé (lutte contre le VIH Sida).

Azza BESBES, en lien avec le RFLM, met en œuvre le projet de « Caravane sportive avec le Réseau des femmes leaders du Grand Maghreb ». Ce projet a pour finalité d'inspirer les jeunes filles issues de communes défavorisées et de les encourager à exercer des loisirs sportifs, de sensibiliser l'entrepreneuriat dans le domaine de la jeunesse et du sport, d'initier des activités extra-scolaires rarement disponibles en mobilisant les associations de parents d'élèves, les lycées et les sportifs de haut niveau dans ces disciplines, de faire la promotion de disciplines sportives non traditionnelles et ne mobilisant pas des moyens financiers

importants, en association avec des personnalités reconnues dans ces disciplines. Ainsi des jumelages de clubs sportifs à l'échelle du Maghreb pourront être organisés. Les femmes seront ainsi sensibilisées sur l'importance du sport pour la santé (prévention de maladie, mais aussi par exemple les femmes qui ont un cancer ou une maladie chronique).

Au Rwanda, à Rubavu plus précisément, avec Mme Félicité RWEMARIKA, un projet a été voté par le Bureau de Phnom Penh réuni en décembre, sur le sport, comme outil de prévention et réponse aux grossesses précoces non désirées chez les adolescentes. Ce projet, mis en œuvre en collaboration avec les services du District en charge de la Santé communautaire, des Sports, des Affaires sociales, et les équipes salariés et volontaires d'Akwos œuvrant dans les secteurs concernés par le projet vise à croiser une amélioration de l'offre de soins maternels et reproductifs dans le District, avec la construction de 7 nouveaux postes de santé et l'extension d'une maternité, et le développement d'une offre socio-éducative associant sport et santé en direction des filles et des femmes, en particulier des jeunes mères. Des clubs sportifs féminins seront créés dans les territoires concernés par le renforcement de l'offre sanitaire et, au-delà des activités sportives proprement dites, ils permettront de développer l'information sur les droits sexuels et reproductifs, les enjeux de genre et de violences, le leadership et l'autonomisation. En parallèle, l'association développera des campagnes d'information des communautés pour sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les mères adolescentes et les droits des jeunes femmes.

2. La Femme francophone 2019

Lors de l'Assemblée générale de Phnom Penh, ont été honorées deux héroïnes de la lutte contre le changement climatique. Deux femmes venues de deux univers très différents et qui expliquent l'universalité du combat pour l'environnement et contre le changement climatique.

L'une, Mme Maïmou WALLI, Nigérienne, a initié un groupe de bénévoles (cercledev.org) au Niger et au Burkina Faso, et mobilise plus de 5000 jeunes issus du Sahel pour montrer au monde que résilience et environnement sont intimement liés. Elle est également engagée dans la recherche d'approches et d'initiatives efficaces pour renforcer la résilience des communautés fragilisées par les violences des extrémismes et les désastres climatiques dans cette région. Son ambition est de pouvoir susciter une bonne articulation entre les thématiques de protection de l'environnement, les violences extrémistes et la résilience des communautés avec un focus sur la jeunesse et les femmes.

La seconde lauréate, Canadienne, Mme Andréanne LAURIN, a conçu pour Montréal une épicerie zéro déchet, l'épicerie Loco dont elle est la Présidente directrice générale, avec un concept qui n'existait pas au Québec et qui est essentiel pour une ville soucieuse de maîtriser la gestion des déchets. Son épicerie valorise la vente de produits locaux et la transformation des fruits et légumes qui ne sont plus assez frais pour être vendus. Loco est donc une entreprise qui a intégré l'économie circulaire de Montréal.

Déjà, Mme WALLI apporte un appui au Secrétariat permanent pour initier des projets de terrain dans le Sahel.

En effet, dans un contexte d'insécurité dans la région du Sahel, la vulnérabilité des populations sahéliennes s'est considérablement accrue par suite des multiples attaques et aux violences perpétrées par des groupes armés. Cette situation sécuritaire devient de plus en plus préoccupante dans les localités de la région, troublant les rapports sociaux jadis harmonieux entre des groupes ethniques qui ont en commun la proximité géographique et partage des espaces et ressources nécessaires à leur subsistance.

A ces constats, j'ajoute une difficulté majeure pour les communes qui peinent à assurer convenablement leur fonctionnement (baisse des ressources propres). En effet, il est quasiment impossible pour les services étatiques, notamment le Trésor et les impôts, d'effectuer leur mission de recouvrement.

C'est pourquoi, un atelier de partage d'expériences en matière de recouvrement des taxes municipales, présidé par le Gouverneur de la Région du Sahel et organisé en partenariat avec l'Association des municipalités du Burkina Faso Sahel s'est tenu à Dori (Burkina Faso), du 29 au 31 juillet, dans la salle de réunion du Conseil régional du Sahel.

Les participants ont ainsi pu échanger sur les voies et moyens à mettre en place pour trouver des solutions qui permettent de contribuer à l'amélioration de la santé financière des communes, plus particulièrement sur la mise à niveau de tous sur les procédures de recouvrement au niveau des collectivités du Burkina Faso.

II. Pour une économie de la connaissance avec les Universitaires

1. Les partenariats

L'AIMF a été sollicitée par l'Agence Universitaire de la Francophonie qui a organisé du 20 au 22 octobre à Dakar son colloque annuel sur la Ville durable. Les contributions des villes et leurs propositions pour encourager les complémentarités entre universités et municipalités dans ce domaine ont été valorisées.

S'il est un lieu à réinventer ou à dynamiser, c'est bien celui qui lie la ville et son université. Longtemps considérées comme de simples équipements urbains, les universités sont devenues des acteurs à part entière de l'aménagement et de l'urbanisme.

La qualité de leur campus, leur desserte, leur accessibilité, sont autant de facteurs d'attractivité, bien sûr, pour les étudiants, mais aussi pour les entreprises.

Dans ce contexte, les enjeux d'aménagement et de coopération entre universités, collectivités et secteur privé, deviennent centraux. A condition que chacun soit dans son rôle, c'est-à-dire à condition que les universités se saisissent des enjeux urbains pour devenir des laboratoires d'expérimentation. Les Maires attendent beaucoup des philosophes et des sociologues pour améliorer leur politique de ville.

Le partenariat établi entre l'AIMF et l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement de la recherche en aménagement et en urbanisme) a débuté en 2010 par l'organisation d'un séminaire régional consacré à l'appui des maires d'Haïti, après le violent séisme qui avait affecté l'île. L'AIMF recherchait des universitaires investis dans les préoccupations d'aménagement et d'urbanisme et capables de transmettre leurs travaux à des élus de villes et à leurs services. Pour les membres de notre réseau, cette rencontre permettait de conforter les conditions d'une recherche-action directement liée aux territoires mais aussi d'aguerrir les étudiants destinés à devenir des professionnels de l'urbanisme.

Chaque année, cette relation privilégiée permet de travailler sur les questions des politiques publiques et des moyens mobilisés, des projets d'aménagement, des acteurs pour les mener, des financements pour les rendre possibles. Car le réseau des Maires présente un panel tout à fait unique d'exemples, d'expériences, qui ouvrent une perspective utile pour comprendre l'actualité des territoires. Depuis 2010, la régularité des échanges et les coopérations avec l'AIMF ont permis de mobiliser des étudiants pour des stages de découverte et d'études, de réaliser des contributions de valorisation des recherches, sous la forme d'ouvrages ou de contributions régulières à la revue de l'AIMF, *Raisonnance*, enfin de rapprocher les actions de l'AIMF avec les thèmes de recherche des universitaires.

C'est le cas avec la Chaire ETI du Professeur Carlos MORENO et avec le Professeur Lorenzo KIHLENGREN GRANDI, qui a introduit à Sciences Po Paris, un cours sur la diplomatie des villes.

Le lien avec l'AIMF est évident. Les Maires souhaitent bénéficier de cette influence, de ces travailleurs étudiants et de leurs recherches. Des outils ont été créés pour cela, avec l'aide des universitaires. Le MOOC qui explique de manière didactique comment s'approprier la gouvernance locale. *Raisonnance*, dont chaque numéro traite d'un thème particulier de la gouvernance. Nous sommes avec les étudiants de Sciences Po Paris pour traiter de la place des nouvelles technologies et de la numérisation des données, mais aussi de la norme. Nous sommes ensemble, avec eux, sur le front de la lutte pour les valeurs avec nos travaux sur l'intégration des communautés LGBTQI+. Et toutes ces actions constituent autant de portes ouvertes aux universitaires qui nous aident à répondre à notre stratégie qui est d'associer réflexion et action.

- Mais la perspective étudiante représente un autre enjeu. Beaucoup plus mobile, chaque semestre, elle migre entre les établissements afin de se former au mieux, tout au long d'une vie.

Une clientèle spécifique et exigeante en matière de services. Certes, la majorité opte pour l'université ou l'école de commerce de leur ville. Mais l'évolution des savoirs, l'envie de vivre autrement, les poussent à aller ailleurs. Ils sont près de 700.000 à Paris, venus d'ailleurs. 150.000 à Lyon, 120.000 à Lille. Bien des villes moyennes ont fait le choix d'avoir une politique attractive en faveur des étudiants. Mais quand les étudiants arrivent, ils transforment la ville. Une nouvelle main d'œuvre à temps partiel et pour de nombreux petits jobs. De nouveaux rythmes de vie avec les nuisances liées à la vie nocturne. Donc, une adaptation commerciale de la ville à cette population qui, elle-même s'adapte plus facilement, notamment grâce à la colocation. Cela conduit à une gentrification des centres-villes : la colocation permettant de louer des appartements que les familles modestes ne peuvent s'offrir.

Reste à se poser des questions sur les conséquences de ces flux. Sur le salaria local. Sur les commerces de proximité, car ces populations ont peu de capacités financières. Sur l'entretien des appartements qu'ils n'occupent jamais bien longtemps.

Au total, l'université et ses étudiants développent une culture urbaine, transforment la ville et font à la ville une réputation. Un autre sujet de réflexion pour les Maires !

- Depuis 2010, le Secrétariat permanent de l'AIMF s'est toujours attaché à associer la recherche universitaire au développement de ses opérations. Cette démarche s'est traduite par l'intervention d'universitaires lors des manifestations regroupant l'ensemble des membres de l'AIMF. Ce fut le cas à Lausanne en 2010, Erevan en 2011, Abidjan en 2012, Kinshasa en 2014, La Nouvelle Orléans et Tunis en

2015, Beyrouth en 2016, à Montréal en 2017, en 2018 à Lille. Il en a été de même pour la dernière rencontre de Phnom Penh en décembre 2019. Ces interventions ont créé des habitudes, une tradition, tout cela rendu possible par le financement du Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Cette meilleure connaissance réciproque des universitaires et des Maires a créé des attentes liées aux succès de nos manifestations. L'expertise proposée par l'AIMF n'est plus le seul fait des ingénieurs territoriaux mais aussi celui des universitaires.

En 2017, en s'appuyant sur cette reconnaissance réciproque, une nouvelle dimension a été donnée au partenariat. Jusqu'alors, elle exerçait ponctuellement, elle est maintenant devenue une activité du réseau. La formation des étudiants est également l'un des objectifs du partenariat et passe par la mise en œuvre de stages. De précédentes expériences ont déjà été menées au Sénégal et au Bénin. La formation des étudiants est l'un des objectifs du partenariat et passe par la mise en œuvre de stages.

Pour 2019, et dans le cadre du partenariat entre l'AIMF et le réseau APERAU, a été mis en œuvre un sujet de recherche effectué par un groupe d'étudiants dans une des villes du Cameroun, du 21 juin au 17 août 2019. Le projet concernait l'aménagement d'espaces urbanisés de Banka, utile pour les populations, et par la réalisation, en France, de supports cartographiques de la zone d'étude, afin d'aboutir à un adressage simplifié.

Cette phase pilote, initialement à vocation sanitaire, c'est-à-dire à l'appui à un service d'ambulance, a été adoptée par toutes les autorités. La préfecture du Haut-Nkam, la Sous-Préfecture de Banka, la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Nationale, les Chefferies du Groupement de Banka, ont tous accueilli le projet avec engouement et souhaité son extension au département du Haut-Nkam, pour répondre aux enjeux de planification, de développement local et de mutations foncières. Au-delà de la conception d'un outil de localisation et de repérage spatial, l'adressage local simplifié a contribué à l'atteinte d'un double objectif, la caractérisation du réseau viaire et sa classification en fonction de sa praticabilité.

La méthodologie choisie pour cet adressage local simplifié se résume en 4 points : la collecte via Google Map des images satellites de la zone d'étude, l'identification et la catégorisation des points de repères, la délimitation de leur aire d'influence, la cartographie du réseau viaire et l'identification du bâti avant leur mise sur ordinateur. Cette stratégie mobilise dans son exécution de faibles moyens financiers, matériels, techniques et humains. En deux mois, trois stagiaires ont couvert 50 % du territoire. De plus, les cartes réalisées peuvent être mises à la disposition des services compétents qui peuvent les actualiser à l'aide du logiciel adobe Illustrator.

A cet effet, le programme de financement basé sur la performance de la Banque mondiale, satisfait par la simplicité et la rapidité d'exécution de l'adressage local, a invité les étudiants à présenter les premiers résultats obtenus. A cette occasion, ils ont participé à une matinée de formation des équipes de la Banque mondiale, en charge de la localisation des malades. Le programme de financement basé sur la performance réalise des enquêtes de satisfaction des personnes ayant visité une formation sanitaire. Très souvent, les « ex-malades » indiquent uniquement le nom de leur village et leur quartier dans la rubrique adresse. Ces informations sont insuffisantes pour une localisation ultérieure. Le PBF doit intégrer le système d'adressage local simplifié.

L'adressage local simplifié est donc une véritable alternative à l'adressage conventionnel. Ses avantages sont nombreux : coût accessible, simplicité d'exécution, rapidité de déploiement, faibles ressources matériels et humaines, respect de la toponymie locale. L'adressage local simplifié pourrait être généralisé à des territoires plus étendus. Ce système se construit dans le respect de la morphologie du territoire et

s'y adapte proposant suivant chaque situation un adressage individuel, un point repère ou un adressage par secteur. Cette souplesse s'inscrit dans une logique de fine adaptation pour rendre le modèle compréhensible pour les habitants. Ceux-ci conservent leurs habitudes de dénomination et sont invités à enregistrer des informations supplémentaires pour indiquer leur position.

Les objectifs fixés ont été atteints et les résultats obtenus jugés satisfaisants par l'équipe encadrante et les autorités locales.

- La Chaire Immobilier et Développement durable a lancé en 2019, la première édition de son « Grand Prix ESSEC de la Ville Solidaire et de l'Immobilier responsable », créé avec le soutien financier de l'AIMF et de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), la Mairie de Paris, la Métropole du Grand Paris (MGP), le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, la Société du Grand Paris (SGP) ainsi qu'avec la participation de l'Association des Maires de France, la Fondation Abbé Pierre, le Plan Bâtiment Durable, Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), l'UNIOPSS et la ville de Ouagadougou au Burkina Faso.

Les catégories du Grand Prix ESSEC de la ville Solidaire et de l'Immobilier Responsable qui ont été remis le 3 juin 2019, à l'Hôtel de Ville de Paris, sont :

- Prix Grand Paris de l'Innovation urbaine solidaire
- Prix de la ville hospitalière
- Prix de l'habitat responsable et innovant
- Prix financement solidaire et ville durable
- Prix de la ville africaine solidaire et durable

Ces récompenses permettront aux Lauréats de bénéficier de la mise en avant, à travers une Exposition itinérante présentant le Prix ainsi que les initiatives primées, dans les locaux de l'ESSEC. Ils bénéficieront de la médiatisation autour du Prix.

2. La révolution numérique

La « révolution numérique » qui est en train de déferler sur les territoires et les villes, sans une réelle prise de conscience, impose de revoir substantiellement le rôle du Maire et des administrations territoriales, en lien avec les équipes de chercheurs.

En effet, jusqu'à présent, le numérique au sein de la ville et de ses projets de « smart city » s'est cantonné à faire des outils numériques voir des « jouets » digitaux, certes utiles mais sans aucune cohésion, sans une intégration, sans aucune compréhension partagée pour la ville et ses acteurs. Le marché du numérique a agi de façon à y trouver un nouveau terrain de vente, les mouvements associatifs, un nouveau terrain d'influence et d'interférence. Mais la ville était absente de la réflexion.

Le constat est souvent fait que, dans les projets numériques, des villes déploient des outils technologiques, les multiplient, en essayant de créer du service, du sens, sans se doter des moyens de les piloter, de les intégrer, de les contrôler, pour les mettre au service d'une véritable politique publique. C'est pourquoi nous nous retrouvons souvent face à une situation de complète incompréhension entre les acteurs en charge de la ville d'un côté et les acteurs proposant des solutions d'un autre côté ne parlant que de « big

data », de « coworking », de « digital factory », en ayant perdu le sens et l'intérêt pour la ville, pour ses habitants, pour ses services. Combien de projets se terminent ainsi sans sens alors que tous les jours le marché des datas explose et des acteurs privés arrivent à en tirer des avantages compétitifs et économiques ?

Les défis dépassent donc largement le seul cadre technologique. Il s'agit bien plus largement de penser, de repenser, le territoire et le rôle des acteurs publics et, en premier lieu, celui du Maire avec comme objectif de renforcer son rôle et la place des administrations territoriales. L'objectif est de créer les conditions qui favorisent une démarche d'action commune entre tous les acteurs du territoire intelligent avec, comme clef de voûte, le renforcement de la confiance envers les autorités publiques et entre les différents acteurs du territoire intelligent.

Un des éléments essentiels pour bâtir cette confiance est la donnée, sa qualité, sa fiabilité, sa disponibilité et son accessibilité. Compte tenu de l'impact de la révolution numérique qui touche tous les pans de la société dans chacune de ses sphères, personnelle et professionnelle, cette donnée est devenue systématiquement digitale dans un environnement informatique incontournable à la gestion des affaires publiques et privées. Les Autorités locales se trouvent ainsi dans l'obligation de réviser leur stratégie, notamment en engageant plus fortement une réflexion sur les services et usages numériques dans leurs différentes missions de service public et dans le respect de leurs prérogatives, en particulier leur rôle de garant de l'intérêt général. La question des données est alors essentielle.

La gouvernance des acteurs concernés, l'intégration des technologies déployées, la sécurité des données partagées, leur valorisation... sont autant de sujets à prendre en compte et à clarifier pour en faire des atouts des collectivités. La question se pose alors de la data, non seulement en termes d'accessibilité (open data), mais aussi en termes d'identité et de propriété.

Dès lors, pour l'AIMF, il est naturel d'accompagner et de conseiller les Maires et leur ville dans les débats qui leur permettront de mieux se positionner dans ce grand chantier du XXI^{ème} siècle et de faire valoir, le moment venu, leurs droits et de les aider à affirmer la modernisation de leur rôle dans la nouvelle fabrique territoriale et bâtir une politique numérique de leur territoire afin de :

- protéger, surveiller et défendre leur territoire numérique
- garantir le respect des droits fondamentaux dans les nouveaux services et usages numériques
- valoriser ces nouveaux actifs immatériels pour elles-mêmes, les habitants/usagers et les acteurs économiques locaux
- agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi

Dans ce contexte, il est clair que toutes les villes qui pourront créer un espace de confiance qui permettra l'expression institutionnelle de ces 4 objectifs pourront bâtir un territoire intelligent et garantir un cadre de confiance des data pour la société civile et le monde économique.

Du fait de ses prérogatives, la collectivité doit le faire et doit en avoir les moyens. Le Maire est le représentant de l'Etat sur son territoire et, par ailleurs, officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il a ainsi de nombreuses responsabilités dont le maintien de l'ordre public défini dans le Code général des collectivités territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il a en charge les polices spéciales (baignades, circulation...). Partant de cet état, on peut imaginer une responsabilité de protection de l'espace numérique et des data à l'échelle de la ville pour les citoyens, les associations, les entreprises locales... La collectivité et son Maire seraient garants de cette protection dans son projet de territoire intelligent. Voilà un bel enjeu de réflexion avec les instituts universitaires !

Les 7 et 8 novembre, l'AIMF a donc réuni à Paris, une première conférence sur la gestion, la protection et la valorisation des données numériques urbaines. L'objectif de l'AIMF est d'appuyer les villes dans le contexte des transformations numériques en cours. Il s'agit de renforcer leur :

- capacité d'arbitrage et de choix dans les grandes décisions à prendre relatives au numérique et à ses évolutions
- capacité opérationnelle interne
- capacité de régulation et de coopération avec les autres acteurs impliqués dans la fabrique urbaine (citoyens, secteur privé, acteurs du numérique)

En mettant en commun les savoirs accumulés par les villes autour de la gestion des données numériques au regard des enjeux et de l'éclairage d'experts techniques dans les domaines juridiques, numériques et de gestion des datas, la conférence a permis d'identifier les défis et les actions que les villes pourraient mettre en œuvre pour produire et valoriser les données et pour conserver un rôle dans leur gouvernance.

Ce débat s'est ensuite poursuivi lors du Bureau réuni à Phnom Penh.

- L'autre sujet de réflexion engagé en lien avec la Francophonie concerne la norme et le rôle des villes pour l'adapter aux territoires. Cette réflexion a été conduite avec le Réseau Normalisation et Francophonie basé au Québec.

La première réunion s'est tenue le 23 septembre à Yaoundé, avec des représentants des villes membres d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

Cette journée de travail, ouverte par M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé et Mme Célestine KETCHA COURTES, Ministre de l'Habitat et du Développement urbain, a permis de mettre en avant la question de la participation des collectivités locales à la définition des normes internationales, en particulier sur la ville durable.

Organisée en lien avec les Agences nationales de normalisation, le Réseau Normalisation et Francophonie, l'AFNOR, l'ANOR, cette rencontre a rassemblé des participants issus d'une douzaine de pays.

Au œuvre des échanges, l'intérêt des normes internationales pour les collectivités territoriales et les processus d'élaboration des normes. La résolution finale a fait ressortir l'intérêt des normes, notamment ISO 37101 sur la Ville durable, pour le développement urbain et le souhait des autorités locales d'être impliquées dans les processus internationaux d'élaboration de ces normes.

Aujourd'hui, les villes et leurs administrations opèrent dans un environnement complexe qui comprend une multitude de défis et de risques liés à l'éthique et à la gouvernance.

Afin de soutenir la ville de Tunis, et prévenir les risques qui pourraient entacher la gouvernance de la ville, une démarche d'accompagnement cadrée par la norme ISO 37001 sur les Systèmes de management anticorruption, est déployée afin d'offrir le coaching et l'accompagnement pertinent à la Mairesse. Cette démarche de service conseil, soutenue par l'AIMF et opérationnalisée par M. Christian LEVESQUE, est réalisée dans une perspective d'amélioration continue et vise à doter la ville d'outils d'aide à la décision en matière de gestion des risques liés à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, qu'elle soit d'ordre administratif ou financier.

Adaptée à la réalité et aux besoins de la ville de Tunis, la démarche comprendra une revue des pratiques administratives ainsi que d'une série d'entrevues avec les gestionnaires pertinents et ce, afin de permettre à la Mairesse de disposer d'une revue pertinente des processus de gestion qui favorisera la mise en place de ses orientations en matière de saine gouvernance et de lutte contre la corruption.

A partir des résultats obtenus, la Mairesse sera en mesure de planifier et d'organiser le déploiement d'un système de management anticorruption conforme aux meilleures pratiques reconnues internationalement sous-tendu par la norme ISO 3700, de poursuivre une culture de gestion ancrée dans les principes d'intégrité, d'éthique et de saine gouvernance, ce qui mènera à terme à l'amélioration de la confiance des citoyens envers leurs institutions, leurs services publics et leurs représentants élus.

Une première phase du programme a été mise en œuvre en 2019 pour :

- identifier les directions, les services ainsi que les acteurs clés qui seront couverts par l'analyse
- analyser la documentation existante au sein de la ville (politiques et procédures, cartographie des risques, rapports d'audit, communications, organigramme...)
- réaliser les entrevues avec les acteurs clés afin de développer une compréhension du fonctionnement et des processus de la ville
- analyser le niveau de maturité en identifiant les écarts potentiels par rapport aux exigences la norme ISO 37001, de l'environnement interne, externe et des risques de corruption auxquels fait face la ville.

III. Des plaidoyers pour les Parlements

Face aux difficultés nées de la mise en œuvre des processus de décentralisation (cadres légal incomplet ou inappliqué, tensions entre les différents niveaux d'administration, etc.), l'AIMF a mis en place une stratégie de plaidoyer, cofinancée avec l'Union européenne, en vue de créer un environnement favorable (Enabling environment) à l'exercice de leurs compétences par les Autorités locales. Dans cette démarche, nous avons associé les journalistes et leurs associations ainsi que les parlementaires.

Ces travaux permettent de mettre à disposition des maires et des associations nationales d'autorités locales, des données objectives et fiables, en vue de soutenir leurs démarches de plaidoyer auprès de journalistes des administrations centrales et des parlementaires. Ils concernent les finances locales, le statut de l'élu et de la fonction publique territoriale, les services essentiels, le rôle des autorités locales face au défi climatique.

2. Un large partenariat avec les Parlements

Très concrètement et s'agissant des Etats de l'océan Indien, l'Association des Villes et Communes de l'océan Indien (AVCOI), que nous avons structurée avec un secrétariat installé et équipé, a noué des relations avec l'Assemblée des Parlementaires de l'océan Indien (APCOI).

De même, l'ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin) avec qui l'AIMF a engagé un partenariat cofinancé par l'Union européenne, a renforcé sa structure, développer le service qu'elle apporte aux villes du Bénin, a noué des relations étroites avec les parlementaires.

Alors que le processus de Relecture des textes de la Décentralisation au Bénin est entamé, la tenue de rencontres avec le réseau des journalistes sur la décentralisation, ainsi qu'avec celui des parlementaires, ouvre des opportunités de dialogue à un moment clé pour le plaidoyer porté par l'ANCB et l'AIMF.

Une convention entre l'ARBF (Association des Régions du Burkina Faso), l'AMBF (Association des Maires du Burkina Faso) et le Réseau Parlementaire pour la décentralisation et le Développement local portant sur le Plan Stratégique 2017-2020 d'appui à la décentralisation au Burkina Faso, a été signée à l'Assemblée Nationale du Burkina Faso.

Pour structurer cette démarche, l'AIMF a mis en place cinq groupes de plaidoyers sur « Décentralisation et autonomie des autorités locales » ; « Ville durable » ; « ville pour tous », « Localisation des ODD » et « Services essentiels ».

L'ensemble des groupes de plaidoyer s'était retrouvé à Ouagadougou. La rencontre annuelle des groupes avait rassemblé 180 participants issus du Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, ainsi que de la Guinée et du Bénin représentants des élus locaux, parlementaires, cadres locaux et nationaux, journalistes, statisticiens et syndicalistes. Elle a été marquée par la présence de plusieurs ministres ainsi qu'une invitation du Premier Ministre du Burkina Faso. Les travaux ont notamment porté sur les relations entre parlementaires et maires pour porter le plaidoyer.

La réunion de Ouagadougou a donc été l'occasion de montrer combien l'AIMF a intensifié ses relations avec les parlementaires des différents pays partenaires et avec leurs réseaux en place. Un accord cadre de partenariat a été signé avec le réseau « Décentralisation et développement local » au Burkina Faso, avec le réseau des parlementaires pour la Décentralisation et le développement local du Bénin et avec le réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal. Ces liens ont été officialisés lors de la Conférence de Ouagadougou, où de nombreux parlementaires nationaux ont été invités et étaient présents, notamment lors d'un atelier de travail spécifique en séance plénière intitulé « Bâtir des coalitions pour transformer les plaidoyers en résultats ». Il était présidé par Monsieur Aliou SOW, expert dans le cadre du Partenariat stratégique, Haut Conseiller et Président de la Première Commission du HCCT au Sénégal. L'objectif de cet atelier était d'identifier les partenaires susceptibles de s'approprier et de porter les plaidoyers aux côtés des maires, et de définir avec eux les voies et moyens afin de transformer les plaidoyers en résultats. Pour ce faire, il s'agit d'abord de renforcer les relations avec les réseaux de parlementaires, de journalistes, d'universitaires afin de créer un cercle vertueux en faveur du développement local.

2. L'exemple du plaidoyer au Cameroun

A la demande du Président du Sénat de Côte d'Ivoire, Monsieur Jeannot AHOUSSOU KOUADIO, ancien Président de l'ARDCI et co-Président du Groupe de plaidoyer sur le statut de l'élu local, les travaux des groupes de plaidoyer ont été restitués au Sénat de Côte d'Ivoire.

Le 23 septembre, l'AIMF a rendu compte de l'ensemble des activités de ses groupes de plaidoyer devant les parlementaires camerounais.

Les autorités locales du Cameroun ont restitué les travaux des groupes de plaidoyers organisés dans le cadre du Partenariat AIMF-UE devant les députés, les sénateurs et la Commission des lois de l'Assemblée Nationale. Ces plaidoyers ont porté sur :

- les finances locales, pour contribuer à faire entendre la voix des magistrats municipaux sur la question de la mise à disposition des ressources financières suffisantes aux collectivités territoriales décentralisées
- le statut de l'élu local et de la fonction publique territoriale pour donner un statut aux magistrats municipaux et pour mettre en place une fonction publique territoriale
- les services essentiels (eau, assainissement, déchets) pour améliorer l'accès des populations aux services essentiels : eau, assainissement et déchets
- la lutte contre les changements climatiques pour une meilleure prise en compte de la problématique du changement climatique au niveau local
- la localisation des Objectifs de développement durable pour une prise en compte effective des compétences locales dans la planification du développement durable au niveau national, régional et mondiale

Ces travaux ont été ouverts au nom de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, par le Vice-Président, après avoir entendu les interventions de :

- M. l'Honorable Zondol, Président de la Commission des Lois
- M. Emile ANDZE ANDZE, Président national des Cités et Villes Unies du Cameroun
- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF
- M. Hans Peter SCHADEK, Délégué de l'Union européenne auprès de la République du Cameroun
- Mme Célestine KETCHA COURTES, Ministre de l'Habitat et du Développement urbain, ancienne présidente du Groupe de plaidoyer sur les services essentiels
- M. l'Honorable Théodore DATOUO, Vice-Président de l'Assemblée nationale

Au cours des ateliers, les travaux des groupes ont été présentés, respectivement, par :

- M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala pour les finances locales
- M. Anicet AKOA, Vice-Président de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC), pour les services essentiels
- M. Gratien TCHADIEU, pour la lutte contre les changements climatiques
- M. Daniel René MYNTIA, pour la localisation des ODD
- M. Jean Simon ONGOLA ONGBA est intervenu sur l'intercommunalité

A l'issue des présentations et des débats, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

- Que l'Assemblée nationale et le Sénat élaborent des propositions de loi et les projets de loi visant à renforcer l'autonomisation des collectivités territoriales décentralisées
- Que les parlementaires poursuivent et renforcent leur dialogue avec les maires afin d'améliorer l'environnement institutionnel des actions des collectivités locales
- Que la question de la protection des maires grâce à un statut approprié soit soutenue par les parlementaires
- Créer un cadre normatif pour la mise en place de syndicats de communes visant à mutualiser les moyens

À destination des partenaires :

- o Que l'Union européenne et les PTF continuent à soutenir le développement local
- o Que l'AIMF apporte son appui aux démarches engagées par les maires et les parlementaires en vue de renforcer l'autonomisation des collectivités locales

A l'aune de l'état des lieux présenté et dans le but de consolider les avancées observées en matière de décentralisation et de développement local, les principales pistes et recommandations ci-après ont été formulées :

- explorer les voies et moyens de **garantir la disponibilité effective des ressources financières** allouées aux collectivités territoriales décentralisées à travers le réseau du Trésor
- tenir compte des **besoins différenciés des collectivités territoriales décentralisées**, et en particulier des métropoles et autres grandes villes soumises à des pressions démographiques, économiques et sociales fortes
- **adapter le dispositif législatif et réglementaire** existant au vue de **permettre la diversification des sources de financement** impliquant davantage le secteur privé, à travers les montages de types : économie mixte, partenariat public-privé, à l'instar de la SMID S.A
- examiner la possibilité de **réduire les coûts de pilotage du système** pesant sur les ressources financières allouées aux collectivités locales
- **revoir les règles de répartition** des centimes additionnels communaux, en transférant une partie de la péréquation à la charge de l'Etat;
- favoriser une plus grande autonomie des collectivités territoriales notamment des plus grandes dans la conduite de leurs investissements, y compris en termes de passation des marchés
- **développer davantage les plateformes de concertation entre les Communautés Urbaines et les Communes d'Arrondissement**, dans le but d'optimiser les économies d'échelle et le levier constitué par la présence des Communautés Urbaines.

En matière de statut de l' élu local et Fonction publique territoriale

Encourageons le Gouvernement, dans l'optique de compléter la cadre juridique, déjà riche, applicable à la gouvernance territoriale, à poursuivre à un rythme soutenu et à parachever les réflexions engagées en vue, d'une part, de doter l' élu local d'un statut et, d'autre part, d'accélérer l'étude sur la mise en place d'une fonction publique territoriale ;

Prions les honorables membres du parlement, à savoir d'une part ceux du Sénat qui représente les collectivités territoriales décentralisées, ainsi que ceux de l'Assemblée Nationale, d'autre part, chargée au même titre que la Chambre haute du contrôle de l'action gouvernementale et du vote des lois, de soutenir et d'appuyer le projet visant à doter les élus locaux d'un statut, de même que celui concourant à la mise en place d'une fonction publique territoriale efficace, tous déjà engagés avec méthode par le gouvernement.

En matière de services essentiels

En vue d'améliorer l'accès des populations aux services essentiels, des recommandations ont été formulées :

- **A l'endroit de l'Etat**

- l'application imminente et intégrale du « principe de la concomitance » prévu à l'article 7 de la Loi d'Orientation de la Décentralisation de 2004 qui stipule que « tout transfert de compétence à une Collectivité territoriale s'accompagne du transfert, par l'Etat à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de la compétence transférée »
- la fixation à au moins 10% de la fraction des recettes de l'Etat affectée à la Dotation Générale de la Décentralisation à partir de l'année 2020
- l'affectation et ou le détachement des personnels en complément d'effectifs dans les services centraux vers les CTD en priorité, en application de la Circulaire du Premier Ministre n° 01/CAP/PM du 11 Janvier 2008 demandant aux membres du gouvernement de mettre certains de leurs agents à la disposition de l'administration municipale
- le lancement d'une opération spéciale de recrutement de 2000 cadres techniques et professionnels au profit des CTD, à défaut du chiffre de 3229 recommandé par le Comité Interministériel des Services Locaux en 2012
- le développement, par les ministères sectoriels compétents, des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre auprès des Communes
- l'implication et la responsabilisation des Magistrats Municipaux dans la maîtrise et la gestion du foncier
- une meilleure coordination des acteurs intervenant dans les « Services Essentiels » sur les périmètres communaux avec les municipalités comme chef de file

- **A l'endroit des Communes**

La promotion des partenariats public/privé au profit des CTD, la mutualisation et l'échange d'expériences via la coopération décentralisée.

La mutualisation des ressources en vue de la réalisation des projets et activités de services essentiels difficiles à supporter par une seule commune, à travers la coopération décentralisée.

Dans le domaine de l'eau potable :

- la révision du décret n° 2005/493 du 31 décembre 2005 fixant les modalités de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain, en y introduisant le « principe de compétence des CTD en matière d'eau potable » sur le périmètre communal ; le délégataire du service public exerçant ses activités sous le contrôle de celles-ci. la mise en place, à l'échelle nationale et régionale, d'une plateforme de concertation permanente des parties prenantes du secteur de l'eau sur le modèle du MINEPAT, pour le choix et la validation des projets des Communes, afin de s'assurer que les investissements financés par l'Etat cadrent effectivement avec les besoins réels des Communes, exprimés dans leurs documents de planification
- l'implication des concessionnaires dans l'élaboration des Plans Communaux de Développement en termes de fourniture de services, d'entretien et d'extension des réseaux
- le respect scrupuleux des normes de captage, de traitement et de distribution de l'eau par les organismes privés et les particuliers et la fermeture de leurs ouvrages le cas échéant

- la création des agences régionales d'appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées pour la maîtrise de la qualité des eaux et l'incitation par l'État à l'installation des laboratoires publics et privés d'analyse de la potabilité des eaux dans chaque région et chef-lieu de département
- la poursuite des campagnes de branchements sociaux et de remise en service des bornes fontaines publiques là où elles existent, et le développement des solutions techniques et de gestion adaptées aux communes pour pérenniser le service public de l'eau potable
- le dépassement de la logique des Budgets d'Investissement Publics en forages au profit des allocations conséquentes de crédits pour la construction, l'amélioration ou la maintenance des mini-réseaux d'adduction d'eau potable dans chaque commune, et mettre en place autour de ces équipements des solutions techniques et des modes de gestion adaptées à chaque localité
- la maîtrise généralisée par tous les acteurs de l'ensemble des outils de gestion participative et d'entretien durable des équipements d'alimentation en eau potable existant à travers le territoire national, outils développés par le PADDL/GIZ et validés techniquement par le MINEE

Dans le domaine de l'assainissement et de la gestion des déchets

- l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'appropriation des Elus Locaux (Maires, Parlementaires) sur l'importance de l'assainissement, notamment la mise en place dans les CTD d'une structure et de moyens dédiés à l'assainissement
- l'appui de l'Etat, des acteurs locaux et des Partenaires au développement, au profit des Magistrats Municipaux et des équipes municipales, à l'amélioration de la connaissance sur l'assainissement et des opportunités de financements des projets et programmes y relatifs
- l'élaboration des textes réglementaires complémentaires qui précisent les modalités de transfert et d'exercice des compétences et ressources transférées aux CTD en application de la Loi sur l'assainissement, avec une différenciation entre l'assainissement liquide urbain (eaux usées) et le drainage (eaux pluviales)
- l'appui de l'Etat à l'élaboration des Plans Communaux de Gestion des Déchets au besoin en intercommunalité, avec la participation des entreprises spécialisées dans le domaine. Outils de gestion de l'eau de la GIZ validés par le MINEE
- la suppression du monopole et l'établissement des conventions avec les fermiers des périmètres concédés pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan stratégique d'assainissement ; (le Premier Ministre, lors d'un Conseil de cabinet tenu en 2017, a prescrit la fin du monopole d'HYSACAM, et a ainsi ouvert la possibilité à la concurrence dans le secteur. Cette recommandation semble non pertinente)
- la prise en compte de la pré-collecte dans le cadre des contrats d'enlèvement des ordures ménagères et l'accompagnement des Pouvoirs Publics dans l'organisation de ces activités, afin de l'adapter aux infrastructures, aux habitudes des ménages et au niveau de production des ordures ménagères
- la mise sur pied d'un système d'information sur la gestion des déchets, sorte de banque de données informatisée et accessible à tous sur les bonnes pratiques des CTD et compilant les solutions techniques opérationnelles sur la gestion des déchets
- la mutualisation par les CTD de leurs ressources en vue de mettre sur pied des réseaux de collecte, de transport, de traitement des ordures ménagères et autres déchets relevant de leurs compétences.

En matière de lutte contre les changements climatiques

- appuyer les stratégies adaptatives, additionnelles et complémentaires mises en place par les populations tout en s'assurant que celles-ci sont résilientes à de futurs événements tant climatiques qu'océaniques

- soutenir les projets des peuples autochtones et des communautés locales qui s'appuient sur les connaissances et les modes de subsistance traditionnels et qui mettent en œuvre leurs savoirs endogènes pour relever le défi climatique
- impliquer les personnes en situation de risques climatiques dans la conception des stratégies de prévention, d'atténuation ou d'adaptation
- mettre sur pied dans les territoires le plan climat et l'incorporer dans les documents urbanistiques. Aujourd'hui, il y a urgence, car il existe une réelle imbrication des impératifs d'« adaptation » des territoires et d'« atténuation » du réchauffement climatique et les Objectifs du Développement Durable (ODD)
- fournir et diffuser des informations sur les menaces que le changement climatique fait peser dans les territoires de compétences
- intensifier la lutte contre la désertification. La sécheresse dans les milieux secs constitue le défi suprême à relever, en raison des risques qu'elle fait peser sur la sécurité alimentaire, le potentiel hydrique, la santé et l'exode massif des populations dans les espaces affectés
- mettre en œuvre de systèmes d'exploitation résilients dans les CTD notamment : La diversité des pratiques, à travers l'agropastoralisme et l'agroécologie, basées sur des savoirs paysans, représentent un potentiel non négligeable pour l'avenir des populations dans les milieux secs
- implémenter dans les territoires de compétences les décisions du chef de l'état garantissant une réduction de 32 %, à l'horizon 2035, de l'empreinte carbone par rapport à 2010
- renforcer et augmenter l'investissement public/privé dans les mécanismes innovants de financement de lutte contre le changement climatique
- mettre en place un plan d'alerte et de prévention des risques et des catastrophes d'ordre environnementale en général et climatique en particulier. Par exemple, les plans de prévention des risques littoraux (élévation du niveau de la mer, inondation, etc.), le plan d'alerte pour les inondations
- continuer les grands travaux d'aménagement des drains. L'extension et la construction des drains à Yaoundé et Douala ont permis non seulement de canaliser les eaux de ruissellement mais également de lutter efficacement contre les inondations dans les deux villes

Concernant la localisation des ODD

Aux MINEPAT, Système des Nations-Unies et autres partenaires intéressés :

- intégrer effectivement le MINDDEVEL et les CTD dans la matrice des administrations publiques chargées de la mise en œuvre des ODD au Cameroun. D'autant plus que, le Cameroun est un État unitaire décentralisé et que le MINAT créé en même temps que le MINDDEVEL y figure
- prendre en compte les actions du MINDDEVEL et des CTD dans le prochain Rapport national volontaire sur les ODD
- accroître les concours des partenaires étrangers en faveur du MINDDEVEL et des CTD dans le cadre de la mise en œuvre et du financement du développement durable et résilient
- renforcer des capacités des CTD en matière d'évaluation et de reporting des ODD.

*

A la suite, le Parlement Camerounais a adopté un projet de loi portant sur le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Ce texte de loi, découle des conclusions des travaux des Assises Générales de la Commune qui étaient en grande partie, un récapitulatif des travaux de l'AIMF.

Ces éléments ont aussi été rappelés et pris en compte, dans le cadre des échanges des membres de la Commission décentralisation, lors du Grand Dialogue National, tenu du 30 septembre au 04 octobre à Yaoundé.

Ce Code est donc en quelque sorte, le fruit de l'appropriation du travail co élaboré par l'AIMF et les parlementaires.

Les grandes innovations sont :

- une tutelle un petit peu moins omniprésente
- plus de Compétences transférées aux CTD que par le passé
- plus d'autonomie fonctionnelle
- ressources transférées directement
- une participation des populations pour la confection du budget et le choix des projets prioritaires, à travers les représentants des quartiers et des villages
- une définition avancée du statut de l' élu local
- Une précision accentuée des compétences entre la Communauté urbaine et la commune d'arrondissement
- l'intercommunalité
- la création des sociétés financières et le financement des projets
- l'élection des organes exécutifs des communautés urbaines
- un régime financier plus précis
- le rôle du Feicom circoncris aux fonds de péréquation et de partenariat étranger.
- plus de contrôle et d'audit
- l'apparition du Maire élu en lieu et place du Délégué du gouvernement.

Le statut spécial des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour booster le développement de ces deux régions en vue de l'amélioration du mieux-être de leurs populations :

- ce statut tiendra compte de l'héritage linguistique et de la common law
- des organes spéciaux pour gérer la Région
- une dotation financière spéciale
- une fiscalité avantageuse
- un médiateur pour résoudre certains problèmes ou régler certaines questions, une émanation du système de la common law, alors que dans les régions francophones, ce sera la compétence du Tribunal Administratif.

IV. Relations avec la Francophonie

Avec l'élection de Madame Louise MUSHIKIWABO aux hautes fonctions de Secrétaire générale de la Francophonie, et la nomination de Madame Christine CANO en qualité d'Administratrice de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Le Secrétaire permanent a été convié a plusieurs réunions de travail afin de présenter l'action de l'AIMF et de s'inscrire dans le débat sur les orientations et la gouvernance de l'OIF.

L'objectif a été de réaffirmer notre engagement dans la programmation de la Francophonie, notamment sur ses valeurs, expliquer notre mode de gouvernance compte tenu de l'importance des financements internationaux, présenter les avantages de l'autonomisation du réseau des Maires au sein de la Francophonie.

Parmi la cinquantaine de réunions programmées, il y a eu 3 rencontres du Conseil Permanent de la Francophonie où siègent les représentants personnels des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones. L'AIMF a présenté lors de ces manifestations des bilans d'étapes.

Deux conférences ministérielles, où siègent les Ministres en charge de la Francophonie, se sont tenues l'une à Marrakech, l'autre à Monaco.

La liste ci-dessous présente ces différentes réunions d'information.

Date	Réunions Francophonie
31/01/19	Commission politique
05/02/19	Commission de coopération et de programmation (CCP)
28/02/19	CCP
26/02/19	Commission économique
01/03/19	Commission politique
13/03/19	réunion du Groupe de travail sur la diversité culturelle et du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale
20/03/19	Journée de la Francophonie
14/03/19	Conférence ministérielle Marrakech
26/03/19	Conseil Permanent de la Francophonie (CPF)
27/03/19	Conseil de coopération
28/03/19	comité ad hoc situation Haïti - entretien Directeur Education Jeunesse OIF
17/04/19	Rencontre préparation sommet Afrique-France pour la ville durable La Défense
06/05/19	Commission politique
07/05/19	Commission économique
16/05/19	CCP - comité de suivi conseil de coopération
17/05/19	Signature protocole IFDD
27/05/19	Groupe de réflexion « orientations et gouvernance de la Francophonie OIF
29/05/19	Réunion préparation réunion bilatérale France Afrique
03/06/19	réunion Groupe sur la consolidation de la transparence de l'OIF
11/06/19	Commission politique
13/06/19	Réunion bilatérale France Afrique
26/06/19	CCP
28/06/19	Réunion groupe de réflexion orientation et gouvernance
01/07/19	Conseil de coopération
02/07/19	CPF - Rencontre actions internationales des collectivités territoriales CUF
15/07/19	réunion du Comité de rédaction des documents destinés à la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) de Monaco
23/07/19	OIF Volontariat francophone présentation AIMF
25/07/19	réunion du Groupe restreint de suivi sur Haïti
26/07/19	Groupe de réflexion orientation et gouvernance OIF
02/09/19	Groupe de réflexion orientation et gouvernance OIF
04/09/19	Réunion du Comité de rédaction des documents destinés à la CMF de Monaco
05/09/19	Comité de suivi
11/09/19	Réunion du Groupe de travail de la CCP
13/09/19	Commission politique
17/09/19	Commission économique - Bordeaux conférence de presse Sommet France Afrique
19/09/19	Piste de la Francophonie OIF
19/09/19	Conversations autour des orientations de la Francophonie
20/09/19	Réunion groupe orientation et gouvernance OIF
20/09/19	Groupe de réflexion orientations et gouvernance de la Francophonie
23/09/19	CCP

29/10/19	CPF
30/10/19	CMF
05/11/19	Conseil de coopération
28/11/19	2 ^{ème} réunion du Groupe restreint de suivi sur Haïti
03/12/19	Réunion du comité d'audit de l'OIF (réservé aux membres)
04/12/19	Réunion autour du pacte linguistique signé entre la République de Moldavie et l'OIF
10/12/19	2 ^{ème} réunion du Groupe de travail Langue française ouverte à toutes les catégories de membres
10/12/19	OIF/MAEE : cérémonie lauréats projets ODD
16/12/19	Commission politique

La coopération décentralisée initiée par l'AIMF

I. Bilan financier des opérations

1. Subventions reçues ou à recevoir

Fonds de Coopération											
	Paris ¹	Wallonie	Canada	Bordeaux	Genève	Liège	Luxembourg	Lausanne	SIAP	Agences de l'eau	Nantes, Nantes Métropole
											Autres villes, fondations, partenaires
											Autres pays (Andorre, Cameroun, RCA)
2008	1 235 040 €	154 000 €	322 955 €	15 000 €	-	30 000 €	24 800 €	17 000 €	140 000 €	200 000 €	9 300 €
2009	1 205 040 €	180 000 €	315 013 €	65 000 €	16 504 €	25 000 €	44 800 €	23 552 €	41 000 €	478 000 €	39 114 €
2010	1 238 040 €	180 000 €	373 372 €	95 000 €	-	25 000 €	24 800 €	28 178 €	110 750 €	50 000 €	454 590 €
2011	1 046 040 €	200 000 €	373 888 €	15 000 €	-	25 000 €	24 800 €	18 000 €	270 000 €	555 000 €	188 388 €
2012	1 292 600 €	200 000 €	403 291 €	40 000 €	-	25 000 €	24 800 €	18 000 €	57 000 €	316 500 €	395 954 €
2013	1 105 600 €	200 000 €	340 888 €	75 000 €	-	25 000 €	-	43 000 €	169 000 €	341 524 €	182 797 €
2014	1 125 600 €	200 000 €	352 311 €	45 000 €	41 600 €	25 000 €	24 800 €	18 000 €	75 000 €	50 000 €	250 455 €
2015	1 105 640 €	300 000 €	330 775 €	65 000 €	35 600 €	25 000 €	24 800 €	38 000 €	135 000 €	650 000 €	498 563 €
2016	1 005 600 €	300 000 €	352 410 €	50 000 €	45 114 €	25 000 €	25 000 €	41 015 €	140 000 €	187 000 €	721 704 €
2017	1 005 600 €	455 500 €	332 488 €	50 000 €	42 645 €	25 000 €	25 000 €	18 000 €	184 000 €	130 500 €	983 338 €
2018	1 000 000 €	500 000 €	324 704 €	50 000 €	43 000 €	25 000 €	25 000 €	18 000 €	570 000 €	319 500 €	334 453 €
2019	1 000 000 €	500 000 €	325 000 €	50 000 €	43 000 €	25 000 €	25 000 €	18 000 €	-	150 000 €	719 000 €
											30 000 €

Opérateur		FAU			
Union européenne	MEN/MESRI ² (b)	MEAE ³ (a)	GQ (c)	AFD	Fondation Bilet Melinda Gates
2008	312 214 €	457 350 €	1 864 704 €	53 547 €	-
2009	983 272 €	457 350 €	1 814 794 €	53 552 €	-
2010	973 768 €	457 350 €	1 614 794 €	65 790 €	-
2011	861 951 €	342 452 €	1 384 647 €	60 784 €	-
2012	374 698 €	201 952 €	1 384 647 €	65 198 €	-
2013	29 168 €	125 000 €	1 400 869 €	62 744 €	-
2014	257 271 €	100 000 €	1 302 000 €	60 438 €	-
2015	1 064 005 €	50 000 €	1 300 000 €	60 083 €	-
2016	1 328 464 €	80 000 €	1 200 000 €	57 495 €	-
2017	646 919 €	60 000 €	1 200 000 €	56 198 €	-
2018	1 003 812 €	40 000 €	2 300 000 €	55 115 €	-
2019	600 000 €	30 000 €	1 950 000 €	50 000 €	-

(a) IME : Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères	
(b) MEN/MESRI : ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse/ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (pour 2019 : MEN DREIC : 10 000 € et MESRI : 20 000 €)	
(c) GQ : Gouvernement du Québec	
(d) VBI : Wallonie Bruxelles International	
(e) Participation de partenaires aux projets européens, aux projets d'équipements publics	

¹ Paris contribue aussi au fonctionnement de l'AIMF. Au total, Paris apporte 1 635 000 € au budget global de l'AIMF.

² et ³ Dans le cadre de la mutualisation des charges de fonctionnement de l'AIMF, en sa qualité d'opérateur de la Francophonie, le MEAE et le MEN/MESRI autorisent l'AIMF à prélever un montant sur les subventions attribuées : 10 % pour le MEN et 560 000 € pour le MEAE.

La dynamique d'investissement de l'AIMF est remarquable dans le réseau de la coopération décentralisée. Elle est rendue possible grâce à ses bailleurs traditionnels, Paris, le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et la Wallonie qui a fortement accru sa participation ces dernières années.

L'AIMF dispose de deux fonds d'investissement.

Le Fonds de Coopération, fonds de solidarité des villes qui est alimenté par Paris, la Wallonie, le Canada, Bordeaux, Luxembourg, Genève, Liège, Lausanne, des Agences interdépartementales françaises de gestion de l'eau ou de l'assainissement.

Le Fonds Opérateur et multilatéral, alimenté par les Etats francophones, notamment la France, le Québec et le Cameroun. S'ajoutent l'Union européenne et la Fondation Gates pour des projets bien déterminés.

2. Etat des investissements

Ces investissements ne concernent que les projets financés au nom de la solidarité des villes.

Projets votés lors de la Réunion de Bureau de Kigali - 3 juin 2019

Association nationale des Communes du Bénin	Bénin	Développement urbain	Construction durable du siège de l'association (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	115 000 €
Majunga	Madagascar	Assainissement	Extension de la filière assainissement à travers sa structuration, l'innovation et le développement des compétences locales (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
Lubumbashi	R. D. du Congo	Reforestation/Eau/ Développement durable	Résilience au changement climatique : gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
Rosso	Mauritanie	Services essentiels/eau et assainissement	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Rosso PK7 Legdem (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
15 villes pilotes	multi pays	Assainissement/Santé/ Résilience	Initiative pour l'amélioration des services urbains clés dans les secteurs sociaux (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
Kaolack	Sénégal	Santé	Création d'un centre de santé (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
Banfora	Burkina Faso	Services essentiels	Construction d'infrastructures scolaires	143 000 €
Gitega	Burundi	Santé/Planning familial	Promotion du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive	80 000 €
Praia	Cap Vert	Sport et environnement	Requalification de la plage Boca Bala (Gamboa) pour le sport	80 000 €
Ebolowa	Cameroun	Energie verte/Adaptation au changement climatique	Eclairage public solaire de la Commune urbaine	100 000 €
Phnom Penh et Yaoundé	Cambodge et Cameroun	Gouvernance/Résilience urbaine	Initiative pilote "Villes résilientes et inondations" (part villes/partenaires : 90 000 €)	-
Toutes villes	Tous pays	Culture	Cinéma	50 000 €
Toutes villes	Tous pays		Expertise	120 000 €
TOTAL				1 188 000 €

Projets votés lors de la Réunion de Bureau de Phnom Penh - 4 décembre 2019

Abomey	Bénin	Aménagement urbain	Construction de l'Hôtel de Ville (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	71 400 €
Groupeement intercommunal du Mono	Bénin	Développement économique	Amélioration des ressources propres du GI-Mono (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
Rosso	Mauritanie	Services essentiels/eau et assainissement	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Rosso PK7 Legdem (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	40 000 €
Nouakchott	Mauritanie	Services essentiels/eau et assainissement/Coopération décentralisée	Projet communautaire d'accès à l'eau et à l'assainissement, PCAEA2 (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	100 000 €
Casablanca	Maroc	Services essentiels/eau et assainissement/Coopération décentralisée	Alimentation en eau et en assainissement sur la commune de Bouskoura, habitat précaire du Grand Casablanca (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	50 000 €
Rusizi	Rwanda	Services essentiels/santé	Construction de 8 postes de santé (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	90 000 €
Kaolack	Sénégal	Services essentiels/santé	Création d'un centre de santé (<i>poursuite projet déjà engagé</i>)	50 000 €
Ouidah	Bénin	Culture/Vivre ensemble/Tourisme	Appui à l'élargissement et à la programmation du centre culturel de rencontre international John Smith	120 000 €
Siem Reap	Cambodge	Services essentiels/Assainissement/Agriculture	Structuration et gestion de la filière de boues de vidange et développement de la filière agricole	150 000 €
Tbilissi	Géorgie	Culture/Tourisme	Restauration et appui à la programmation du Musée National de la Soie	150 000 €
Vientiane	Laos	Agriculture	Structuration et gestion de la filière de boues de vidange, phase 2 : solution innovante en faveur de l'agriculture locale	25 000 €
Lacs 1 (Aného)	Togo	Services essentiels/Assainissement solide	Gestion durable des déchets solides ménagers PG2DS (phase 2)	100 000 €
Rubavu	Rwanda	Sport/Santé/Femmes	Le sport comme outil de prévention et réponse aux grossesses précoces non désirées chez les adolescentes	150 000 €
Dakar	Sénégal	Développement économique	Renforcement de la Couveuse d'entreprises pour la Promotion de l'emploi par la micro-entreprise (CEPEM-FODEM)	100 000 €
Faisabilité	Tout pays			50 000 €
Expertise	Tout pays			121 347 €
TOTAL				1 467 747 €

3. Renouvellement du soutien financier dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF/UE

Le soutien financier est rendu possible par l'apport de fonds propres par l'AIMF. C'est fonds relèvent du Fonds Opérateur Multilatéral Unique alimenté par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'année a été marquée par le renouvellement de la subvention de la Commission européenne à l'AIMF dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-UE 2015-2021 et de l'attribution de deux nouvelles subventions au Cambodge et en Côte d'Ivoire.

A travers la signature d'un Accord Cadre de Partenariat, le 18 janvier 2015 entre M. Neven MIMICA, Commissaire européen au développement et Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF et Maire de Paris, l'Union européenne reconnaît l'AIMF comme un interlocuteur politique, un partenaire œuvrant à l'atteinte de ses grands objectifs et partageant ses valeurs, et comme une structure opérationnelle efficiente.

Après une première phase de financement 2015-2018, la Commission européenne a renouvelé et accru la subvention associée à ce Partenariat stratégique pour la période 2019-2021.

Ses grands objectifs sont :

- le renforcement de la structure de l'AIMF
- l'appui aux Autorités locales membres pour mettre en œuvre des compétences renforcées
- consolider et asseoir la reconnaissance du rôle et de la légitimité des Autorités locales et des Association d'Autorités locales dans les sphères de décisions politiques nationales, régionales et globales
- soutenir les Autorités locales et leurs Associations nationales et régionale quand elles appartiennent à des pays partenaires de l'Union européenne
- appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu, par les Autorités locales et les Associations d'Autorités locales de ces différents pays.

Dans le cadre de ce Partenariat stratégique, la Commission européenne a souhaité également soutenir cinq projets complémentaires portant sur :

- la requalification des quartiers précaires au Cambodge, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Paris et Phnom Penh
- le soutien à l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et à l'insertion socio-économique des jeunes de San Pedro, Man et Odienné
- le soutien à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à des projets sociaux à Djibouti ville, avec l'Association Nationale des Collectivités locales Djiboutiennes (ANCD)
- l'appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG)
- l'appui à l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

Le total de ces opérations qui s'achèveront en 2021 représente un apport financier de 6,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent la contribution de l'AIMF de plus de 1,8 million d'euros.

Il convient de noter que ces résultats ont été possibles grâce à l'évaluation externe qui a été positive à l'égard du travail réalisé et qui encourage le renouvellement et l'approfondissement du Partenariat entre l'AIMF et l'Union européenne.

Ces projets concernent des actions à impact social de plus en plus concret et visible.

Au Cambodge, l'Union européenne soutient la réalisation d'équipements publics et la revitalisation d'un quartier précaire de Phnom Penh, en lien avec la ville de Paris.

En Côte d'Ivoire, il s'agit d'un projet d'insertion des jeunes à San Pedro et Odienné, à travers la formation professionnelle et la réalisation d'infrastructures génératrices de revenus. A Man, sur la filière touristique à travers la construction d'équipement, la valorisation des activités artisanales et des acteurs du secteur.

A Djibouti, l'Union européenne soutient la réalisation d'infrastructures sportives accessibles au grand public.

Au niveau régional, le Partenariat soutient les actions des Maires en faveur de la paix et du vivre ensemble dans les Pays des Grands Lacs, au Sahel en lien avec le Maghreb. Il soutient les efforts et la visibilité des Maires de l’Océan Indien et de l’Asie du Sud Est concernant les grands enjeux actuels.

Le Partenariat stratégique soutient la visibilité de l’AIMF, ses plaidoyers, sa capacité à peser dans les espaces de décision nationaux et internationaux, en particulier en matière d’environnement, de standardisation et de normalisation sur la ville durable, de financements.

Il soutient également aussi les Maires pour que qu’ils aient une place et un rôle dans la gouvernance des données numériques urbaines, les datas, qui sont de plus en plus en cœur du quotidien des populations.

4. Appui de la Fondation Bill & Melinda GATES au Fonds de Coopération

L’autre programme important concerne celui signé avec la Fondation Bill & Melinda GATES, en mars 2017. Il s’agit d’un partenariat pour développer une « initiative pour la santé et la salubrité en ville » (ISSV). Cette initiative prend appui sur la capacité de l’AIMF à mobiliser son réseau d’Autorités locales et sur son expérience dans la mise en œuvre de projets de développement en lien direct avec les municipalités.

Premier partenariat entre cette Fondation leader de la philanthropie privée et le réseau des élus locaux francophones, l’Initiative vise la mise en place de 15 projets pilotes en 4 ans. Ceux-ci sont centrés sur 3 problématiques clés, abordées à travers une démarche innovante : la planification familiale, l’assainissement via la gestion et le traitement des boues de vidange et la préparation aux situations d’urgence.

En termes financiers, les engagements des partenaires par conventions signées, portent à ce jour le budget total d’investissement à 9,450 millions de dollars US, dont 4,750 mis à disposition de l’Initiative par la Fondation Bill & Melinda Gates et 4,7 millions de dollars US de cofinancement provenant des villes pilotes, des acteurs de coopération décentralisée, notamment l’AFD, l’AIMF et la Maire de Paris, partenaire technique du volet planification familiale.

II. Activités en Europe

La présence du réseau en Europe s’est traduite par la réunion des Commissions permanentes, celles de Nantes et de Lausanne, par une contribution à la X^{ème} édition des Rencontres de l’action internationale des collectivités organisée par CUF, des missions notamment à Tbilissi et Erevan et, bien sûr, le suivi des travaux de la Francophonie : le Conseil Permanent de la Francophonie, la Conférence Ministérielle de la Francophonie, les réunions de Commission de Coopération et de la Programmation et du Conseil de Coopération où les responsables des Opérateurs se retrouvent autour de la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise MUSHIKIWABO.

1. Animation de la Commission permanente « Villes innovantes et Economie Sociale et Solidaire » présidée par la ville de Nantes

1.1. Réunion des 13 et 14 février à Nantes

Les travaux ont été préparé et suivi par Lionel PRIGENT, Professeur d'urbanisme et d'économie à l'Institut de géo architecture de Brest, consultant pour notre réseau.

La réunion de la Commission « Villes innovantes » portée par l'AIMF est l'occasion de présenter les expériences et les formes d'action publique qui soutiennent l'une des nombreuses facettes de l'économie sociale et solidaire. Il permettra aussi de préciser les objectifs recherchés : favoriser l'innovation, fournir de nouveaux services à la population, favoriser les circuits courts de distribution, accompagner des politiques publiques. Il s'agit ainsi d'envisager si, derrière ces différentes modalités, se définit un projet explicite qui peut être porté par les villes.

Différentes questions se posent néanmoins sur cette économie qui apparaît désormais « à la mode » après avoir été longtemps décriée. Quels enseignements tirer de la multitude des formes ? Pourquoi cet intérêt des villes pour l'ESS ? Des témoignages, il ressort qu'il ne s'agit pas seulement d'opportunisme, de récupération des initiatives mais bien d'une forme assumée de l'action publique.

La loi française n° 2014-856 du 31 juillet 2014 est en effet venue fixer les définitions et les concepts de cette économie inspirée par d'autres textes. L'ESS désigne donc un ensemble de structures (coopératives, mutuelles, associations ou fondations), dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, principe majeur qui se traduit par trois actions distinctes : apporter des soins aux personnes en difficulté, lutter contre les inégalités et concourir au développement durable. Par ailleurs, ces entreprises adoptent un principe de gouvernance démocratique et participative, second principe de l'ESS.

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge de l'ESS et de l'économie circulaire et Madame Dounia BESSON, Adjointe au Maire de Lyon, ont ouvert la série de témoignages en expliquant l'importance de l'engagement des métropoles nantaise et lyonnaise depuis une quinzaine d'années pour soutenir cette économie plurielle. A titre d'exemple, « Ecosolies », à Nantes, est un écosystème de 600 membres, dont 300 entreprises, représentant près de 5.000 emplois dans la région nantaise. L'implication de la collectivité pour soutenir cette économie se traduit déjà par les chiffres car la part des emplois de l'ESS au sein des emplois privés représente 16 % à Nantes métropole et 14,3 % en région Pays de la Loire contre 12,7 % en France en 2018. En 2017, Lyon est la seule ville d'Europe à être labellisée « Ville équitable et durable » rassemblant un club de 250 partenaires.

La ressource namuroise quant à elle s'affirme comme une activité qui permet une véritable économie des ressources, contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, via une hiérarchie des modes de gestion des déchets : prévention, réemploi ; recyclage et valorisation énergétique.

Liège a démontré la multitude de champs d'actions que recouvre l'ESS : alimentaire, enseignement, culture, immobilier...

Quant à Woluwe-Saint-Lambert, via une législation au sein des marchés publics, a su soutenir l'agriculture paysanne, développer l'économie de réemploi, soutenir les projets citoyens et les projets de cohésion sociale.

Tbilissi et Abidjan ont aussi témoigné de l'importance de ce secteur pour l'emploi et la santé.

Le concept d'Economie Sociale et Solidaire est « élastique » en raison du voisinage de thématiques qu'elle recouvre : économie circulaire, circuits courts, politiques de la ville, alimentation durable... Soutenir cette économie est gage d'un véritable projet de territoire pour une économie des ressources naturelles peu ou pas renouvelables. L'objectif du prisme de l'analyse, dispensé par Françoise ROUXEL, Docteur en urbanisme, Urbaniste consultante auprès des collectivités locales et des services de l'Etat, permet de voir en quoi l'ESS répond aux cinq clefs d'entrée en faveur du développement durable : faciliter l'intégration des populations au sein des projets ESS, participer à la gestion des territoires, économiser les ressources naturelles, valoriser le patrimoine, promouvoir la démocratie locale et assurer la santé publique.

a) Comment associer toutes les populations ?

Il y a différentes acceptions à envisager dans « populations ». Il y a celles qui ont des idées mais n'osent pas les expliquer et les mettre en action mais aussi les communautés de toutes natures qui peuvent apporter des idées mais aussi participer au travail commun. La question s'est posée à Nantes lors d'une création d'indicateurs pour savoir quel public atteint l'ESS : les jeunes, les femmes ou encore les populations des quartiers de « politique de la ville » ?

L'intégration des populations les plus fragilisées est envisagée à Namur puisque la ressource prône le retour à l'emploi par l'accueil de personnes en ateliers d'insertion. C'est une économie d'intégration sociale qui lutte contre les exclusions des personnes sans emplois mais aussi qui intègre des équipes d'encadrement qui permettent de proposer une formation et la validation de compétences.

Il y a une dernière idée qui est celle de la mobilisation des habitants autour des expériences à mener. Comment peut-on s'appuyer sur ce qui existe déjà, comment mettre en valeur les ressources existantes ? C'est bien ce qu'entend mettre en œuvre le District d'Abidjan pour la question des déchets et plus spécifiquement des plastiques, véritable problématique en Afrique.

L'association des Grignous à Liège est née dans les années 1980 pour maintenir le cinéma et la culture au cœur de la ville. Pour cela, elle a réinvesti dans trois salles de cinéma avec une politique visant à défendre les cinémas minoritaires, et pas seulement d'art et d'essai, avec une dynamique de dossiers pédagogiques pour faire venir tous les publics, en particulier le public scolaire. Il n'y a pas de publicité commerciale ni de possibilité de consommer dans les salles. C'est un vrai modèle économique avec une gouvernance d'entreprise qui fonctionne sous une forme démocratique. L'idée va même au-delà, avec l'intention de rayonner au niveau international via des séminaires à l'étranger pour montrer des modèles d'entreprises.

Les différents témoignages au sein des différentes villes francophones permettent de réaliser la diversité des champs d'action que recouvre l'ESS : les déchets, l'habitat et la construction, l'alimentation, les services à la personne ou encore le numérique. Les visites des structures nantaises l'ont bien montré. Ce sont soit des activités productives à l'image de Bathô Chantier Naval Insolite, qui travaille sur le réemploi et la valorisation de bateaux en fin de vie en les transformant en logement ou en hébergement touristique, soit des services à la personne regroupés parfois au sein d'un même lieu comme ORA, une oasis ressourçante au cœur de la jungle urbaine, un tiers lieu ouvert à tous pour apprendre, consulter un thérapeute, bouger, ralentir, se restaurer... Cette diversité de domaines fait qu'il est possible de vivre à Nantes en ayant exclusivement recours au circuit de l'ESS.

b) La nécessité d'une stabilité et d'une confiance pour un nouveau mode de vie

La stabilité des politiques pour favoriser un écosystème est bien apparue comme une condition essentielle. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le changement d'orientation du Conseil régional, à la suite d'un changement de majorité, a fragilisé une grande partie des structures locales lyonnaises. Pour sa part, Nantes métropole veille à ce que les changements de politique ne puissent pas fragiliser les projets engagés.

Il s'agit donc bien de rendre irréversibles les avancées, notamment en formant les fonctionnaires au soutien de l'ESS ou en intégrant des règles visant à promouvoir cette économie plurielle dans les commandes publiques. Il convient de veiller toutefois à ne pas mobiliser et instrumentaliser l'ESS à des seules fins de marketing territorial, en concentrant tous les efforts sur cette économie et en oubliant ainsi les autres champs qui nécessitent également des aides. L'ESS pourrait à la fois faire l'objet d'une concurrence interne sur une répartition des aides octroyées au sein des territoires et d'une concurrence externe entre collectivités qui tendent à promouvoir ce secteur.

Au-delà de l'accompagnement technique, les acteurs doivent être soutenus financièrement, ce qui implique différents dispositifs : offre immobilière facilitatrice, aides financières... La ville de Nantes a mis en place, en 2014, le *Creative Factory*, un dispositif d'accompagnement accélérateur, dédié aux porteurs de projets culturels et créatifs à fort potentiel, implanté dans la région des Pays de la Loire. La Banque Populaire, partenaire du dispositif, accorde un prêt d'honneur de 15.000 euros à chaque entrepreneur. En 2017, c'est le prix annuel de l'innovation sociale qui a permis de soutenir certains projets.

En effet, toutes les initiatives sont possibles : les villes européennes peuvent s'inspirer des tontines en Afrique (association de personnes cotisant à une caisse commune dont le montant est remis à tour de rôle à chacune d'entre elles) pour développer d'autres dispositifs de micro-épargne et micro-crédit. Lancé en 2014 à Abidjan, dans un contexte de sortie de crise, le prix du centre incubateur ADO « Jeune entrepreneur émergent » s'est, dès son lancement, présenté comme un programme économique d'urgence, ambitionnant d'allier initiative privée, innovation et lutte contre la pauvreté. En trois ans, cette aide a permis de financer et de former une centaine de promoteurs, de créer 241 emplois directs, de domicilier les premières installations, de créer une plateforme des entrepreneurs et d'envisager des accords de partenariats internationaux.

Concernant la ressourcerie namuroise, le chiffre d'affaire global est de 1,4 million d'euros, un million d'euros par la redistribution et 400.000 € de subsides publics...

Au-delà des aides financières, d'autres dispositifs viennent soutenir les projets d'ESS. Il est important de développer une vie entre les acteurs, en évitant les situations de concurrence sur le peu de moyens qui est accordé aux structures qui en ont besoin. Les structures de l'ESS manquent de notoriété, c'est pourquoi il faut les mettre davantage sur le devant de la scène.

A Nantes, le réseau des Eco-solies et le Solilab, tiers-lieu expérimentaux de Solidarité et laboratoires dédiés à l'ESS, doivent servir comme une marque de coopération, un symbole de ralliement et de reconnaissance, un projet de faciliter et rassembler les compétences, et ce en toute neutralité entre la collectivité et les porteurs d'initiative de l'ESS...

« Lyon, ville équitable et durable », label unique en Europe regroupant plus de 250 partenaires et « Namur, capitale du réemploi ! », ne sont pas seulement une nouvelle expression de marketing territorial, mais bel et bien un besoin de faire gage de qualité et d'authenticité, de permettre une reconnaissance en montrant que l'on maîtrise complètement la chaîne de valeur.

La préoccupation centrale n'est plus de nous habiller, de nous nourrir, de nous loger... mais de nous habiller d'une certaine manière, de nous nourrir avec certains produits, de nous loger en respectant certaines valeurs au sens de Nathalie HEINICH, Sociologue française. Il y a du sens et une vraie stratégie politique à mobiliser les acteurs de l'ESS.

A Lyon, la Fabrique à manger a pour objectif de démocratiser l'alimentation biologique, locale, équitable et saine. Ainsi, désormais, le bio représente 45 % des achats dans les cantines. Ainsi, on passe de l'usage de biens industriels à celui de biens « singuliers » qui ont une part d'usage mais aussi une part d'information « intrinsèque » : éthique, cohérence...

Pour y parvenir, il s'agit de fabriquer les conditions de mise en œuvre de l'ESS en introduisant des règles, notamment dans le fonctionnement des marchés publics à l'exemple de l'instauration de clauses sociales et solidaires et de travail adapté, proposé à Woluwe-Saint-Lambert. Les projets d'ESS participent ainsi à l'aménagement du territoire, via les projets de jardin partagé pour verdifier les villes ou encore de traitement des déchets à Abidjan pour lutter contre la pollution.

c) L'ESS fait partie du paysage d'un territoire dans son environnement

Les acteurs de l'ESS sont devenus incontournables par le temps, leur nombre et leur place occupée. Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge de l'ESS et de l'économie circulaire, estime que l'ESS fait partie du paysage d'un territoire.

Faire partie du paysage implique aussi de pouvoir prendre corps et donc avoir un lieu. C'est bien le sens d'Ecosolies. Nous sommes dans un monde du virtuel, du conceptuel, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une dimension matérielle qui reste incontournable. Faire lieu, c'est une autre manière de faire lien.

C'est aussi donner accès à un accueil et des moyens pour réaliser des projets. C'est ce que nous montre Liège quand l'agglomération entend repenser toute le système alimentaire en réutilisant les terres qui ne sont plus exploitées, en reliant ainsi la ville à la campagne. L'ESS est toutefois un secteur à part entière qui doit figurer comme une priorité et qui doit être un secteur dont les politiques sont irréversibles. Les enjeux sont de taille pour les métropoles qui doivent se saisir des secteurs à fort potentiel.

A Namur, la ressourcerie montre qu'il est possible aussi de fabriquer de nouveaux circuits d'utilisation des ressources : récupération d'objets, gestion des stocks, reconditionnement, transformation et remise en circuit de distribution de vélos, meubles, électroménager. A propos du mobiliser, l'*upcycling* par des transformateurs ou des designers permet de créer une valeur ajoutée. Il y a une ambition plus large que de seulement reprendre et de recevoir, grâce à la fabrication de nouveaux matériaux et de nouveaux biens.

A Abidjan, le retraitement du plastique constitue le défi à relever pour réduire la pollution et « économiser » les ressources naturelles. Il s'agit autant d'une question de politique nationale que d'une politique locale. Abidjan est à la fois zones urbaine, péri-urbaine, rurale... Comment optimiser l'utilisation de ressources locales ? Il y a un réel besoin aujourd'hui de restructurer la réflexion au sein de ce district ivoirien pour savoir ce qu'il faut consolider, ce qu'il faut améliorer, qui sont les acteurs qu'il convient de mobiliser : les citoyens d'abord, les entreprises, une coordination nécessaire pour faciliter les relations, faire la promotion d'une consommation durable, permettre la création d'emplois stables. Les objectifs sont la mise en place des conditions d'une ESS et d'une valorisation. Différents moyens existent pour y parvenir : mise en place d'échanges de biens, mise en place de plateformes physiques, réduction des gaspillages, collectes sélectives...

1.2. Suivi des travaux de la Commission

Dans le cadre du Forum organisé par Cités Unies France, l'AIMF a financé le déplacement d'une mission de Réseau des Maires Camerounais pour l'ESS à Paris, à l'occasion de l'événement sur la Coopération décentralisée et l'ESS organisé par le RTES, dont l'AIMF est partenaire.

Dans ce cadre, les élus locaux francophones ont participé en juillet, au Sommet Pact4Impact et à la rencontre internationale « Coopération et Solidarité internationale et ESS » organisée par le RTES, en partenariat avec l'AIMF.

Les 10 et 11 juillet, le Sommet Pact4Impact a marqué le premier pas vers la création d'une Alliance mondiale au service de la reconnaissance et du développement de l'ESS, qui s'exprime à travers le Manifeste Pact for Impact. Les autorités locales ont un rôle majeur à jouer pour promouvoir et soutenir cette économie territorialisée, qui développe des projets à finalité sociale, sociétale et environnementale. Leur détermination à travailler avec les acteurs de l'ESS et pour leur développement a été portée, notamment, par Monsieur Adama SANGARE, Maire de Bamako.

Quelques jours plus tôt, à l'initiative du Réseau des Territoires pour l'Economie Sociale (RTES) et en partenariat avec plusieurs réseaux dont l'AIMF, la rencontre sur « Coopération et solidarité internationales & ESS » avait mis en avant les initiatives les plus marquantes. Le Réseau des Maires Camerounais pour l'ESS (REMCESS), le Maire de Bamako, la Directrice du FODEM de Dakar, le Maire de Garoua 2, y ont fait des interventions remarquées. Madame Rachel BOCHER, au nom de la Commission Villes innovantes de l'AIMF présidée par Nantes, a témoigné en ouverture de la richesse des échanges au sein de ce groupe de travail. Cette rencontre faisait suite à celle organisée la veille, dans le cadre des rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales, sur « Quelle place pour l'économie sociale et solidaire en Afrique et dans les projets de coopération pour des territoires durables ? ».

A l'occasion de ces deux événements, l'AIMF a appuyé la participation pendant 12 jours d'une délégation de 5 Maires du Réseau des Maires Camerounais pour l'Economie Sociale et Solidaire, dont elle a soutenu la création en 2016. Alors que le Cameroun vient d'adopter une loi sur l'ESS, le réseau des Maires, accompagné de Parlementaires engagés et de représentants de la société civile, a partagé son expérience lors de ces rencontres internationales. Il a également tenu plusieurs réunions de travail avec des acteurs engagés, afin de développer ses coopérations : ville de Saint-Denis, coopératives, accélérateur INCO, Ess Forum International...

2. Mission dans le Caucase : Tbilissi (Géorgie) et Erevan (Arménie), du 31 mars au 5 avril

L'objectif de la mission, conduite dans le cadre du Fonds de Coopération, était de prendre connaissance sur place du projet de rénovation du musée de la soie de Tbilissi soumis à l'AIMF en 2018 afin d'étudier sa faisabilité et d'évaluer le cofinancement nécessaire à sa réalisation. Cette mission du Secrétariat permanent a été conduite par Madame Suzanne MONNOT de l'ENSAL (Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Lyon).

A Erevan, la mission a rencontré la nouvelle équipe municipale et discuté des modalités de reprise du projet de conservation du musée et réserve archéologique d'Erébouni

2.1 Tbilissi (Géorgie)

La Mairie de Tbilissi a montré un très grand intérêt et s'est engagée pour le projet de réhabilitation du musée de la soie, qui est considéré comme symbolique au niveau national en raison de la qualité du bâti, et régional pour sa valeur historique et partagée dans la région. Il est considéré comme un des jalons important sur la route de la soie.

La réunion à l'Hôtel de Ville, avec la mobilisation des services concernés (Fonds de développement de Tbilissi, Direction des relations internationales) et les membres de la « commission du patrimoine » a permis de discuter de l'engagement et de la stratégie de la mairie. Portée depuis quelques années, la volonté affichée de rénovation du centre historique de la ville a déjà donné des résultats intéressants en termes de développement touristique. Le nouveau Maire souhaite positionner la ville comme une destination touristique patrimoniale attractive et a décidé d'investir dans ce secteur.

Monsieur Ilia ELOSHVILI, Maire adjoint en charge de l'Economie, Président de la Commission du patrimoine de la ville, a validé les choix de priorisation des bâtiments à rénover. Il a la charge du choix des prestataires. Dans le cadre des échanges avec l'AIMF en 2018 et avec l'accord de principe du Bureau de l'AIMF tenu à Lille sur l'instruction du dossier du Musée de la Soie, le Maire a débloqué les fonds pour la rénovation. La contribution de l'AIMF qui représente 20 % du budget est très importante non seulement pour soulager le Fonds, mais aussi symboliquement, car il s'agira du premier partenariat international sur un monument majeur de la ville.

Des entretiens, il ressort que la mairie voit son positionnement dans la sous-région comme un pont avec d'autres pays, notamment l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La thématique de la route de la Soie est donc porteuse, fait sens, et permet à la mairie de réaffirmer son intérêt à participer aux activités de la « famille francophone ».

Pour mettre en œuvre le projet, l'AIMF travaillera avec le Fonds de Développement de Tbilissi (FDT). Fondé par la mairie en 2009 afin d'augmenter la valeur de l'immobilier et favoriser le développement du tourisme, le Fonds de Développement de Tbilissi mène un vaste programme de rénovation urbaine : 50 routes ont déjà été ciblées, de nouvelles sont en projet de réhabilitation en lien avec les parcours touristiques identifiés et promus. La priorité du FDT est en effet de développer les zones piétonnes, les parcs et jardins, en centre-ville.

Actuellement, 59 personnes sont employées au FDT. Le directeur estime être en sous-effectifs, souhaitant 30 personnes supplémentaires pour appuyer les équipes.

Le service « recherches » est formé d'économistes qui sélectionnent les sites les moins chers à restaurer, ciblent les quartiers à requalifier, avec l'objectif d'en augmenter la valeur et développer la stratégie de requalification urbaine et augmenter l'attractivité touristique de la capitale. Les projets sont étudiés par une équipe de 3 architectes. La mairie subventionne le FDT pour les opérations de restaurations urbaines, les subventions de l'Etat transitent par la mairie qui les reverse au FDT.

Les subventions sont en augmentation d'année en année. Elles sont passées de 38 millions de lari (monnaie locale) en 2016, à 100 millions pour 2019. Les choix des quartiers à requalifier sont aussi déterminés pour séduire –en répondant à l'attente de l'Etat. Par exemple, la ville historique étant très polluée par manque d'espaces verts, le FDT travaille sur un projet de cheminements piétons, petits parcs et pistes cyclables, afin d'éviter la route centrale et créer des itinéraires plus courts et plus agréables.

Par rapport au projet du Musée de la Soie, il faut noter qu'en 2015 une liste de monuments historiques à restaurer a été établie par le FDT. Le Musée de la Soie fait partie de cette liste de 59 monuments qui intègre aussi le contexte urbain : les maisons voisines de ces monuments sont ainsi rénovées au frais de la municipalité.

Le Musée de la Soie, unique musée de la fin du 19^{ème} dans la région Caucase, est le lieu d'aboutissement d'une grande avenue récemment restaurée par le FDT, l'avenue Davit Aghmashenebeli, et elle est en parfaite cohérence avec le projet de mise en valeur dans le cadre du développement urbain.

C'est avec le FDT, en qualité de maître d'ouvrage délégué, que le premier projet de « formation au patrimoine » a été mené.

La mission a permis de revoir ensemble les modalités de conventionnement et les éléments qui seront nécessaires pour la mise en œuvre. Enfin, les discussions avec le Directeur du FDT, le Directeur adjoint et la Responsable juridique sont rassurantes quant à la transparence des investissements mis en place et à la traçabilité des fonds qui seront donc gérés par le FDT et justifiés à l'AIMF, pour la partie concernant le cofinancement de la Mairie.

L'Agence de la protection de patrimoine culturel de la Géorgie qui dépend du Ministère de la Culture, en charge de la réglementation nationale de protection du patrimoine et des sites historiques, siège avec un vote consultatif à la Commission du patrimoine de la Ville de Tbilissi. Dans ce sens, ils disent être bien en phase avec l'administration municipale concernant les projets. L'Agence souligne l'importance de former également les professionnels géorgiens et l'importance de l'expertise par rapport à des questions pointues telles que la restauration et les concepts d'authenticité : l'« école soviétique » ayant été la règle dans le pays, il y a une demande d'avoir accès à d'autres regards, notamment concernant les restaurations patrimoniales. Avec le projet de restauration du Musée, l'Agence met l'accent sur l'importance de soutenir aussi la muséographie et les collections, et non seulement la restauration du bâtiment.

Cette opération permettra aussi la mise en relation du Musée avec d'autres institutions européennes du même type et favorisera l'échange d'expériences. Enfin il est demandé de profiter de l'inauguration du bâtiment rénové pour faire connaître largement le Musée et ses collections et organiser une réunion de villes qui travaillent sur le sujet du développement touristique sur base patrimoniale et/ou directement sur des thématiques de routes culturelles.

À la suite des discussions sur place, le FDT s'est dit d'accord pour intégrer dans le dispositif de gestion du projet un responsable représentant ICOMOS, ce qui permettrait d'avoir une « caution » internationale sur les travaux, sans retarder outre mesure le projet. Le choix de la maîtrise d'œuvre, reconnue et cautionnée par ICOMOS et les autres acteurs rencontrés, comme très compétente dans le domaine du patrimoine, devrait rendre le dossier assez consensuel. L'implication d'ICOMOS constituerait une première pour favoriser un rapprochement des institutions et une expérience directe de collaboration.

2.2 Erevan (Arménie)

A Erevan, la réunion avec Monsieur l'Adjoint au Maire d'Erevan, en présence de Monsieur le Directeur du musée et de la réserve archéologique d'Erébouni, du Directeur des Relations internationales de la Ville, a permis de réaffirmer l'intérêt de la Mairie pour ce projet archéologique et l'attachement au réseau francophone.

3. Mise en œuvre d'un nouveau chantier relatif à la Norme

L'AIMF s'est attachée à développer ponctuellement la norme ISO 37001 mais, en 2019, elle s'est engagée dans une réflexion plus globale, associant norme et gouvernance locale.

3.1. Participation à la journée de sensibilisation des membres du Réseau normalisation et Francophonie à la Plaine-Saint-Denis, le 9 avril

Le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) a sollicité l'AIMF pour participer à la journée de sensibilisation de ses membres sur les travaux de l'ISO/TC 268 « *Villes et communautés territoriales durables* ». L'ISO (Organisation Internationale pour la Standardisation) est une structure internationale de référence pour la mise en place de normes qui permettent aux différents acteurs publics et privés de disposer de standards communs.

Depuis 2012, et surtout depuis 2017 avec l'adoption de la norme 37001, l'ISO s'intéresse particulièrement à la gestion urbaine. Elle a émis plusieurs normes et d'autres sont en cours d'élaboration. Compte tenu de l'impact de ces normes pour les villes, tant pour les normes qu'elles doivent faire respecter à travers les marchés publics ou celles qui s'appliquent à elles, ou qu'elles pourraient faire respecter par de nouveaux acteurs, dans le domaine du numérique et des Smart Cities notamment, la prise en compte des positions des Autorités locales par l'ISO pourrait être un enjeu important pour l'AIMF et ses membres. Déjà, l'AIMF avait associé une réflexion sur la norme ISO 37001 à Ouagadougou en 2018.

Dans ce contexte, l'objectif était d'identifier les possibilités pour l'AIMF de contribuer à l'évolution des normes existantes, l'élaboration des normes en cours et, éventuellement, de nouvelles normes. Ce thème sera l'un de ceux de l'année 2019, un thème nouveau dont le traitement s'inscrira dans la durée.

La normalisation permet de conforter les maires, les investisseurs et les bailleurs de fonds sur le bien-fondé des décisions à prendre, et la limitation des risques.

Les rédacteurs ont tenu compte des principes suivants pour rédiger les normes :

- un référentiel global souple qui se décline en plusieurs autres normes spécifiques pour chaque secteur
- fournir un langage commun aux différentes parties prenantes d'une ville
- encourager une vision de long terme
- introduire des démarches d'amélioration continue
- faciliter les démarches transversales, intégrées, entre les différents acteurs et enjeux urbains
- permettre l'interopérabilité entre les différents services urbains
- développer des indicateurs

Leurs travaux vont dans le sens des attentes de la Banque Mondiale et de la Banque européenne d'Investissement qui sont en recherche de normes et de standards pour guider leurs investissements, prêts, et limiter les risques financiers.

Un Comité technique (TC/268) « *Villes et communautés territoriales durables* » travaille sur les normes 37100 et suivantes. Il compte :

- 46 pays et 23 observateurs
- 400 experts dans le monde

- des représentants des fédérations professionnelles, collectivités locales (peu nombreuses et peu mobilisées), des grandes entreprises, des certificateurs.

Le Comité technique est organisé en plusieurs comités restreints portant sur des sujets techniques dont certains sont susceptibles d'intéresser les plaidoyers réalisés dans le cadre du Partenariat AIMF-UE. Par exemple, le comité ISO/TC 268/SC 1/WG4 porte sur le thème « Echange et partage des données numériques pour les infrastructures des villes intelligentes ».

S'agissant des normes 37100 « Management et gestion des villes », il a fallu plus de 4 ans pour s'entendre sur les définitions. De nombreuses normes ont été adoptées ou sont en cours d'adoption. Parmi ces normes, on peut citer :

Normes adoptées :

- ISO 37106/2018 : *Villes et communautés territoriales durables – Guide pour établir des modèles de fonctionnement des Smart Cities*
- ISO 37120/2018 (édition 2) : *Villes et communautés territoriales durables – Indicateurs sur les services urbains et la qualité de vie*

Normes en cours d'adoption / de discussion

- ISO/37106 :2018/AW/Amd1 : *Villes et communautés territoriales durables – Lignes directrices pour établir des modèles de fonctionnement des Smart Cities* (adoption prévue en 2021)
- ISO/DTS/37107 : *Villes et communautés territoriales durables – Cadre pour déterminer la maturité d'une smart city* (adoption prévue en 2020)
- ISO/FDIS/37122 : *Villes et communautés territoriales durables – Indicateurs pour les villes intelligentes*

Ces normes fournissent un certain nombre d'indicateurs. A titre d'exemple, ceux de la norme ISO 37120 :

- consommation totale d'eau domestique par habitant
- pourcentage de la population de la ville bénéficiant de la collecte des eaux usées
- pourcentage de la quantité totale d'eaux usées de la ville qui est utilisée pour produire de l'énergie
- pourcentage de bâtiments dans la ville équipés de compteurs d'eau intelligents
- Pourcentage de la population qui peut être alimentée en eau par des méthodes alternatives pendant 72 h

Comme on peut le constater, tous ces indicateurs ne sont pas nécessairement adaptés pour des villes issues de pays en développement. Cet état de fait est dû à la faible participation des agences de normalisation des pays partenaires. Par son implication, l'AIMF entend apporter une solution.

Dans ce contexte, les travaux de plaidoyer réalisés par l'AIMF, l'expertise technique, la capacité à mobiliser les Maires sont des atouts très importants pour permettre à l'ensemble des villes membres de l'AIMF de faire entendre leurs voix dans ces processus de création de normes, ces normes ayant vocation à être utilisées par des bailleurs internationaux et des investisseurs.

Pour ce faire, plusieurs démarches sont engagées :

- se rapprocher des acteurs de la normalisation : AFNOR, qui assure notamment le Secrétariat technique du Comité technique 268 *Villes et communautés territoriales durables*, la Commission miroir nationale française sur le TC 268, présidée par M. Levy, et hébergée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- partager les plaidoyers de l'AIMF dans le cadre des réunions de coordination des positions des francophones qui devraient être organisées par l'AFNOR et l'IFDD
- demander un statut en tant que membre de liaison auprès de l'ISO, ce qui permet d'accéder aux documents et de participer aux travaux, mais pas de voter pour l'adoption des normes
- organiser des séminaires préparatoires et d'étude

A noter qu'en matière de Smart Cities, 3 organismes internationaux principaux de standardisation tentent d'imposer leurs normes sur le marché croissant des technologies, transports, données et villes intelligents :

- l'ISO
- l'IEC (Commission Internationale Electrotechnique) en matière de technologies
- l'ITU (Union Internationale des Télécommunications)

Un exemple de plaidoyer pour faire aboutir une norme a été présenté par le Réseau Francophonie et Normalisation : il concerne les Normes techniques sur les toilettes du futur.

La Fondation Bill et Melinda Gates a ainsi financé pendant 2 ans un programme de plaidoyer afin d'aboutir à l'adoption d'une norme. Les dépenses ont porté sur :

- la participation de l'ensemble des agences de normalisation des pays francophones en développement, et les experts pour qu'ils participent aux travaux de l'ISO,
- leur concertation en amont, et après les réunions
- la traduction en français des documents de travail,
- la mise à disposition d'experts fonctionnels en tant que de besoin.

Cet appui leur a permis de faire adopter une norme sur les toilettes du futur.

L'objectif de l'AIMF est donc de se rapprocher de l'AFNOR qui assure le Secrétariat du Comité TC/268 et du Réseau Francophonie et Normalisation afin de contribuer aux travaux et si possible les influencer en partageant des études réalisées dans le cadre des groupes de plaidoyer qui travaillent dans le cadre du partenariat stratégique UE/AIMF et en mobilisant des experts et des cadres territoriaux issus des pays partenaires lors de réunions techniques.

Les travaux des groupes de plaidoyer sont partagés avec l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD) qui doit assurer le secrétariat technique du Réseau Normalisation et Francophonie, et mobiliser les Etats membres de la Francophonie pour qu'ils participent aux travaux des comités et aux votes

L'AIMF entend acquérir les normes susceptibles d'intéresser ses membres, telles que la norme ISO 37101 ou les indicateurs sur les services urbains et la qualité de la vie (ISO 37120), indicateurs sur les Smart Cities (ISO 37122 – en cours d'élaboration). Les normes peuvent être achetées à l'unité auprès de l'AFNOR (propriétaire des versions françaises) ou par abonnement.

Pour accéder aux versions de travail des normes en cours d'élaboration, l'AIMF devrait être « membre de liaison » auprès de l'ISO et être accréditée, ou accéder à ces données via l'AFNOR/le Réseau Francophonie et Normalisation dans le cadre d'un partenariat.

L'AFNOR peut également être un partenaire opérationnel de l'AIMF pour former des formateurs et des certificateurs sur les normes liées à la ville. La création de bassins de formateurs et de certificateurs/auditeurs fait partie des missions de l'AFNOR, qu'elle a l'habitude de réaliser, notamment dans les pays méditerranéens et en Afrique.

En fonction de l'avancée du groupe de plaidoyer de l'AIMF sur les données numériques, celui-ci pourrait soutenir la mise en place d'un comité de travail sur la « propriété des données numériques dans le cadre des Smart Cities ».

Pour être retenue par l'ISO, une telle proposition devrait être formalisée et présentée par au moins un Etat membre et être soutenue par 5 autres. C'est le premier pays qui présente un thème qui en assure le leadership (Présidence et/ou Secrétariat technique).

Un des objectifs du groupe qui doit se mettre en place dans le cadre du SGA2 serait donc de formaliser une note de cadrage pour la mise en place d'un comité technique ISO sur la définition de normes internationales sur la propriété des données numériques. Cela permettrait de guider et de protéger techniquement et théoriquement l'ensemble des villes membres de l'AIMF, et notamment les villes partenaires, vis-à-vis des groupes privés qui pourraient accaparer ces données. L'AIMF solliciterait ensuite l'appui de plusieurs Etats (au moins 5) à travers ses villes membres pour qu'ils soutiennent cette initiative.

Cette journée de travail, ouverte par M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé et Mme Célestine KETCHA COURTES, Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, et hébergée par la Communauté urbaine de Yaoundé, a permis de mettre en avant la question de la participation des collectivités locales à la définition des normes internationales, en particulier sur la ville durable.

Organisée en lien avec les Agences nationales de normalisation, le Réseau Normalisation et Francophonie, l'AFNOR, l'ANOR, cette rencontre a rassemblé des participants issus d'une douzaine de pays.

Au cœur des échanges : l'intérêt des normes internationales pour les collectivités territoriales et les processus d'élaboration des normes. La résolution finale a fait ressortir l'intérêt des normes, notamment ISO 37101 sur la Ville durable, pour le développement urbain et le souhait des autorités locales d'être impliquées dans les processus internationaux d'élaboration de ces normes.

L'application concrète de la réflexion s'est portée sur Tunis avec un cabinet d'expertise de Montréal. Aujourd'hui, les villes et leurs administrations opèrent dans un environnement complexe qui comprend une multitude de défis et de risques liés à l'éthique et à la gouvernance.

Afin de soutenir la Ville de Tunis — et prévenir les risques qui pourraient entacher la gouvernance de la Ville — une démarche d'accompagnement cadrée par la norme ISO-37001 – Systèmes de management anticorruption est déployée afin d'offrir le coaching et l'accompagnement pertinent à la Mairesse. Cette démarche de service-conseil, soutenue par l'AIMF et opérationnalisée par M. Christian Levesque, est réalisée dans une perspective d'amélioration continue et vise à doter la Ville d'outils d'aide à la décision en matière de gestion des risques liés à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption — qu'elle soit d'ordre administratif ou financier.

Adaptée à la réalité et aux besoins de la Ville de Tunis, la démarche comprendra une revue des pratiques administratives ainsi que d'une série d'entrevues avec les gestionnaires pertinents, et ce, afin de permettre à la Mairesse de disposer d'une revue pertinente des processus de gestion qui favorisera la mise en place de ses orientations en matière de saine gouvernance et de lutte contre la corruption.

À partir des résultats obtenus, la Mairesse sera en mesure de planifier et d'organiser le déploiement d'un système de management anticorruption conforme aux meilleures pratiques reconnues internationalement sous-tendu par la norme ISO 3700, de poursuivre une culture de gestion ancrée dans les principes d'intégrité, d'éthique et de saine gouvernance, ce qui mènera à terme à l'amélioration de la confiance des citoyens envers leurs institutions, leurs services publics et leurs représentants élus.

Une première phase du programme a été mise en œuvre en 2019 pour :

- identifier les directions, les services ainsi que les acteurs clés qui seront couverts par l'analyse
- analyser la documentation existante au sein de la Ville (politiques et procédures, cartographie des risques, rapports d'audit, communications, organigramme, etc.)
- réaliser les entrevues avec les acteurs clés afin de développer une compréhension du fonctionnement et des processus de la Ville
- analyser le niveau de maturité en identifiant les écarts potentiels par rapport aux exigences de la norme ISO 37001, de l'environnement interne, externe et des risques de corruption auxquels fait face la Ville.

4. Les dialogues méditerranéens : « Comprendre et construire des villes méditerranéennes soutenables », Nice, 24 avril

Cette rencontre a été organisée par COBATY, organisation internationale de la construction pour un développement urbain durable, associée à la Francophonie en tant qu'OING, en présence de villes méditerranéennes, notamment du Maroc, de Tunisie, de France mais aussi de Belgique.

Participaient à cette manifestation, Madame Michèle GENDREAU-MASSALOUX, du Groupement Interacadémique pour le Développement et Madame Catherine BRECHIGNAC, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

La recherche d'un modèle de développement adapté à une réalité urbaine est une démarche de gouvernance essentielle. Mais, pour que ce dialogue soit constructif et quitte les généralités, il doit s'inscrire dans un territoire dont la cohérence soit autre que virtuelle.

Les crises qu'affrontent les villes méditerranéennes, qu'elles soient sociales, économiques, environnementales ou sécuritaires, conduisent les maires à imaginer de nouvelles restructurations urbaines. Ils ont l'ambition explicite d'influer sur la réorganisation matérielle et spatiale des territoires dont ils ont la responsabilité.

Mais, ces opérations, petites ou grandes, sont mises en place par des « élites » de niveaux supranational ou national et rarement régional ou municipal. Pour être efficaces, elles devraient s'inspirer du « capital » des diversités culturelles et du positionnement de la ville. Nous en sommes loin. Les Maires sont tiraillés entre ces politiques venues d'ailleurs et les attentes identitaires et culturelles locales. Ces interactions entraînent des représentations urbaines qui s'enchevêtrent, se contredisent et coexistent avec de multiples logiques d'appartenances et dans des matrices de pouvoir qui diffèrent très visiblement. Même si l'on considère que les crises qu'affrontent les villes constituent un trait d'union, la ville méditerranéenne

dans son ensemble ne peut s'organiser en un réseau cohérent. Il est donc important, pour mieux affronter les enjeux actuels, d'intégrer la ville dans des espaces régionaux correspondant à une culture qui fédère. En contrepartie, en étant la clé du développement durable, la ville déterminera l'évolution économique, sociale et territoriale de l'espace auquel elle appartient, notamment l'espace maghrébin, si l'on prend cet exemple. Les villes jouent un rôle essentiel en tant que moteurs de l'économie, lieux de connectivité, de réactivité et d'innovation. Elles sont des centres de services pour leurs quartiers périphériques livrés à eux-mêmes. Ensemble, les acteurs de la ville pourraient écrire une histoire très actuelle dans laquelle les habitants des autres villes de la région se reconnaîtraient, bien que chaque vécu urbain soit unique. Ces marketings territoriaux constitueront une réponse adaptée et mobilisatrice aux crises actuelles.

5. Forum Economique du Sénégal en Belgique, Anvers et Bruxelles, 28 au 30 avril

Le Forum Economique du Sénégal en Belgique est une initiative coorganisée par le Réseau d'Accompagnement des Investisseurs vers le Sénégal (RAIS), Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI), l'Observatoire Sénégalais de la diaspora et l'Organisation Enda ECOPOP.

Cet événement a eu pour objectif de créer d'une part un espace de rencontre et de partenariat entre autorités locales du Sénégal et de la Belgique pour la coopération décentralisée et d'autre part pour favoriser les rencontres entre Maires sénégalais, investisseurs belges et la diaspora. Il s'inscrit dans l'accompagnement de la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation et des orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE) et fait suite à la distinction des meilleurs pratiques et innovations dans la gouvernance territoriale qui avait vu la sélection de vingt-sept Maires et Présidents de département ayant conduit des initiatives majeures et innovantes de développement local.

L'événement qui était sous le parrainage de Son Excellence l'Ambassadeur du Sénégal en Belgique a vu la participation de près de 150 femmes et hommes parmi lesquels une délégation sénégalaise composée des maires nominés au cours de la première édition du Prix d'Excellence du Leadership Local de même que d'autres autorités locales sénégalaise, les opérateurs économiques belges, la diaspora qualifiée et les partenaires au développement.

La première journée d'échange s'est tenue à Anvers et les Maires sénégalais ont présenté les opportunités d'affaires et leurs projets territoriaux. Des porteurs de projets de la diaspora de même que des investisseurs belges ont également proposé des possibilités d'affaires. Le networking tenu à la fin de la journée a permis aux participants d'échanger leurs contacts et de mieux approfondir les discussions.

La deuxième journée s'est tenue à Bruxelles au siège de Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI).

La troisième journée du Forum a été consacrée à des rencontres avec des Députés du Parlement européen et du représentant de DEVCO, pour partager sur les enjeux de co-développement, les questions migratoires et économiques, le changement climatique. Les collectivités territoriales ont été présentées comme des acteurs pouvant porter ces enjeux et y jouer un rôle clé, à condition qu'elles soient soutenues et renforcées dans leur leadership.

6. 11^{ème} réunion de la Commission « Villes et développement durable », Lausanne, 24 et 25 juin

Depuis 2008, la ville de Lausanne préside la Commission « Villes et développement durable »¹ de l'AIMF. L'objectif général de la Commission est de favoriser au sein de l'AIMF l'échange d'expériences autour du développement urbain durable, plus particulièrement dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme, de l'énergie et de l'assainissement. Cette Commission représente pour chacun de ses membres une occasion de réfléchir à ses propres pratiques, de partager le savoir-faire qui se trouve dans les divers services de son administration et de découvrir d'autres usages et cultures.

Pour encourager et soutenir les villes qui se lancent dans une démarche de développement durable, la Commission se pose comme un facilitateur en réunissant élus, techniciens et experts venus d'horizons différents pour leur permettre de développer un dialogue autour des enjeux de la ville. La Commission se réunit régulièrement pour échanger autour d'un thème urbain et décider des lignes à développer dans son programme.

En 2016, la Commission a pris une nouvelle orientation puisqu'elle a décidé de suivre les villes membres signataires de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (COM-SSA) bénéficiant du financement de la Commission européenne pour une durée de trois ans. Les projets de ces villes qui sont soutenus par la Commission européenne visent à assurer aux populations l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, ainsi que de s'adapter aux effets du changement climatique. Ces villes sont Abomey et Bohicon, Dakar, Lubumbashi et Nouakchott. La Commission suivra ces villes dans la mise en œuvre de leur projet, ce qui permettra aux autres villes membres de bénéficier de l'expérience acquise dans ces « laboratoires vivants ».

A partir de l'atelier de juin 2019, la Commission s'oriente vers la mise en place d'une démarche de travail sous forme d'ateliers thématiques autour de problématiques centrales pour les villes.

Les ateliers de la Commission sont des éléments importants du travail de la Commission car ils permettent de mettre en présence des participants aux profils et aux compétences complémentaires. Avec l'appui d'experts, les débats permettent de confronter des réalités différentes et de mutualiser les expériences des uns des autres.

Cette réunion avait pour objectif de préparer l'atelier d'octobre de Marrakech, de contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance des membres à la Commission et de mettre à niveau les membres de la Commission sur la thématique de la participation.

Plusieurs villes ont présenté leur projet participatif : Abomey avec la création, la mise en œuvre et la gestion durable de la forêt, Dakar avec l'élaboration des plans de développement locaux et le programme de coaching territorial, mais aussi Abidjan, Lausanne, Marrakech, Nouakchott, Nyon, Ouagadougou et Sousse.

Ensemble, les participants ont traité de la démarche participative qui inclut les idées et la parole des citoyens. En effet, ces derniers sont les futurs usagers des projets menés par les autorités. A travers une approche *bottom-up*, il est alors question de leur donner la possibilité de s'exprimer sur les initiatives lancées par « le haut ».

¹ La Commission « Villes et développement durable » : <http://www.lausanne.ch/thematiques/developpement-durable/reseaux/lausanne-aimf.html>

Chaque intervenant a identifié l'origine de l'appel aux citoyens. Ils ont abordé la question du risque dans la démarche puisque cette relation avec l'autorité peut engendrer une perte de confiance et la peur de ne pas être écouté. Ils ont convenu que cette collaboration devait impliquer les échelons hiérarchiques les moins élevés pour permettre une représentativité de toutes les parties prenantes.

Si la participation nécessite une implication engagée et dynamique des citoyens, c'est aux autorités de susciter l'intérêt auprès de ces derniers afin qu'ils adhèrent à ce type de démarche. Le groupe a donc identifié les voies et moyens pouvant motiver les citoyens à participer.

A l'issue de la rencontre, les participants ont traité du processus de décision. Une fois qu'une démarche participative porte ses fruits, il faut passer de la participation à la prise de décision. En effet, cette dernière étape peut constituer une difficulté car on passe d'idées abstraites à des mises en œuvre concrètes. Dans ce contexte, où poser les limites de la participation ?

7. Suivi du partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, Genève, 11 au 14 mai

La rencontre de Genève avait pour objectif de participer à la réunion de renforcement de capacités des partenaires de la Fondation Bill & Melinda Gates en matière de gestion des situations d'urgence d'une part, d'autre part d'identifier des partenaires potentiels, de bonnes pratiques et des outils utiles à la mise en œuvre des deux projets pilotes de l'AIMF en matière d'urgence.

Il ressort de cette rencontre que, en premier lieu, parmi l'ensemble des acteurs rencontrés, un seul cible, explicitement, les villes comme partenaire des projets (BRAC, ONG humanitaire du Bangladesh). Si des représentants de villes sont a priori conviées à certaines activités de renforcement de capacités des différents partenaires en tant qu'acteurs locaux, cela ne fait pas l'objet d'une stratégie spécifique. Néanmoins, il y a un intérêt marqué à inclure les villes dans les partenariats locaux sur la gestion des situations d'urgence.

La localisation de l'aide humanitaire est un objectif mondial proclamé en particulier à la suite du Sommet Humanitaire Mondial d'Istanbul (première édition 2016), lancé par le Secrétaire général des Nations Unies. Elle porte l'objectif que les acteurs locaux soient en mesure de gérer directement l'aide humanitaire, en restant flou quant au type d'acteur à considérer en priorité. L'objectif de 25 % de localisation annoncé pour 2020 dans le cadre du Grand Bargain² est loin d'être atteint. En 2018, on considère que moins de 2 % de l'aide humanitaire mondiale (27 milliards de dollars) est gérée par des acteurs locaux (au premier rang duquel les Etats du Sud).

Le résultat n'étant vraisemblablement pas atteignable à cet horizon, de nombreux acteurs du Nord souhaitent préciser l'objectif en considérant la localisation comme l'effort global pour une gestion de l'aide « aussi proche que possible » des territoires, ouvrant en particulier à un décompte des fonds transitant par des ONG internationales avant d'arriver aux structures locales. Compte tenu des contraintes des bailleurs internationaux en termes de gestion de l'aide, de transparence et maîtrise des coûts de gestion, ce type de dispositif semble en effet la solution la plus crédible à court terme. De nombreux réseaux du sud questionnent ce qu'ils considèrent être en contradiction avec l'esprit du Grand Bargain, valorisant l'efficacité plus élevée des acteurs locaux de l'aide et les enjeux de pouvoir liés à ces structures jouant un rôle d'intermédiaire.

² Le « Grand Bargain » a été lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016. Il est en accord unique entre les grands donateurs et les agences humanitaires qui se sont engagées à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire.

Dans ce contexte, l'échelon ville n'est encore que peu visible au sein des débats alors même qu'elles semblent bien positionnées pour favoriser la localisation de l'aide en partenariat avec la société civile locale.

Concernant le programme AIMF/Fondation Bill & Melinda Gates sur la prévention des risques, les entretiens ont permis de confirmer la pertinence de notre cible : les catastrophes d'ampleur « moyenne », récurrentes et prévisibles, où la plus-value d'interventions municipales renforcées semble plus rapide à démontrer.

Elle a aussi permis de positionner les projets AIMF dans l'agenda global de localisation de l'aide humanitaire, au sein duquel les villes sont pour l'instant peu représentées malgré un potentiel évident en matière de résilience, portant une cohérence d'intervention sur les 3 volets classiques de l'urgence : préparation – secours – reconstruction.

8. Conférence « Ville, gestion, protection et valorisation des données numériques », Paris, 4 novembre

Les villes sont confrontées, partout dans le monde, à l'augmentation de plus en plus rapide de la production de données numériques. Cisco estime que le volume de datas produit dans le monde va quadrupler d'ici à 2022. Avec les capteurs intelligents, les équipements publics smart, les smartphones, la 4G puis la 5G, l'internet des objets, les véhicules autonomes, les villes créent ou suscitent la création de datas, qu'elles ne sont pas toujours en mesure de gérer. Or, les données numériques sont un enjeu majeur pour les villes aujourd'hui. Elles constituent :

- une ressource pour l'amélioration des services urbains, leur efficacité, l'innovation
- un enjeu économique pour l'écosystème de start-ups et d'entrepreneurs et d'attractivité du territoire
- un enjeu technologique : les datas sont les ressources des progrès technologiques à venir : internet des objets, véhicules autonomes connectés, intelligence artificielle
- un enjeu financier autour de la valorisation et de la monétisation des données
- un enjeu de société : quelle protection de la vie privée, quel modèle de société souhaitons-nous, quel rôle pour la ville dans la gouvernance des données, quelle place pour l'humain ?

Il y a donc un enjeu autour de la propriété des données, de leur accès, de leur diffusion, de leur utilisation, de leur gouvernance dans un environnement en évolution constante porté par le dynamisme et les capacités financières des géants du numérique.

L'AIMF a lancé en 2018 une réflexion sur les nouveaux enjeux numériques pour les villes liés au « Territoire numérique, l'identité digitale et la propriété des datas dans les villes » qui a donné lieu notamment à une présentation lors de l'Assemblée générale à Lille, en novembre 2018.

A la suite de ces échanges, les Maires ont demandé à l'AIMF d'accompagner leurs villes sur le sujet, non seulement en termes d'accessibilité, mais aussi en termes de propriété, de protection et de valorisation des données compte tenu des multiples services, usages et du fort potentiel des datas pour le développement local.

Également, pour les villes des pays en développement, la question se pose du financement de la production des datas à vocation collective, en termes d'investissement initial et de maintenance pérenne.

Dans ce cadre, en 2019, l'AIMF a intégré la mise en place d'un groupe de réflexion et de plaidoyer sur ce thème, dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-UE 2019-2021 et a lancé, avec l'Ecole Urbaine de Sciences-Po Paris, un travail de groupe des étudiants en Master sur « La valorisation des données numériques dans la ville ».

L'objectif de l'AIMF est d'appuyer les villes dans le contexte des transformations numériques en cours. Il s'agit de renforcer :

- leur capacité d'arbitrage et de choix dans les grandes décisions à prendre relatives au numérique et à ses évolutions
- leur capacité opérationnelle interne
- leur capacité de régulation et de coopération avec les autres acteurs impliqués dans la fabrique urbaine (citoyens, secteur privé, acteurs du numérique)

Cette conférence a mis en commun les savoirs accumulés par les villes de l'AIMF autour de la gestion des données numériques au regard de ces enjeux et de l'éclairage d'experts techniques dans les domaines juridiques, numériques et de gestion des datas.

Les enjeux auxquels les villes font face et des défis à relever en matière de gestion des données numériques urbaines ont été identifiés ainsi que les risques liés aux évolutions technologiques.

Ont participé à cette rencontre, des institutions impliquées dans l'utilisation et/ou la régulation des données numériques : Caisse des Dépôts et Consignations, SCET (Service, Conseil, Expertises et Territoires), CNIL (Commission Nationale Information et Libertés) ; des universités : Sciences-Po Paris, Chaire Numérique et Territoires ; des entreprises spécialisées : Cisco, Atos, Orange, Opendatasoft, Projet Datascities2, RATP, EDF-GDF, La Poste, Suez, SNCF, GFI, Société open North Nord Ouvert.

Cette réflexion s'est poursuivie en marge du Bureau de l'AIMF qui s'est tenue en décembre à Phnom Penh.

9. Mise à disposition de liseuses en Roumanie

Dans le cadre de notre partenariat avec ADIFLOR et à l'occasion de la saison France-Roumanie, ont été remis aux enseignants et aux élèves des établissements bilingues aux sections de français renforcé ainsi qu'aux écoles primaires, des outils innovants et adaptés au monde actuel dans lequel les nouvelles technologies séduisent de plus en plus les jeunes avec la Liseuse Francophone d'ADIFLOR (LFA), pour apprendre le français dans de meilleures conditions.

Sept établissements scolaires ont reçu des lots de 15 liseuses contenant une sélection d'environ 200 livres en langue française classés selon les niveaux de compétence définis dans le Cadre Européen commun de Référence pour les Langues (CECRL) :

- Ecole Gymnasiale n° 30 « Mihai Viteazul », Craiova, Professeur : Cristina Durău
- Lycée Voltaire, Craiova, Professeur : Dorina Loredana Popi
- Lycée National Petru Rareș, Piatra Neamț, Professeur : Cristina Grigori
- Ecole Gymnasiale n° 1, Râmnicu Sărat, Professeur : Stefania Selegian
- Colegiul National Andrei Șaguna, Professeur : Daniela-Liana Dragomir
- Scoala Centrala, Professeur : Elena Vlad Raisa

- Colegiul pedagogic Vasile Lupu, Professeur : Irina Cosovanu, Présidente de l'ARPF

Une remise officielle d'un premier lot de liseuses a eu lieu à l'Institut français de Bucarest. A l'occasion de l'ouverture de la Saison France-Roumanie, lundi 3 décembre 2018, l'Institut français de Bucarest a accueilli, en tant que partenaire, l'inauguration du projet « Semons, en Roumanie, le plaisir de lire en française 2018-2019 ».

Une seconde remise officielle d'un deuxième lot de liseuses a eu lieu à l'occasion des Assises de la langue française « La langue française dans tous ses états », les 10 et 11 juillet 2019, à l'Université Transilvania de Brazov.

III. Activités en Afrique centrale

1. La région des Grands Lacs

Depuis plusieurs années, le réseau des Maires francophones, avec l'appui de la Wallonie, de l'Union européenne et de la France, conduit une politique de partenariat multiforme. Pour la mettre en œuvre, une plateforme de Maires de cette région a été mise en place : le PALPGL (Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs).

Son objectif est de créer les conditions nécessaires permettant de faciliter un dialogue apaisé entre Rwandais, Burundais et Congolais, élus ou appartenant à la société civile. Des actions ont été conduites en matière de sport ou de développement économique, d'appui aux femmes et aux jeunes, de santé. Les réunions tiennent aussi une certaine place ainsi que le déplacement d'une Caravane pour la Paix.

- Cette plateforme a organisé la 7^{ème} rencontre des Autorités locales, du 31 mai au 3 juin, dans la ville de Kigali. L'ouverture des travaux a été lancée officiellement par son Excellence Anastase SHYAKA, Ministre de l'Administration locale du Rwanda. Les femmes membres des groupes de dialogue transfrontaliers, les écoliers, les représentants des organisations de la société civile et des sportives ont participé à cette rencontre.

Au cours de cette Assemblée générale, un nouveau Conseil d'Administration a été élu pour un mandat de deux ans et trois nouvelles villes ont été accueillies comme membres de la plateforme (Nyanza au Rwanda, Rumonge au Burundi et Kindu en R.D. Congo).

A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment :

- mettre en place des cadres de concertation entre les associations de femmes et les Autorités locales, ainsi que les différents services administratifs concernés afin de présenter les difficultés et d'identifier des réponses
- faciliter les activités de commerce et la coopération entre les associations de femmes transfrontalières
- mettre en place des actions ciblées pour améliorer leur bien-être (préaux, parcours, protection...)
- mener des actions conjointes Autorités locales et CEPGL en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des commerçantes transfrontalières
- identifier un groupe d'experts locaux afin de rédiger un livret pour écolier portant sur la mémoire récente de la région, la prévention et la résolution des conflits

- élaborer un livre, module, guide pratique à destination des directeurs d'école et des enseignants portant sur la mémoire récente de la région, la prévention et la résolution des conflits
- faciliter les échanges entre les jeunes des écoles de la région, à travers des activités concrètes, tels que des concours
- mettre en place un cadre de concertation entre les municipalités et les acteurs du monde éducatif
- valoriser et diffuser les actions des municipalités et des écoles
- adoption par les Elus locaux de nouvelles manières de gouverner qui puissent apporter des réponses aux attentes des citoyens
- favoriser l'échange d'expériences dans la facilitation des mouvements transfrontaliers
- apporter un appui concret pour connecter les villes afin d'améliorer les échanges d'information

En marge de cette 7^{ème} Assemblée générale, s'est tenue une réunion du Bureau de la Plateforme élargie à tous les Maires des villes membres présents. A l'issue de cette réunion, les Maires ont adopté le nouveau Conseil d'administration.

Président	Meschac BILUBI ULENGABO, Maire de Bukavu
Vice-Président	Gilbert HABYARIMANA, Maire de Rubavu
Secrétaire général	Freddy MBONIMPA, Maire de Bujumbura
Trésorier général	Timothée MUISSA KENSE, Maire de Goma
Membres	Marie-Chantal RWAKAZINA, Maire de Kigali
	Gédéon KAKUDJI KALAMA, Maire de Kalemie
	Valentin NAHIMANA, Administrateur de Gitega
	Ephrem KAYUMBA, Maire de Rusizi

- Afin de faciliter les échanges entre Rusizi et Bukavu, les deux Maires ont présidé les cérémonies d'inauguration du nouveau pont construit sur financement de la CEPGL sur la rivière Rusizi, à la frontière entre les deux villes.

Une vidéo sur les objectifs de la Plateforme et les précédentes éditions de la « Caravane du vivre ensemble » a été produite et diffusée lors de l'Assemblée générale passée mais aussi postée sur la page Facebook de la Plateforme. En plus de cette vidéo sur les objectifs et l'histoire de la Plateforme, une autre vidéo reportage présentant l'histoire de Madame Marie-Anne NYIRANZEYIMANA, piroguière du Rwanda et l'évolution de sa situation a été produite et diffusée.

Au-delà de ces étapes institutionnelles et de cette communication, ont été mis en œuvre des projets concrets au profit des populations des villes membres, un projet d'extension de la pêche moderne de Kituku a été financé par l'AIMF et la remise des installations construites a été faite au mois de juin 2019.

Pendant les travaux de la 7^{ème} Assemblée générale de la PALPGL tenue à Kigali, ont été réunis 30 élèves avec leurs accompagnateurs venus des écoles de la R.D. Congo, du Rwanda et du Burundi. Un jeu concours débat sur la déforestation et sur la délinquance juvénile dans les pays de la sous-région avait opposé ces jeunes.

Dans le cadre des activités sportives au cours de la journée sans voiture organisée par la Mairie de Kigali, un match de « Nzango » a opposé l'équipe des femmes venues de la ville de Goma à celle de Bukavu.

Enfin, un partenariat avec la coopération suisse est en cours d'élaboration ainsi que l'ouverture de la PALPGL aux Maires du Lac Tanganyika.

D'autres activités ont animé l'année 2019 comme l'étude sur la localisation des ODD dans les villes frontalières (Uvira-Bujumbura) et une étude sur la localisation des ODD à Goma et à Bukavu.

- Réunion du Bureau de l'AIMF à Kigali, le 3 juin

Liste des participants

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- M. Robert MAMBE BEUGRE, Secrétaire général de l'AIMF, Gouverneur
- M. Vincent Kouaoh N'CHO, Vice-Gouverneur
- M. Lamine KOITA, Directeur des Affaires juridiques
- M. Mahi Geofroy GREKOU, Sous-Directeur du Protocole
- M. Lazare SEKA NGUIA, Conseiller spécial
- Dr Yao Célestin DJE, Conseiller technique

BORDEAUX (France)

- M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales
- Mme Sophie SENGHOR, Directrice générale adjointe aux Relations internationales

BRAZZAVILLE (Congo)

- M. Christian Roger OKEMBA, Vice-Président de l'AIMF, Président du Conseil départemental et municipal, Maire
- M. Emma Clesh ATIPO NGAPI, Premier Secrétaire du Conseil départemental
- M. Fridolin MOUSSA ELEMBA, Attaché au Cabinet du Président Maire

DAKAR (Sénégal)

- Mme Soham EL WARDINI, Vice-Présidente de l'AIMF, Maire
- Mme Maye NDAO SECK, Chef du Service des Relations extérieures et de la Coopération

LIBREVILLE (Gabon)

- Mme Annie Chrystel LIMBOURG IWENGA, Deuxième adjointe au Maire en charge de la Coopération décentralisée et de l'Inter collectivité, Présidente du REFELE GABON
- M. Éric Joël BEKALE ETOUGUE, Conseiller diplomatique du Maire
- M. Achille BOURDESS TCHICAYA, Secrétaire permanent de l'AMG

LIEGE (Belgique)

- M. Willy DEMEYER, Trésorier de l'AIMF, Bourgmestre
- Mme Christine DEFRAIGNE, Première Échevine
- M. Jean-Christophe PETERKENNE, Directeur Stratégie et Développement

MONTREAL (Canada)

- Mme Seynabou Amy KA, Conseillère en relations internationales

NANTES (France)

- Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale
- Mme Naïma KAIOUA, Chargée de mission

NOUAKCHOTT (Mauritanie)

- Mme Fatimetou MINT ABDELMALEK, Présidente du Conseil régional
- M. Saleck AHMED CHERIF, Directeur des Services

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

- M. Armand BEQUINDE, Maire

- M. Adama ZERBO, Chef du Département des Relations internationales

PARIS (France)

- Mme Anne HIDALGO, Présidente de l'AIMF, Maire
- M. Patrick KLUGMAN, Adjoint à la Maire en charge des Relations internationales et de la Francophonie
- M. Pierre AIDENBAUM, Maire du 3^{ème} arrondissement
- M. Paul-David REGNIER, Chef de Cabinet
- Mme Patriziana SPARACINO-THIELLAY, Déléguée générale aux Relations internationales
- Mme Anne-Laure ULLMANN, Adjointe à la Déléguée générale aux Relations internationales
- Mme Jeanne ALLAIRE, Conseillère en charge de la Démocratie locale et participation citoyenne, vie associative, politique de la ville, intégration
- Mme Hélène DUMAS, Historienne
- Mme Nelly LADUCHE, Cabinet de la Maire

PHNOM PENH (Cambodge)

- M. Pharat NUON, Vice-Gouverneur
- M. Vannak SENG, Secrétaire général
- M. Vathana PHANG, Assistant du Vice-Gouverneur
- Mlle Sakkena PHATH, Chargée de mission au Bureau des Relations internationales

PORT-LOUIS (Ile Maurice)

- M. Daniel Eric Clive LAURENT, Lord-Maire
- M. Jayllal MULLOO, Chef exécutif

ZIGUINCHOR (Sénégal)

- M. Seydou SANE, Premier adjoint au Maire

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

- Mme Imma TOR, Directrice

SECRETARIAT PERMANENT DE L'AIMF

- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent

ERBIL (Kurdistan)

- M. Mawlud NAWZAD, Gouverneur
- M. Salim NEHAD, Conseiller du Gouverneur
- M. Ali DOLAMARI, Représentant du Gouvernement régional de Kurdistan

FORT-DE-FRANCE (Martinique)

- M. Didier LAGUERRE, Maire

KIGALI (Rwanda)

- Mme Marie Chantal RWAKAZINA, Maire
- M. Parfait BUSABIRWA, Vice-Maire chargé du Développement économique de la Ville
- M. Bruno RANGIRA, Chargé des Relations publiques et de la Communication
- M. Abel BAZIMUNGU, Directeur général chargé du Développement social

NYANZA (Rwanda)

- M. Erasme NTAZINDA, Maire

PORT-AU-PRINCE (Haïti)

- M. Ralph Youri CHEVRY, Maire
- Mme Marie Alexa LOUIS, Collaboratrice du Maire

SAINT-DENIS (La Réunion)

- M. Gilbert ANNETTE, Maire
- M. Laurent MEDEA, Responsable des Relations internationales

STRASBOURG (France)

- M. Roland RIES, Maire
- M. Julien CHIAPPONE-LUCCHESI, Directeur rayonnement européen et international, Conseiller diplomatique du Maire

Association African Pattern

- Mme Audrey PULVAR, Fondatrice

Association FXB International

- Mme Sophia ARAM, Marraine de l'association

Bureau du Haut-Commissariat du Canada au Rwanda

- Mme Julie CROWLEY, Chef du Bureau

Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

- M. Fidèle NDAYISABA, Secrétaire exécutif

Mémorial ACTe

- M. Jacques MARTIAL, Président

Association IBUKA - Mémoire et Justice

- M. Marcel KABANDA, Président

Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères

- M. Gaël de MAISONNEUVE, Délégué aux Affaires francophones

Mémorial de la Shoah

- M. Jacques FREDJ, Directeur
- M. Bruno BOYER, Responsable des Relations internationales

Association « Célébrons le courage de la Femme », Bukavu (RD Congo)

- Mme Armelle NEEMA KATEMBERA

Wallonie Bruxelles International

- M. Alain VERHAAGEN, Directeur de la Francophonie et programme d'appui

Global Green Growth Institute (GGGI)

- M. Innocent KABENGA, Représentant pays, Éthiopie

ONUSIDA

- M. Pascal MURISSET, Chargé de programme

Cabinet GFA

- Mme Josyane BOUCHIER
- M. Christophe HERNIOU

Secrétariat permanent AIMF

- Mme Arianna ARDESI, Conseillère
- Mme Julie GUILLAUME, Conseillère
- M. Laurent JABOEUF, Conseiller
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Conseillère

Programme**Samedi 1^{er} juin**

Bureau AIMF

Départ de la course cycliste (équipes féminines et masculines issues du Rwanda et du Burundi, de la R.D. Congo, du Congo, du Cameroun et de la Centrafrique, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Niger)

Assemblée générale de la PALPGL

9 h 00 : Ouverture de l'Assemblée générale de la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL) sur le thème « Construire le vivre ensemble de demain dans la région des Grands Lacs autour des maires, avec les femmes, les jeunes et les écoles.

Travaux en ateliers

- Atelier 1 : Villes-femmes et coopération transfrontalière dans la région des Grands Lacs
- Atelier 2 : Education et vivre ensemble (présentation des expériences par les villes de la RDC, du Rwanda et du Burundi), expérience de Saint-Denis de la Réunion.

Dimanche 2 juin

- Visite de la ville centrée sur « Sport et santé »
- Match de Nzango entre les femmes de Bukavu, Goma et Kigali
- Poursuite du challenge cycliste et remise des médailles

Lundi 3 juin

09 h 00

Réunion de la 89^{ème} réunion du Bureau de l'AIMF

- Modification de la liste des membres
- Approbation du compte rendu des 87^{ème} et 88^{ème} réunions du Bureau tenues à Lille, le 5 novembre 2018
- Communication présentée par le Secrétaire général
- Communication présentée par le Trésorier sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018
- Nouveaux projets du Fonds de Coopération
- Soutien de l'AIMF à la création de l'Observatoire international des Maires en danger
- Nouvelles demandes d'adhésion et octroi d'un statut d'observateur
- Date et thème de l'Assemblée générale de Phnom Penh
- Questions diverses

10 h 00

Réunion-débat

à 12 h 00

- **KIGALI** : M. Parfait BUSABIRWA, Vice-Maire en charge du Développement économique de la ville. « Expérience en matière de développement durable »
- **MEMOIRE ET RESILIENCE**
- **SANTE** : ONUSIDA, PROJET « FAST-TRACK CITIES » : M. Pascal MURISSET, Chargé de programme
- **RESEAU DES VILLES VERTES** : M. Innocent KABENGA, Chargé de programme, Global Green Growth Institute (GGGI)

Occupation du domaine public	30 000 000	223	18 987 000
Autorisation d'occupation du domaine public	3 000 000	221	5 100 000
Taxe de publicité	10 000	50	3 555 000
Redevance sur la pollution de l'environnement	0	12	330 000
Droits de la publicité	55 000 000	26	17 867 000
Autre Droit non répertoriés	500 000	1	33 000
Droit de Stationnement	1000 000	209	2 351 000
Pénalités taxe de roulage	0	64	194 000
SOMME	135 725 000	2 439	82 374 000

2.2. La culture : un projet commun Brazzaville - Kinshasa

Brazzaville, en lien avec Kinshasa, a souhaité développer un partenariat sur la valorisation du capital culturel de la sous-région. La musique est un vecteur fédérateur des deux métropoles.

Avec 2,4 millions d'emplois et 58 milliards USD de chiffre d'affaires, les industries culturelles et créatives sont un employeur clé en Afrique et au Moyen-Orient et créatrices de valeur (source Cabinet de conseil EY pour la CISAC, 2016).

Le secteur de la musique est fortement représenté, notamment par les Festivals et quelques marchés émergents (comme Visa for music). Comme l'indique la Déclaration de Praia (2013), elles représentent un potentiel en particulier pour la jeunesse africaines et sa créativité par une diversité de métiers et de secteurs dans un continent où la capacité de création d'emplois est faible, y compris dans le secteur informel où la précarité des emplois et des sous-emplois reste relativement importante.

Toutefois, les exportations à l'international des biens et services culturels africains restent marginales, moins de 1 % de flux au niveau mondial.

Divers arguments développés par la communauté d'experts, d'entrepreneurs et d'autorités publiques et privés expliquent les raisons du sous-développement du potentiel des industries culturelles et créatives en Afrique, et dans d'autres domaines culturels comme celui du patrimoine, parmi lesquels :

- le faible soutien aux entreprises culturelles aussi bien par les politiques publiques (locales, nationales, régionales) que par le secteur privé (fonds d'investissements) et bancaire
- les faibles ressources des Etats et des collectivités mises à disposition pour préserver et promouvoir leur patrimoine, l'insuffisance de professionnels experts, formés au management des arts et de la culture
- l'hétérogénéité du secteur
- les freins à la mobilité des artistes et des opérateurs culturels, le coût des instruments de musique, le partage des revenus entre les artistes et plateformes numériques d'un côté et les opérateurs téléphoniques de l'autre, la faible adoption de mesures visant à protéger et à promouvoir le statut de l'artiste, l'émergence encore timide de mesures d'incitation fiscales, la piraterie, le besoin de protection de la propriété littéraire et artistique, du statut de l'artiste, de la liberté d'expression et de création...

L'AIMF a fait le choix de s'engager dans ce programme en prévision du grand rendez-vous international représenté par les Jeux de la Francophonie, associant sport et culture. Par ailleurs, il présente des enjeux partagés entre les deux villes. Le secteur de la musique est une opportunité stratégique de revitalisation économique et de création d'emplois, mais aussi plus largement d'inclusion sociale et de dialogue pour la

paix, dans un contexte de résilience post-conflit et d'urbanisation accélérée. Le projet doit en priorité répondre aux besoins de la jeunesse, dans une logique de création d'emplois durables, mais aussi de dialogue intergénérationnel et de réappropriation de la mémoire et du patrimoine musical commun. Les villes souhaitent également renforcer le maillage territorial des équipements culturels pour faciliter l'accès à la culture et à une diversité d'expressions notamment musicales.

Il offre aussi un potentiel créatif à fertiliser. Carrefours culturels, les deux villes sont le berceau d'émergence de la rumba, style musical diffusé par la suite dans le monde entier. Le secteur est riche d'un tissu dense de créateurs. De nombreux festivals sont proposés dans différents domaines créatifs. Les villes disposent de quelques infrastructures de diffusion en gestion directe ou gérés par des associations ou des privés, bien qu'encore insuffisantes, souvent polyvalentes et/ou mal équipées. Peuvent s'y ajouter des espaces de diffusion en plein air. Certaines ressources ou savoirs existants ou à créer pourraient être mieux mutualisés entre les deux villes, comme l'Institut National des Arts de Kinshasa, l'organisation du FESPAM, etc...

Les villes ont des contraintes similaires. Elles sont marquées par l'informalité. Le secteur de la musique est confronté à des contraintes importantes, notamment l'absence d'une cartographie détaillée et partagée des ressources locales de la filière musique ; la faiblesse des réseaux professionnels de distribution et des structures de production, d'enregistrement et d'édition musicale ; les droits d'auteur et droits voisins demeurant méconnus et insuffisamment appliqués ; le faible pouvoir d'achat des populations incitant au piratage ; des faibles moyens ou capacités d'encadrement et d'accompagnement par la puissance publique locale et nationale ; des plans locaux de développement qui ne prennent que partiellement en compte le rôle de la culture ou qui l'inscrivent dans des grands projets urbains... Le secteur demeure par ailleurs excessivement dépendant de l'aide extérieure.

Enfin, elles ont un imaginaire commun. Situées de part et d'autre du fleuve Congo, les deux capitales les plus proches au monde entretiennent un lien étroit avec le fleuve et l'environnement naturel, conçus comme des éléments forts de leur identité. La végétation y est très présente. La « culture de la diversité culturelle » est également commune aux deux villes et revendiquée comme un atout important, par les décideurs, les acteurs créatifs et les populations. Ce rapport au fleuve et à l'espace naturel pourrait être le fil rouge d'un projet commun. L'histoire commune des deux villes se tisse aussi à travers les liens familiaux qui relient les populations d'une part et d'autre, du fleuve. La question de la fracture de la mémoire sur l'histoire des deux Congo entre générations est ressentie comme un enjeu identitaire fort. Il permettrait de revaloriser le positif d'un passé culturellement dynamique des deux pays et territoires pour recréer un sens de fierté et d'appartenance, tourné également vers le vivre ensemble et le dialogue intergénérationnel.

3. La République démocratique du Congo

3.1. Lubumbashi : Gestion durable des ressources en eau, des forêts et du patrimoine arboré urbain

Le projet intervient sur la problématique de vulnérabilité de la ville de Lubumbashi face aux changements climatiques et à l'augmentation de la pression anthropique sur ses ressources vitales. En effet, avec une population en forte croissance, de l'ordre de 5 millions d'habitants qui, à 85 %, dépend de la forêt pour ses besoins énergétiques et dont les besoins en eau potable restent largement insatisfaits, la ville de Lubumbashi est fortement exposée.

En appui à la coopération historique entre les villes de Liège et de Lubumbashi et en complément des activités financées par l'Union européenne dans le cadre de la « Convention des Maires pour le Climat et l'Energie en Afrique Subsaharienne », ce projet permet de protéger les zones de captage d'eau potable de la ville et d'intervenir sur l'ensemble de l'espace urbain, via un vaste plan de reforestation et de verdurisation.

La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et financière a été signée en octobre 2017. Le projet a connu un démarrage effectif en 2018, après la prise de fonction du nouveau Maire au mois de février.

A ce jour :

- tous les marchés de travaux ont été rédigés, lancés et attribués ou sont en cours d'attribution
- les travaux ont ainsi démarré pour le renforcement de la pépinière municipale et la création d'une deuxième pépinière d'espèces forestières locales (Kimilolo)
- la construction et l'aménagement du site d'interprétation environnementale de Kimilolo, ainsi que de deux maisons de la Forêt (Luano et Kasapa) ; la décision prise a été de recourir à la technique des « briques de terre compressée », lesquelles présentent un impact environnemental nettement plus favorable que les briques de terre cuite traditionnelles
- le marché cadre pour l'acquisition de 2 véhicules tout-terrain pour les forestiers est lancé
- l'inventaire des besoins et la sélection des prestataires pour la fourniture d'outillages est en cours, tant pour le fonctionnement des pépinières que pour les travaux de plantation sur sites et l'entretien des espaces verts urbains. Ce dernier volet comprend une approche spécifique de gestion du patrimoine arboré, avec l'équipement et la formation de bûcherons "Grimpeurs-Elagueurs" afin d'entretenir les milliers d'arbres d'alignement, de parcs et d'espaces publics que compte le territoire.

Le programme d'activités du projet comprend également des missions d'accompagnement scientifiques et techniques ont commencé en 2019.

Le budget total du projet s'élève à 375.000 € dont 300.000 € de participation du Fonds de Coopération.

4. Le Cameroun

4.1. Yaoundé, la filière de gestion des boues de vidange

Créée en 2000 par les époux Gates, Bill, PDG de Microsoft, et Melinda, la Fondation Bill & Melinda Gates (FBMG), initiative emblématique de la philanthropie privée, est devenue un acteur incontournable de l'aide au développement. Suite à une rencontre en décembre 2015 entre Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris et Présidente de l'AIMF et Madame Melinda GATES, et après des mois d'échange et de négociation entre le Secrétariat permanent et la FBMG, un accord a été signé en mars 2017, sur la base d'un programme de travail quadriennal précis et chiffré : il permet à l'AIMF de soutenir financièrement et techniquement ses villes membres dans les domaines de l'assainissement, de la préparation aux situations d'urgence et de la planification familiale.

Dans le volet assainissement du partenariat, pour donner suite à une consultation restreinte, Yaoundé, capitale du Cameroun et membre de l'AIMF depuis 1991, a été sélectionnée comme première ville pilote.

La communauté urbaine de Yaoundé, avec près de 3 millions d'habitants, est confrontée à des difficultés majeures dans le domaine de l'assainissement : dans un système reposant essentiellement sur les latrines traditionnelles et fosses septiques, les services de vidange sont rendus difficiles par la vétusté des camions

et l'absence de sites de traitement. Le déversement actuel des boues de vidange dans les zones basses inondables et précaires engendre des risques sanitaires et environnementaux particulièrement importants.

La Commune urbaine de Yaoundé est la première ville pilote du volet assainissement de l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV).

Le projet vise à doter la ville d'une stratégie réaliste et évolutive en matière de gestion d'assainissement liquide et aboutira à la construction de la première station de traitement des boues de vidange de la capitale.

Sur le volet « Stratégie », la ville est accompagnée dans son diagnostic de l'assainissement et sur la régulation du secteur, incluant une nouvelle réglementation et le dialogue avec le secteur privé. Des outils de régulation du secteur, de l'agrément des opérateurs privés au monitoring, via des Systèmes d'Information Géographiques, seront développés.

Sur le volet « Investissement », la ville construira sa première station de traitement des boues de vidange avec des technologies éprouvées et sera accompagnée dans le choix d'un mode d'exploitation pérenne. Ce projet, qui a déjà obtenu l'appui du SIAAP et de l'AESN, a également obtenu l'accord de l'AFD pour soutenir la construction de la station. Un accord AIMF-AFD a été signé en amont à l'Assemblée générale de Lille en novembre 2018, pour officialiser cette contribution additionnelle.

L'équipe du projet est opérationnelle et complètement intégrée à l'organigramme de la Communauté urbaine de Yaoundé. Les études sur la stratégie sont actuellement en cours et se poursuivront jusqu'à fin 2020 (groupe DELVIC/Era Cameroun). Le dimensionnement de la station (Groupe Studi), avec l'appui de l'assistant technique de l'AIMF, a été finalisé ainsi que les travaux de construction des blocs sanitaires publics.

Le programme est prévu pour 38 mois et son budget est de 3.945.000 €. La contribution de l'AIMF est de 2.245.000 €, y compris le cofinancement des autres partenaires qui s'élève à 1.700.000 €, dont 250.000 € (hors valeur du terrain) de la Communauté urbaine de Yaoundé et 225.000 € du SIAAP. A cela, s'ajoutent 1.225.000 € (hors études) de l'AFD.

Deux ans après la mise en œuvre, l'équipe locale est opérationnelle, les études techniques sont achevées (APS-APD) et le lancement de l'appel d'offre effectué. Les procédures d'indemnisation des propriétaires du terrain et les études d'impact environnemental sont également bien avancées et en attente des validations du côté de l'Etat.

Un comité de pilotage, qui est une « obligation » de la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et financière s'est tenu en juillet et la Communauté urbaine de Yaoundé a profité de la visite de la spécialiste de la Fondation Bill & Melinda Gates pour tenir au même moment le premier Copil, le choix du timing étant très pertinent en raison de l'avancement des activités.

La Communauté urbaine de Yaoundé est fortement mobilisée avec son équipe projet, qui est compétente et disponible. Le Maire a pris deux décisions importantes : la création d'un poste en charge de la gestion de la filière des boues de vidange à la Communauté urbaine de Yaoundé dans le service hygiène ; la prise en charge via un contrat cadre de la vidange des latrines publiques, ce qui sera une sorte de caution vis-à-vis de la banque pour l'accès au crédit de renouvellement des camions.

La Fondation Bill & Melinda Gates est satisfaite du travail engagé et très impressionnée par la mobilisation en un temps très court des équipes et des moyens qui permettront de construire la station. La Fondation

a mis l'accent sur la problématique de l'accès des plus pauvres aux services qui est un axe principal d'intervention. Elle a souhaité que des pistes de réflexion soient développées au niveau de la stratégie et du plan d'action.

4.2. Journée Mondiale de l'Habitat, Yaoundé le 7 octobre

En dépit des efforts menés depuis plusieurs décennies, trop peu de zones urbaines des pays en développement disposent de systèmes d'assainissement efficaces, abordables et durables. Les chiffres sont alarmants : l'accès aux services d'assainissement est un droit de l'homme, pourtant plus de 40 % de la population mondiale ne peut y accéder. 1,8 milliard de personnes à travers le monde consomment de l'eau contaminée par des matières fécales et plus de 80 % des eaux usées générées par l'activité humaine à travers le monde sont déversées dans la nature sans traitement.

En l'absence de solutions durables d'évacuation et de traitement des boues, les vidanges des latrines sont effectuées dans des conditions dangereuses pour la population et les boues déversées dans la nature, représentant un problème sanitaire et environnemental majeur.

Les villes du Sud sont confrontées à des problématiques spécifiques. A leurs taux de croissance exponentiels et leurs contraintes socio-économiques, il est nécessaire d'imaginer des solutions innovantes, moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement.

Le modèle de tout à l'égout développé au Nord est particulièrement coûteux en investissement et en exploitation. Il entraîne une pression sur les ressources, notamment en eau et en énergie. Il est de plus inadapté à la croissance urbaine rapide des villes du Sud qui s'étend aux zones péri-urbaines.

Il existe aujourd'hui de nouvelles solutions éprouvées pour répondre aux spécificités locales, comme la filière de gestion des boues de vidange, adaptée et pragmatique aux enjeux d'assainissement. On estime que ces solutions coûtent en général cinq fois moins cher que l'alternative des égouts avec station. Il s'agit de répondre aux besoins en partant des filières formelles et informelles de vidange existantes, plutôt que de chercher à les remplacer en important un modèle pensé au Nord.

Dans ce domaine, les villes du Sud ont l'opportunité d'être pionnières dans le développement de solutions d'assainissement innovantes, décentralisées et flexibles. Des technologies nouvelles et les compétences associées sont à créer, pour que les villes du Sud deviennent les leaders dans ce secteur.

Travailler sur la filière des boues de vidanges signifie s'attaquer à un double enjeu :

- améliorer les conditions sanitaires et de vie des habitants en produisant un impact sur la santé urbaine
- développer une filière endogène, à haute intensité de main d'œuvre et non délocalisable.

L'AIMF et le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain du Cameroun (MINH DU) se sont associés pour piloter une session lors de la Journée Mondiale de l'Habitat qui s'est tenue à Yaoundé le 7 octobre 2019 sur le thème « Les technologies de pointe, un outil innovant pour la transformation des déchets en richesses ». Nous avons communiqué sur les boues de vidanges.

Sous l'impulsion des demandes de ses membres, l'AIMF s'est intéressée dès 2013 au secteur des boues de vidanges en investissant dans le premier projet de structuration et gestion de la filière des boues de vidanges à Vientiane (Laos) et par la suite à Mahajanga (Madagascar).

Du point de vue technique, l'aspect le plus innovant de la démarche consiste dans la conception et la construction de stations de traitement de boues, par lits simples ou par lits plantés. L'objectif est de mettre en place un traitement naturel des entrants qui permette une transformation des boues en humus, engrais organique pouvant être utilisé en foresterie comme en agriculture. La production d'humus fait partie de la réponse aux demandes des villes en développement, misant sur l'amélioration des conditions d'hygiène de la population et sur la réutilisation de ces produits, étant donné que les déchets humains peuvent être désinfectés et traités pour devenir de l'humus, il est possible de les recycler en un nutriment organique de haute qualité, qui reconstitue également le sol.

La qualité élevée et la nature compétitive du produit en font une solution populaire auprès des gouvernements, des ONG et des agriculteurs. Cependant, pour que cela soit réalisable, les conditions pour le traitement doivent être réunies et le marché doit être prêt et disposé à acheter et à utiliser le produit. Les projets accompagnés par l'AIMF s'inscrivent donc dans une logique d'innovation non seulement technologique, mais également organisationnelle, institutionnelle et de gouvernance.

A cela, s'ajoute la réflexion sur les innovations technologiques des dispositifs sanitaires eux-mêmes. Le Cameroun est un des pays ayant adopté la norme ISO 30500, qui vient circonscrire les conditions de conception, d'expérimentation et de diffusion des toilettes « réinventées ».

Ont été présentés, des exemples de villes camerounaises.

Dans le secteur des boues de vidanges, le Cameroun est l'un des pays africains où le plus d'innovations sont en train d'être testées au niveau des villes. Les études de cas suivantes, conduites avec l'AIMF, peuvent être mises en avant :

- **Le cas de la commune de Bangangté** : premier exemple de réutilisation des urines réalisé dans le cadre du projet MODEAB (l'urine récoltée est valorisée dans les champs écoles). Faisant suite au succès rencontré par le projet MODEAB, une première station de traitement des boues de vidanges a été construite dans cette ville avec le support du SIAAP et de la Fondation Véolia.

Dans le cadre de l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV) menée en partenariat par l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates, deux villes pilotes ont été choisies au Cameroun :

- **La commune urbaine de Yaoundé** : le projet vise à doter la ville d'une stratégie réaliste et évolutive en matière de gestion d'assainissement liquide et aboutira à la construction de la première station de traitement des boues de vidange de la capitale.
- **La commune de Dschang** : les études détaillées pour la définition du diagnostic et de la future stratégie municipale sont actuellement en cours. La particularité de l'approche est de réfléchir à une échelle territoriale, pour que l'offre de services aux populations soit optimisée et mutualisée entre les villes d'un même territoire, regroupé dans l'un des premiers Syndicat de collectivités territoriales du Cameroun : le SYCOME.

Budget de la phase « études » : 58.000 €

Mise en œuvre : 2019

Partenaires : AIMF, Nantes Métropole, ville de Dschang

4.3. Femmes et énergie durable : appui au réseau des femmes maires du Cameroun (REFELA CAM)

Déjà, en avril 2015, l'AIMF a soutenu l'organisation d'un voyage d'étude pour 17 maires en provenance de l'ensemble des régions du Cameroun et membres du Réseau des Femmes Elues Locales du Cameroun (REFELA-Cam). L'objectif était d'étudier leurs priorités et identifier les axes de coopération possibles. A cette occasion, un plaidoyer a été conduit par les élues locales et une série de documents de projets dans le domaine de l'énergie durable ont été remis à l'AIMF : dans un contexte global marqué par le changement climatique et la nécessité d'agir au niveau local, cette thématique revêt une importance cruciale pour le développement des territoires. Les élues locales ont ainsi confirmé que ce thème constitue une des priorités pour l'ensemble de leurs villes, qu'elles souhaitent exemplaires en matière de vivre-ensemble, sécurité (en particulier pour les femmes dans l'espace public) et protection de l'environnement.

Au niveau sectoriel, nonobstant le potentiel énergétique impressionnant du Cameroun, à peine 27 % des ménages camerounais ont accès à l'énergie électrique, qui est marquée d'une grande instabilité avec des coupures intempestives. Mais, les communes peuvent agir en complémentarité avec l'Etat : les lois sur la décentralisation de 2004 et la nouvelle loi sur l'électricité de 2011, donnent désormais la possibilité aux communes de s'investir dans la production décentralisée d'électricité, notamment à base d'énergies renouvelables. La loi sur l'électricité institue notamment une double obligation de raccordement au réseau de distribution le plus proche et de rachat de l'électricité ainsi produite, tandis que les lois sur la décentralisation autorisent la création de sociétés d'économie mixte au sein desquelles les communes peuvent détenir jusqu'à 33 % du capital. Par ailleurs, des instruments financiers comme le CAPIC (Cadre Particulier d'Investissement pour les Communautés urbaines et les communes à fort potentiel) sont mis à la disposition des communes par le Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM) pour réaliser des investissements dont la rentabilité est avérée.

A partir de ces éléments de contexte et des priorités de projets remis à l'AIMF, il a été élaboré un programme, qui vise à conjuguer un renforcement du leadership féminin via l'appui au Réseau des femmes élues locales du Cameroun -dans un pays où seulement 28 maires sur 374 élus sont des femmes- avec la mise en œuvre d'actions pilotes sur l'énergie durable. A travers cette démarche « réseau », les villes pilotes bénéficiaires de l'investissement direct partagent avec l'ensemble des communes du REFELA-Cam leurs expériences et des sessions de formation pour le renforcement des services techniques et la maîtrise d'ouvrage communale sont conduites à l'attention des villes du réseau.

Le programme « Femmes et Energie Durable : appui au Réseau des Femmes Élues Locales du Cameroun (FEDA : appui au REFELA-Cam) » soutenu par un partenariat multiple, public et privé, est un projet de gouvernance innovante : pour faire face au problème de l'électrification, il mise sur une approche « réseau », sur une coalition entre le niveau central et décentralisé, sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale et sur la mutualisation de ressources techniques et financières entre les villes. Via la mise en œuvre de solutions pilotes dans le domaine de l'énergie, compétence partagée au Cameroun entre l'Etat et les collectivités, les capacités organisationnelles et techniques des communes et de leur faïtière sont renforcées : le réseau d'élues locales au Cameroun joue pour la première fois un rôle de coordination, de suivi et de montage de projets, qui ont des impacts directs sur l'amélioration des conditions de sécurité et de vie des populations, qui favorisent l'émergence d'un nouveau mode de coopération dans ce domaine et qui renforcent le leadership féminin.

Ce projet a pour objectif de :

- mettre en œuvre des actions pilotes dans le domaine de l'environnement, notamment l'énergie durable, dans 7 communes camerounaises de l'ensemble du pays. Ces actions impactent directement

les populations locales en améliorant la sécurité des territoires et la fourniture des services. Elles servent de base pour des séminaires d'échanges et de formations pour les membres du réseau REFELA et les autres acteurs locaux.

- soutenir le leadership féminin et la représentation locale des femmes via la structuration et le renforcement des compétences du « Réseau de femmes élues locales du Cameroun (REFELA-CAM) » (compétences générales et sectorielles), en particulier dans le domaine du développement durable et de l'énergie
- concevoir une gouvernance de programme innovante qui mise sur une approche « réseau », sur une expertise locale et la mutualisation des ressources entre les villes.

Dans la phase présente, des investissements dans l'éclairage public solaire et dans l'électrification d'établissements publics sont mis en œuvre dans 7 villes camerounaises, en zone anglophone comme francophone et sous la coordination du REFELA-Cam. Cette approche a permis de concentrer un maximum de financement sur les infrastructures, sans oublier les mécanismes de pérennisation de la maintenance.

Les travaux réalisés concernent les équipements suivants :

- Commune de Bangangté : 35 lampadaires solaires simple cross ; 56 Lampadaires solaires double cross ; centrale solaire photovoltaïque hybride (Triphasée) de 20 Kwc ; panneau labélisation centrale solaire
- Commune de Fokoué : 40 lampadaires solaires simples cross ; 2 minicentrales solaires photovoltaïques de 2,2016 Kwc (CSI) et 2 réfrigérateurs économiques ; mini central solaire photovoltaïque de 8 Kwc au SMA de Fokoué
- Commune d'Angossas : minicentrale solaire autonome de 10kwc ; 3 lampadaires solaires photovoltaïques
- Commune de Mintom : minicentrale solaire photovoltaïque de 7,5 Kwc ; 3 lampadaires solaires photovoltaïques
- Commune d'Afanloum : minicentrale solaire de 4,5 Kwc ; Réhabilitation de l'installation électrique interne du bâtiment de la mairie
- Commune de Mbengwi : 36 lampadaires solaires photovoltaïques
- Commune de Mayo-Oulo : 46 lampadaires solaires photovoltaïques

A cela se rajoutent les kits du matériel fournis au Refela et à chaque ville et l'accompagnement au renforcement des capacités vis les formations nationales et internationales dont les techniciens des villes et les élus ont accès.

Budget : 1,1 millions d'euros

Mise en œuvre : 3 ans - Octobre 2016 – octobre 2019

Partenaires : AIMF, FEICOM, Fondation Véolia, ADEME, Villes bénéficiaires de Bangangté, Fokoué, Mayo Oulo, Anfaloun, Angossas, Mwbengui

4.4. Ebolowa : centre de ressources multimédia

L'AIMF, dans le cadre de son Programme numérique, a procédé à la mise en place d'un centre de ressources multimédia d'une capacité de 30 postes, doté de matériels technologiques de pointe.

Le projet ici, porté par la voie du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine d'Ebolowa, est le second du genre à être réalisé dans la ville.

Les travaux incombant à la Communauté urbaine ont été effectués dans le respect des normes des installations des centres de ressources multimédia AIMF, à savoir :

- les travaux de génie civil ont porté sur l'aménagement, la modification et la reconstruction des bâtiments pour que le centre de ressources multimédia soit installé dans un espace dédié
- la peinture sur les murs et le plafond
- la mise à disposition de 30 chaises et tables pour ordinateur, plus un bureau sur lequel est installé le serveur

Bien que le site soit limité au Nord par une base militaire, au Sud par une Brigade de gendarmerie, à l'Est par un commissariat de police, un accent a été mis sur la sécurité. Des grilles en acier installées avec des battants vitrés. Une porte en acier et une porte en aluminium vitrée avec des barreaux.

Le sol a été recouvert d'une moquette qui a pour rôle d'absorber la poussière et ainsi protéger les ordinateurs.

Le centre de ressources multimédia dispose d'une alimentation triphasée, couplée à deux régulateurs de tension d'une puissance de 5000 VA chacun et d'une mise à la terre. La répartition énergétique entre postes de travail, climatiseurs, est assurée par des disjoncteurs tétrapolaire et bipolaires, tous répartis dans un coffret modulaire.

Deux climatiseurs ont été installés, la température doit être maintenue assez basse en salle pour le bon fonctionnement des postes de travail et le confort des usagers.

La connexion internet est effective.

4.5. Conférence de restitution des plaidoyers des Autorités locales du Cameroun et contribution à la définition des normes internationales pour une ville durable pour tous

A l'issue de la première phase (2015-2018) du partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'AIMF (2015-2021), les autorités locales du Cameroun, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et du Sénégal, ont mis en place des Groupes de plaidoyer dans les domaines des « Finances locales », du « Statut de l'élu local et Fonction Publique Territoriale », des « Services essentiels », de la « lutte contre les changements climatiques », de la « Localisation des Objectifs de Développement durable ».

Les travaux de ces groupes, composés des autorités locales, des administrations nationales concernées, d'experts, universitaires, parlementaires, ont permis d'élaborer des documents de plaidoyer dans ces différents domaines. A l'occasion de leur réunion à Ouagadougou les 22 et 23 février 2018, les représentants des groupes ont manifesté leur intérêt à poursuivre leurs travaux, notamment en vue de contribuer aux travaux de normalisation au niveau national et international qui les concernent.

La question des villes durables est en effet un sujet central des travaux des commissions de normalisation au niveau national et international. Elles définissent des modalités de gouvernance, des indicateurs, des normes qui ont vocation à appuyer les villes dans leur travail quotidien et à faciliter les interactions entre les autorités locales et l'ensemble des acteurs de son environnement : secteur privé, partenaires financiers, investisseurs, société civile.

Dans ce contexte, l'objet de la conférence de Yaoundé, des 7 et 8 octobre 2019, a été de restituer les travaux des groupes de plaidoyer du Cameroun auprès du Parlement et des autorités nationales, et, à cette occasion, de mettre en place les modalités de la contribution des autorités locales à la définition des normes internationales les concernant.

Cette action s'inscrit dans la seconde phase de ce Partenariat stratégique, dont les objectifs sont :

- de renforcer les capacités des Autorités locales membres à mettre en œuvre leurs compétences,

- de consolider et asseoir la reconnaissance du rôle et de la légitimité des Autorités locales et de leurs associations dans les sphères de décisions politiques nationales, régionales et globales
- d'appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu par les Autorités locales et les associations d'autorités locales de différents pays

Les travaux ont été organisés en partenariat avec le Réseau « Francophonie et Normalisation » qui rassemble les agences nationales de normalisation des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie, ainsi qu'avec l'Institut Francophone pour le Développement Durable qui assure le Secrétariat de ce réseau.

4.6. Stratégie de la structuration de la filière de gestion des boues de vidange à Dschang

Signé en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, le projet de la ville de Dschang a reçu le soutien de la ville de Nantes. Les études ont été lancées et sont conduites en partenariat avec l'Université de Dschang. Une réunion de travail et point d'étape a pu se tenir à Nantes le 12 novembre 2019. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2019.

Budget : 58.000 € (dont 40.000 € de subvention AIMF – GATES)

Mise en œuvre : 12 mois

Partenaires : AIMF, Dschang, ville de Nantes métropole

4.7. Résilience et inondations à Yaoundé

Intégrés au développement des stratégies municipales d'assainissement, les projets pilotes de Phnom Penh et Yaoundé visent à améliorer la coordination et les capacités des acteurs locaux dans la préparation des situations d'urgence causées par les inondations. Yaoundé a finalisé, en 2019, le diagnostic territorial et a mis en place un dispositif local de concertation entre ses services, les mairies d'arrondissement, les acteurs publics (Corps National de Sapeurs-Pompiers, Direction de la Protection Civile ...) et internationaux (Croix Rouge, PNUD ...).

Ce dispositif « espace de coopération » est pour le moment conçu comme opérationnel et vise l'élaboration concertée du plan d'action chiffré pour le territoire de Yaoundé. Ce plan est attendu au second semestre 2020.

Les apprentissages issus de la démarche employée à Yaoundé seront capitalisés et fourniront une inspiration pour le projet similaire lancé à Phnom Penh.

Budget : 101 810€

Mise en œuvre : 18 mois

Partenaires : AIMF, Communauté Urbaine de Yaoundé, Phnom Penh

4.8. Garoua : appui à l'autonomisation des femmes membres des associations de femmes pour l'épargne et le crédit

Une démarche participative et une volonté forte de l'exécutif local

Ce projet est né d'un vaste processus participatif conduit par la Commune de Garoua (II^{ème} arrondissement) et de la volonté de l'autorité locale de soutenir l'autonomisation des femmes et leur contribution au développement économique local.

En 2015, au terme d'une campagne de sensibilisation d'une durée de trois mois, menée par les conseillers municipaux et le service social de la commune auprès de la population féminine, mais aussi des autorités traditionnelles, religieuses, des leaders d'opinion, sur les potentialités socio-économiques de la femme, certaines difficultés ont été relevées pour le lancement d'un processus d'envergure, en particulier des difficultés relatives à l'adhésion des hommes, une partie d'entre eux craignant de perdre leur autorité (titre de chef de famille) avec l'autonomisation de leurs femmes. A cela se rajoutait une certaine réticence des femmes elles-mêmes à se prendre en charge en tant qu'acteur du développement.

Pour pallier les inquiétudes liées à ces blocages sociaux et culturels, la Mairie et son maître d'œuvre, l'association locale de développement communautaire retenue par la Mairie comme partenaire technique, ont mis en œuvre des groupes de réflexion sur l'importance de l'éducation pour tous, et notamment de la femme et de la jeune fille pour le développement.

A l'issue de cette campagne, les premières associations d'épargne et de crédit ont été créées sur fonds propre de la Commune. Après un an de travail, 60 AFEC ont été mises en place et opérationnelles, en montrant tout l'engouement des femmes pour participer au processus de l'initiative.

Une priorisation des enjeux locaux et la construction d'un partenariat avec l'AIMF

Le Maire, convaincu de l'urgence de faire face aux enjeux d'autonomisation des femmes comme clé d'un meilleur développement humain et local, a soumis cette initiative de travail à l'AIMF pour appui et cofinancement. Le projet soutenu par la Mairie et l'AIMF a été structuré selon deux phases dont la première s'est réalisée entre 2016 et 2017. Lors de la Phase 1, l'objectif de créer les premières 100 AFEC supplémentaires a été atteint. Ces structures sont opérationnelles de manière efficiente à fin 2017. Le dispositif d'accompagnement, conçu par la Commune en partenariat avec l'ONG camerounaise FAVIDA, intègre les formations et les sensibilisations :

- à l'épargne et au crédit pour la création des activités génératrices de revenus
- à la vie associative
- au leadership féminin
- aux droits des femmes (droits de l'homme)
- aux violences exercées sur la femme
- à l'établissement des actes de l'état civil
- à la scolarisation des enfants et surtout des jeunes filles
- à l'utilisation des latrines au sein des ménages
- à l'accès des femmes au foncier
- au mariage précoce
- à l'accès aux soins de santé de qualité
- aux menaces idéologiques, radicales et des dangers du terrorisme
- à la gestion durable des ressources naturelles
- sur les changements climatiques et environnementaux

Une base SIG a été créée et testée dès 2016. Outil de collecte et de traitement des données des associations, la base des données est conçue aussi comme aide à la décision : en suivant les performances financières et organisationnelles des AFEC, ainsi que leur distribution sur le territoire de la commune. Le SIG donne des indications pertinentes pour concentrer les efforts de la mairie et du partenaire technique là où le besoin est plus manifeste. Par ailleurs, cet outil permet d'avoir une vision d'ensemble sur le projet et des principaux indicateurs.

La deuxième phase, basée sur la même méthode a démarré en juillet 2018 avec comme objectifs affichés :

- la création de 100 AFEC supplémentaires ;
- la création des réseaux d'associations ;
- la création d'une fédération des réseaux d'associations ;
- l'opérationnalisation de la coopérative d'Epargne et de Crédit ;
- le montage et le cofinancement de micro-projets des AFEC.

Sur le plan financier, l'objectif de la mobilisation de 390.000.000 FCFA s'est poursuivi.

Les résultats et les impacts

A la fin du projet (fin 2019), l'atteinte des objectifs escomptés et les impacts sur le terrain sont probants. 267 AFEC sont désormais créées et comptent plus 8.000 membres qui ont été formées et sensibilisées sur une période de 4 ans et réparties dans 52 sur 56 quartiers que compte la Commune.

Sur les 500.000.000 FCFA (762.245 €) épargnés par les AFEC, 450.000.000 CFA (686.020 €) ont été redistribués aux membres sous forme de crédit à partir des fonds épargnés pour la création des activités génératrices des revenus. 27 filières ont pu être identifiées, ce qui permet de monitorer les secteurs économiques qui ont le plus de poids pour les AFEC. Selon leur répartition spatiale et thématique : on estime en moyenne 32 % dans l'agriculture, 55 % dans le petit commerce, 10 % dans l'élevage et 3 % dans la couture.

Par ailleurs, 80.000.000 CFA ont été mobilisés par les AFEC en fonds de solidarité, venant conforter la valeur culturelle et sociale de ces regroupements féminins. Les domaines d'utilisation étant principalement les soins de santé, les frais d'éducation des enfants et les frais liés aux baptêmes, mariages ou décès d'un membre sous forme de don de solidarité.

Enfin, du point de vue de la structuration du tissu local, 22 réseaux et une fédération des réseaux d'associations ont été créés et structurés et une Coopérative d'Epargne et de Crédit est en gestation.

L'initiative a remporté récemment le premier prix du Concours National organisé par le Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) avec l'appui de l'ONG HABITAT des meilleures pratiques communales de développement local édition 2019.

Ce prix, d'un montant de 76.000€, sera utilisé pour renforcer les caisses des AFEC afin de booster leurs fonds de roulements dans la réalisation des leurs AGR et le suivi pour une pérennisation du projet.

L'évaluation final est en cours et permettra de donner des éléments complémentaires sur les clés de réussite de ce type de démarche.

Budget : 175 000 €, dont 20% apporté en cofinancement direct par la Commune

Mise en œuvre : 2018 – 2019 (phase 2)

Partenaires : AIMF – Commune de Garoua II

5. La Centrafrique

Avec le soutien de la Banque Mondiale, l'applicatif SIM_ba développé par l'AIMF est mis en place au Ministère des Finances et du Budget en Centrafrique.

Ce déploiement respecte l'ensemble des objectifs majeurs du gouvernement centrafricain dans le domaine des finances publiques, à savoir, sans être exhaustifs :

- satisfaire la transparence budgétaire financière et comptable conformément aux critères internationaux de bonne gouvernance
- répondre aux besoins de restitution des dirigeants et des institutions
- définir et mettre en place des indicateurs d'activités, de résultats et d'impact conformément aux standards internationaux en la matière
- sécuriser la comptabilisation des recouvrements des ressources et du paiement des dépenses (commande publique)
- améliorer les systèmes comptables, la fiabilité et l'exhaustivité des enregistrements
- améliorer la qualité des données prévisionnelles
- produire des informations annuelles et infra annuelles sur les opérations financières et budgétaires des entités publiques (budgets de la nation, des administrations décentralisées et des établissements publics à caractère administratif)
- renforcer les capacités des agents de l'administration centrafricaine par des actions de formation et d'accompagnement/coaching, de manière à assurer l'exploitation et la maintenance du système de manière pérenne

Ces objectifs sont complétés et adaptés au fur et à mesure de l'avancée du déploiement par décision du Comité de Pilotage sur proposition du Comité d'Orientations. Toutefois, ces aménagements devront toujours être conforme à l'esprit et à la forme de la bonne gouvernance internationale.

La démarche de l'AIMF consiste à :

- analyser les processus. Il s'agit de fiabiliser, décrire et valider le contenu précis de chaque processus. L'objectif est la production d'un manuel des processus parfaitement détaillés qui expose en particulier pour chaque processus comptable les écritures comptables à mettre en place. C'est à partir des résultats de cette étape indispensable que les paramétrages et les développements complémentaires de SIM_ba seront réalisés. Pour cela, l'AIMF fait appel à deux experts des Finances publiques. Ils ont la charge en particulier de proposer des mesures correctives des procédures dans un souci de simplification et de robustesse
- adapter SIM_ba au contexte centrafricain par un paramétrage direct et par des développements complémentaires. Cette adaptation a été effectuée en parallèle de la production du manuel détaillé des processus par un dialogue constant avec les experts fonctionnels, ce qui permet de présenter en même temps, pour validation, le manuel des processus et une version de SIM_ba conforme à ce document
- former des personnels
- conduire le changement par la mise en œuvre d'une pratique gestionnaire destinée à favoriser l'adhésion des bénéficiaires au projet. La mise en œuvre du système d'information SIM_ba s'inscrit dans le cadre d'une évolution culturelle importante des finances publiques (qualité budgétaire et qualité comptable)
- mettre en production le logiciel
- céder les sources de SIM_ba et transférer les compétences
- veiller à soutenir les équipes fonctionnelles

Un manuel de procédures de l'exécution des dépenses a été rédigé. Il s'agit d'une première version du manuel décrivant les fonctionnalités de SIM_ba relatives aux procédures d'exécution des dépenses :

- procédure normale d'exécution des dépenses
- procédure normale d'exécution des dépenses de personnel et de pensions
- procédure exceptionnelles d'exécution des dépenses

Les travaux de développement et de paramétrage de SIM_ba ont été menés sur la base des premiers résultats des travaux de stabilisation des processus budgétaires, financiers et comptables.

L'objectif de ces travaux est la production d'un manuel des processus parfaitement détaillé pour répondre aux besoins des autorités centrafricaines. C'est une opération fondamentale pour alimenter fonctionnellement l'adaptation de SIM_ba. C'est à partir des résultats de cette étape indispensable que les paramétrages et les développements de SIM_ba sont réalisés.

Une première description des macroprocessus budgétaires et comptables a été élaborée par les responsables centrafricains. Ces travaux ont fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Lors de leur mission de mars 2019, les experts fonctionnels mandatés par l'AIMF ont enrichi avec les responsables opérationnels des structures budgétaires et comptables, les documents issus de ces travaux, tant sur les aspects réglementaires qu'opérationnels. Pour ce faire, ils se sont référés notamment aux Directives de la CEMAC. Ils ont produit 3 documents (processus budgétaires actuels, processus budgétaires cibles, processus comptables).

IV. Activités en Afrique occidentale

1. La Côte d'Ivoire

1.1. Abidjan : accès des jeunes à la planification familiale

Abidjan a élaboré une stratégie orientée sur l'accès des jeunes à la Planification Familiale (PF) et à la santé sexuelle et reproductive (SSR), contribuant aux efforts nationaux en matière d'accès à la contraception et à la campagne « zéro grossesses à l'école ». Le projet est focalisé sur les communes de Yopougon et d'Attécoubé, toutes deux engagées au niveau de 26 établissements scolaires (collèges-lycée) et 26 centres de santé (en fonction des territoires, FSU, CSU-DM, Infirmeries scolaires...), en partenariat avec les Ministères techniques (Santé, Education), ACONDA VS, AIBEF, Alliance CI, ASFI et Equilibres et Populations.

En 2019, le District a réalisé une étude situationnelle, formé 27 agents du District et 54 enseignants et personnels des établissements d'Attécoubé et Yopougon, et mis en œuvre une première campagne de prestation pendant la Coupe d'Afrique des Nations de football, touchant plus de 5.000 personnes (2.500 consultations santé sexuelle, 1.500 dépistages VIH, 25.000 préservatifs masculins et féminins distribués, 1.000 contraceptifs distribués, 6.000 dépliants distribués).

Une mission du Secrétariat permanent s'est rendue sur place du 21 au 28 septembre. Son objectif était d'assurer le suivi du projet ISSV/Planning familial (PF), de participer au lancement officiel du programme PF d'Abidjan et d'animer le Comité de pilotage international du volet PF de l'ISSV.

Le Comité de pilotage a été l'occasion de lancer officiellement le projet pilote du District Autonome d'Abidjan. La cérémonie s'est tenue à l'Hôtel du District, en présence du Vice-Gouverneur, M. Honoré SEA. Elle a été suivie d'une conférence de presse permettant d'informer sur le programme du District et l'ISSV plus globalement, avec l'interview des délégations internationales.

Le lendemain a été organisée la visite du Lycée Moderne de Jeunes Filles de Yopougon, accueillant plus de 4.000 élèves et reconnu nationalement pour ses pratiques exemplaires en matière de planification familiale. Elle fut l'occasion pour les équipes du Lycée et du District de mettre en place de multiples animations, démonstrations et espaces d'information des jeunes autour de la santé sexuelle et reproductive. L'après-midi, le Lycée a accueilli une table ronde entre la société civile engagée dans la promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et les parties prenantes du projet du District autonome d'Abidjan.

L'ensemble des villes pilotes et des partenaires ont pris part à ce deuxième comité de pilotage international, le dernier avant la fin du programme ISSV/PF prévue en février 2020.

Le bilan général montre une très belle dynamique, avec deux villes, celles de Bobo et d'Abidjan qui commencent à avoir des résultats et les trois autres qui ont des programmes de travail très intéressants : les projets se ressemblent mais chacun a ses spécificités.

Compte tenu des démarches enclenchées par les villes pilotes pour la mobilisation de partenaires additionnels en appui de la pérennisation des politiques municipales PF, il est décidé que :

- l'AIMF se mobilise pour élargir et approfondir le programme en cours auprès de bailleurs internationaux (Agence Française de Développement, Fonds des Nations Unies pour la Population, Fondation Bill & Melinda Gates...)
- les villes pilotes sollicitent l'appui de l'AIMF au cas par cas pour soutenir l'intégration de la PF au sein des coopérations décentralisées, en particulier avec ses villes membres.

Il a aussi été décidé, à la suite de la revue du dispositif de suivi-évaluation de l'ISSV et des indicateurs agrégés validés avec la Fondation Bill & Melinda Gates, que :

- le Secrétariat permanent propose une version remaniée des « tableaux de bord » et guides de SE aux villes pilotes, intégrant les points discutés pendant la session dédiée
- les villes pilotes mettent à jour leur tableau de bord, avec ses annexes, en milieu (juillet) et fin (janvier) de chaque année. Ce dispositif de suivi est déconnecté des dispositifs d'avances et notes d'activité régulières pour pouvoir se caler sur les échéances de reporting global

Budget total : 275 500€ (dont 140.000€ de subvention AIMF-GATES et 30.000€ du FDC)

Mise en œuvre : 2018-2020 (2 ans)

Partenaires : AIMF, District Autonome d'Abidjan, Ville de Paris, Fondation Bill & Melinda Gates

1.2. Yopougon : élargissement et programmation de la médiathèque Niangon, Maison des jeunes et des savoirs

La Commune de Yopougon, avec plus d'1 million d'habitants, est la plus peuplée de la Côte d'Ivoire et concentre une mixité de populations d'origines différentes particulièrement importante. Connue à juste titre comme la Côte d'Ivoire en miniature, elle accueille non seulement des populations venant de toutes les régions du pays, mais aussi de l'Afrique de l'Ouest. La parfaite symbiose dans laquelle vivaient ces

populations, a été perturbée par la décennie de crise sociopolitique que le pays a traversée (2002-2012).

Dans un contexte national de sortie de crise, la Mairie de Yopougon a été tout particulièrement confrontée à un double défi : celui de la gestion pacifique de la diversité sur son territoire et celui du vivre et du faire ensemble. La création d'espaces de dialogue et de co-construction avec et entre différents groupes de la population pour une identité partagée pour le territoire, est un enjeu majeur de l'exécutif en place. Le Maire s'est engagé à faire de ce défi une opportunité en investissant et en promouvant les atouts de cette diversité, pour faciliter l'innovation sociale et en faire un levier de développement économique.

Le projet de « Elargissement et programmation de la Médiathèque Niangon, Maison des Jeunes et des Savoirs » s'inscrit dans cette stratégie globale et répond au besoin d'équipements dédiés à la lecture publique, en capacité d'offrir une stratégie d'animation du territoire et de contribution aux priorités de l'exécutif en place : aménagement du territoire, amélioration de l'accès aux services de base pour les populations, emploi de la jeunesse, lutte contre le chômage, la violence, développement de l'attractivité du territoire.

Via la réhabilitation et l'élargissement d'un bâtiment existant, dédié aux activités des associations de jeunes de la Commune, et une réflexion sur le rôle d'un tel équipement, l'objectif de la Commune est de faire de la médiathèque de Niangon une « maison mère » qui organise le fonctionnement d'autres établissements et/ou leur coordination, tout en renforçant les usages existants par les associations des jeunes.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations des politiques sectorielles nationales, notamment la politique nationale du livre, mis en place par le ministère de la Culture et de la Francophonie en 2015. Elle cadre aussi sur le plan national à la stratégie de renforcement des industries culturelles et créatives en coordination avec le réseau national des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC). Sur le plan communal, l'action est inscrite dans le plan triennal et est mise en lien avec les activités de cohésion sociale et d'insertion des jeunes, sa finalité étant de réconcilier les populations vivant sur le territoire ivoirien.

Au cours des activités, le renforcement à la maîtrise d'ouvrage communale, l'accompagnement technique et les échanges ont permis de faire évoluer le projet initial, en lui apportant plus d'envergure, avec le choix d'élargir le bâtiment à un deuxième étage, pour une surface presque doublée par rapport au projet initial.

Le budget du projet est donc passé de 550.000 € à environ 1 million d'euros, dont la variation correspond entièrement à l'agrandissement du projet architectural. Si la Commune a supporté entièrement les coûts des travaux complémentaires, elle a souhaité que l'AIMF continue à l'accompagner avec son partenariat technique et via la gestion financière du projet dans son périmètre élargi.

A la fin des travaux, prévue à fin janvier 2020, la Médiathèque comprendra une bibliothèque et sa direction, le siège du Conseil communal des jeunes, un pôle d'insertion professionnelle, orientation et formation, un centre de ressources, une salle informatique, une vidéothèque, des salles de réunions, un bâtiment annexe réservé aux activités pédagogiques et d'éveil pour l'enfance, un jardin de lecture et de contes. Le patio central facilite la circulation et l'échange entre les différentes fonctions du bâtiment pouvant ainsi favoriser des croisements des pratiques.

Une mission s'est rendue sur place en septembre. Lors de la réunion avec les services de la médiathèque en présence de l'ensemble des services concernés au niveau de la direction des affaires socio-culturelles, les échanges ont donc porté sur l'organigramme de l'actuelle direction des affaires socio-culturelles (qui comporte deux sous-directions : « Art et culture » et « Jeunesse, promotion sport loisirs et vie associative ») et sur les changements prévus après la construction de la médiathèque.

Actuellement, la direction compte 17 employés dans les bureau et 17 animateurs de terrain. Ce personnel dépend presque entièrement de la commune et du budget communal, mais 5 personnes, dont la Directrice, sont des fonctionnaires d'Etat.

L'actuelle équipe de la bibliothèque passera à la médiathèque, soit 4 personnes déjà en place et un informaticien déjà recruté. Les besoins en termes de personnel sont 3 bibliothécaires en complément, un agent de communication et un agent d'accueil.

Il est prévu par la suite qu'une association soit créée pour gérer la médiathèque.

Dans le projet architectural une attention particulière a été portée à la dimension environnementale. Les espaces du patio et du jardin servent également comme lieux de sensibilisation aux modes de construction et de vie durables. Les accès ont été requalifiés, les fonctions, les usages et les circulations redistribués avec un intérêt particulier accordé à la dimension écologique du bâtiment et de ses usages.

Enfin lors de l'inauguration de la Médiathèque prévue au premier trimestre 2020, un séminaire sous régional sur le thème « Les stratégies de développement de la culture dans l'action des collectivités locales d'Afrique francophone » permettra de réunir un certain nombre de villes ivoiriennes et du réseau AIMF déjà engagées sur des démarches de développement territorial via la culture.

Les questions essentielles liées à l'expérience du projet Yopougon seront présentées et débattues, telles que le projet culturel et éducatif d'une médiathèque et son territoire ; la médiathèque de demain : connectée, mobile, espace de création et de diversité, lieu de débat, d'insertion et d'orientation professionnelle, d'accès aux droits, de coopération, d'apprentissage et de formation ; le numérique au service du développement des savoirs et de la diversité des publics d'une médiathèque ; comment structurer et améliorer l'offre des services de la médiathèque ? ; médiathèques, bibliothèques et points lecture pour le développement durable : principes et applications ; financer une médiathèque : inscrire les investissements dans la durée. Plus largement le séminaire permettra aussi aux villes de travailler ensemble au développement des projets communs, dans le domaine de la culture et du mieux vivre ensemble.

Durée : 2017 – 2020.

Budget : 1.080.000 € dont 400.000 € AIMF et 680.000 € Commune de Yopougon

2. Le Burkina Faso

2.1. Bobo-Dioulasso : renforcement de la planification familiale

La Commune de Bobo-Dioulasso met en œuvre un projet intégré de promotion de la planification familiale au niveau de territoires pilotes situés en zone urbaine et péri-urbaine, ciblant les femmes en union en investissant sur la mobilisation communautaire et les jeunes avec des approches spécifiques en milieu scolaire et extrascolaire. Il vise à contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de planning familial et cible 10 des formations sanitaires au nombre d'utilisatrices régulières parmi les plus faibles du territoire, 30 établissements scolaires et le centre jeune de la ville. Il est mis en œuvre en partenariat avec les autorités du District sanitaire, les ONG Maia, ABBEF, Marie Stopes International et le Planning Familial.

En 2019, la ville a déjà formé 100 agents de santé communautaires, 50 animateurs relais, 40 prestataires de soins, équipé les 10 formations sanitaires et le centre jeune qui accueille un point de prestation PF, et déploie une vaste campagne d'information en milieu communautaire (600 causeries communautaires, 50 ciné-débat, 12 théâtres-fora) et scolaire (10 conférences débat), pour plus de 20.000 personnes informées et sensibilisées.

Budget total : 240 500€ (dont 150 000€ de subvention AIMF-GATES et 30 000€ du FDC)
Mise en œuvre : 2018-2020 (2 ans)
Partenaires : AIMF, Commune de Bobo-Dioulasso, Ville de Paris, Fondation Bill & Melinda Gates

2.2. Banfora : renforcement des structures éducatives

Dans le cadre de la décentralisation en Afrique, de nombreuses communes détiennent l'enseignement maternel et primaire comme compétence partagée avec l'Etat. Compte tenu des taux élevés de croissance démographique, les efforts des acteurs publics doivent être constants pour parvenir à fournir un accès universel à l'éducation. Mais, pour de nombreuses villes et en particulier celles de taille moyenne, le développement des infrastructures scolaires reste un défi important.

Dans ce contexte et avec l'objectif stratégique de soutenir le développement durable des territoires, l'AIMF appuie un projet qui vise à construire 24 salles de classe dans 4 des écoles les plus soumises au sureffectif (actuellement de 100 à 160 élèves par classe). Au-delà d'un investissement direct aux infrastructures éducatives, le programme recevra l'appui d'une expertise spécialisée dans l'optimisation environnementale des bâtiments. Confort thermique, luminosité, ventilation, végétalisation... autant d'enjeux qui feront l'objet de solutions sur mesure, basées sur des savoir-faire et matériaux locaux, pour développer des modèles durables et adaptés au Burkina Faso. Les travaux démarreront fin 2019, début 2020.

Budget total : 366.000 € (dont 293.000 € du FDC)
Mise en œuvre : 2018-2021 (2 ans)
Partenaires : AIMF et commune de Banfora

2.3. Ouahigouya : élevage en milieu urbain, actions de recherche et sensibilisation en vue d'un déplacement effectif de l'élevage domestique dans des aires spécifiques

Ce projet aborde la question problématique de la place des animaux dans les zones périurbaines des villes sahéliennes. Son objectif est d'organiser, de façon concertée, la délocalisation des activités d'élevage du domicile des ménages vers des sites adaptés. En parallèle à la résolution des enjeux d'assainissement rencontrés par la ville dans ses secteurs traditionnels, le programme vise le développement d'activités économiques à plus forte valeur ajoutée, en développant la chaîne de valeur de l'élevage autour d'une initiative exemplaire pour la zone Sahel.

La première phase du projet (2018-2019) a permis de mettre en œuvre les activités de recherche sur l'élevage en milieu urbain, d'intermédiation sociale auprès des populations en faveur de la relocalisation de l'élevage et les études de faisabilité préalables à la construction d'une aire dédiée à cette activité.

L'enquête initiale a révélé que, dans les secteurs centraux et défavorisés de la ville, qui comptent environ 35.000 habitants, la majorité des habitants pratiquent l'élevage à domicile, pour un cheptel estimé à 24.000 animaux (à 70 % ovins, 20 % bovins, 10 % caprins).

Activité économique essentielle avec une valeur monétaire de revente estimée à 365.000€ par an, elle pose néanmoins des enjeux de salubrité et de sécurité majeurs pour le développement de la ville. Compte tenu des nuisances et de l'inadaptation des infrastructures urbaines à l'élevage, le degré de volonté de délocalisation, y compris des praticiens, est élevé (85 %).

En parallèle, l'étude de faisabilité a été conduite pour dimensionner l'aire d'élevage. Prévue sur un site de 50 hectares et située en proche périphérie de la ville (7 km), elle permettra de fournir l'intégralité des services aux éleveurs : sécurité, embouche, élevage naisseur, services vétérinaires, culture fourragère, gestion des déchets ... Les modalités de gestion, d'implication des habitants et du secteur privé, et un compte d'exploitation pérenne pour l'équipement sont les résultats de cette étude. Le coût total du projet est estimé à 1,5 millions d'euros sur une période de 5 ans.

Avec cette connaissance fine du secteur, les équipes de la Municipalité sont actuellement en cours de levée de fonds pour le lancement de la phase d'investissement auprès de la coopération internationale et d'investisseurs privés.

L'AIMF fait partie des partenaires que la Municipalité compte mobiliser dans la phase d'investissement, pour la mise en œuvre d'un programme de développement économique majeur pour la région et particulièrement adapté aux besoins des populations Sahéliennes.

Budget total de la phase 1 : 125 000€ (dont 100 000€ de subvention AIMF-FDC)

Mise en œuvre : 2018-2019 (1 an)

Partenaires : AIMF – Commune de Ouahigouya

2.4. AMBF (Association des municipalités du Burkina Faso) : partage d'expériences en matière de recouvrement des taxes municipales

Dans le cadre de son appui au réseau des villes du Sahel, l'AIMF a répondu favorablement à la demande du Président de la section régional de l'AIMF, Monsieur Saïdou MAÏGA, sur son souhait de réunir un atelier de partage d'expériences en matière de recouvrement des taxes municipales, du 29 au 31 juillet à Dori.

Des statistiques communales des impôts locaux de 2016 à juin 2019, on remarque une baisse de la mobilisation des recettes municipales de 2017 à 2018, qui se résume globalement à la patente car les déplacements sur les terrains sont quasiment impossibles.

Des échanges, on retient que les communes octroient des frais de recouvrement aux agents des impôts pour leurs missions de recouvrement au profit du budget communal. Cependant, l'inadéquation entre le montant recouvré et les frais perçus tendent à décourager dans certains cas les responsables communaux.

Il ressort au total que le recouvrement des recettes dans les communes de la région du Sahel est actuellement impacté négativement par l'insécurité. Les attaques armées suivies du déplacement massif de populations combinées à la perturbation du fonctionnement de certains postes comptables ralentissent l'activité économique et rendent impossible les missions de recouvrement des recettes municipales. Cette situation entraîne la mauvaise situation financière de certaines collectivités de la région.

Les participants à l'atelier de partage d'expériences en matière de recouvrement des taxes municipales ont recommandé :

- l'augmentation substantielle de la dotation globale de fonctionnement au profit des communes en fonction des difficultés de recouvrement
- l'affectation d'une partie du fonds minier de développement local au fonctionnement
- la dotation par l'Etat des frais de missions de recouvrement au service des impôts pour au moins deux sorties par trimestre

Ils ont aussi recommandé la prise de mesures exceptionnelles permettant aux régisseurs des communes de participer activement au recouvrement des recettes municipales.

3. Le Togo

3.1. L'Union des Communes du Togo et la ville de Tsévié : promotion de la planification familiale dans les villes du Togo avec

L'Union des Communes du Togo met en œuvre un programme d'appui et d'accélération de l'implication des municipalités du pays dans la promotion de la PF. Tsévié est la ville pilote de l'initiative, qui mobilise également les 4 autres communes Chef-Lieu de Région du pays, Atakpamé, Dapaong, Kara et Sokodé, appuyées dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action municipaux budgétisés PF. Elle est accompagnée par l'Association Togolaise du Bien Être Familial qui participe aux missions de renforcements de capacités et à la mise en œuvre des plans d'action. Tsévié développe une stratégie élargie qui englobe les approches communautaires en milieu urbain populaire et péri-urbain et le développement de services spécifiques adaptés aux jeunes. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Santé et organes déconcentrés), les ONG ATBEF et Pathfinder International, le Planning Familial Français. En 2019, 10 journalistes ont été formés pour communiquer sur les enjeux de la planification familiale et les équipes des 5 communes soutenues pour élaborer et lancer des plans d'action PF territoriaux, soutenues par des phases de diagnostic. L'UCT a également lancé une campagne d'information nationale sur le thème, orientée vers le grand public et les acteurs territoriaux.

Budget total : 225 083€ (dont 163 000€ de subvention AIMF-GATES)

Mise en œuvre : 2019-2021 (2 ans)

Partenaires : AIMF, Union des Communes du Togo, Commune de Tsévié, Ville de Paris, Fondation Bill & Melinda Gates

3.2. Aného : programme de gestion durable des déchets ménagers

Le projet vise à développer et pérenniser le service municipal de gestion des déchets de la commune d'Aného (28.000 habitants), en intégrant des approches environnementales exemplaires pour le Togo. Mise en œuvre de 2017 à 2019 avec l'appui du Syctom, la première phase du projet a permis de tester un service complet de pré-collecte, collecte, tri et recyclage des déchets géré en régie par la Municipalité. Il a rencontré une forte adhésion des populations avec l'atteinte de 2.000 ménages abonnés (50 % de la population environ) en 2 ans, situés principalement sur la « rive Sud » de la ville priorisée sur cette phase d'intervention. En parallèle à l'impact direct sur la salubrité de la ville via l'enlèvement des déchets réalisé en porte à porte, le projet a permis de tester l'introduction du recyclage formel sur la commune avec la construction d'une plateforme de compostage. Il a également permis la création de 18 emplois locaux, pérennisés par les recettes d'abonnement des ménages.

Une seconde phase est prévue à partir de 2020, visant à couvrir l'intégralité de la ville en étendant le service vers la « rive Nord » (y compris aux territoires nouvellement intégrés à la commune), avec l'objectif d'atteindre 4.000 ménages et commerces abonnés d'ici à fin 2021 et de pérenniser le recyclage des déchets via l'opérationnalisation d'une stratégie commerciale orientée vers les maraîchers (achat et utilisation du compost) et les recycleurs professionnel (grossistes de déchets intervenants sur Lomé).

L'expérience de la ville de d'Aného sera capitalisée et diffusé au niveau du Togo ainsi qu'auprès des autres villes et projets partenaires du Syctom.

Budget : 292.800€ (dont 121.800 € de subvention AIMF-FDC, 100.000 € du SYCTOM)

Durée : 2 ans, 2017-2019

Partenaires techniques et financiers : Commune d'Aného, AIMF, Syctom

4. Le Bénin

4.1. Promotion de la planification familiale dans les villes du Bénin avec l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

L'ANCB a élaboré une stratégie d'accélération de l'implication des municipalités du pays dans la promotion de la PF. 5 villes pilotes seront identifiées sur appel à manifestation d'intérêt en 2019 et accompagnées dans l'élaboration et mise en œuvre de plans d'action municipaux budgétisés PF. L'ANCB compte porter un plaidoyer national pour soutenir l'implication des 77 villes du Bénin en matière de promotion PF, contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de PF. Son projet est mis en œuvre en partenariat avec les Ministères techniques concernés (Santé, Décentralisation, Action sociale), le Réseau des Femmes Elues Conseillères au Bénin, l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille et le Fonds des Nations Unies pour la Population.

Budget total : 200.400 € (dont 140.000 € de subvention AIMF-GATES)

Mise en œuvre : 2019-2021 (2 ans)

Partenaires : AIMF, Association Nationale des Communes du Bénin, Ville de Paris, Fondation Bill & Melinda Gates

4.2. Construction du siège de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) est l'unique faitière des collectivités territoriales du pays, regroupant ses 77 communes. Le développement du processus de décentralisation exige de l'ANCB une forte présence dans plusieurs plateformes de discussion et un renforcement organisationnel conséquent. En effet, l'association est de plus en plus sollicitée pour porter la voix des communes dans les rencontres, aussi bien avec les organismes gouvernementaux qu'avec les partenaires techniques. Dans ces conditions, son Bureau national a jugé indispensable de doter l'ANCB d'un bâtiment propre, qui lui serve de siège et de bureaux pour les services du Secrétariat exécutif.

La réalisation de ce projet a comme objectif non seulement d'économiser les charges locatives, mais également de disposer de suffisamment d'espace pour abriter les nouveaux services mis en place au niveau de l'ANCB. Il est par ailleurs envisagé la construction d'un bâtiment annexe qui servira de structure d'hébergement pour les Maires et élus locaux en mission à Cotonou.

Le soutien de l'AIMF au projet s'inscrit dans la volonté stratégique d'appuyer la montée en puissance des associations nationales d'autorités locales. Un autre point d'intérêt majeur du projet réside dans la conception du bâtiment : l'équipe de l'ANCB a bénéficié d'une expertise spécialisée dans l'efficacité énergétique afin de concevoir un bâtiment modèle pour l'ensemble des communes du Bénin.

La convention a été signée en novembre 2018. Les travaux ont démarré en juin 2019 et sont en cours. Ils sont prévus se terminer premier trimestre 2020.

Budget total : 453.000 € (dont 300.000 € du FDC)

Mise en œuvre : 2018-2019 (18 mois)

Partenaires : AIMF, Association Nationale des Communes du Bénin

4.3. Renforcement des structures éducatives à Lokossa

Dans le cadre de la décentralisation en Afrique, de nombreuses communes détiennent l'enseignement maternel et primaire comme compétence partagée avec l'Etat. Compte tenu des taux élevés de croissance démographique, les efforts des acteurs publics doivent être constants pour parvenir à fournir un accès universel à l'éducation. Mais, pour de nombreuses villes et en particulier celles de taille moyenne, le développement des infrastructures scolaires reste un défi important.

Dans ce contexte et avec l'objectif stratégique de soutenir le développement durable des territoires, l'AIMF appuie l'action du Conseil municipal engagé dans la mobilisation de partenaires nationaux et internationaux. Le programme permettra le renforcement des infrastructures scolaires avec la construction de 5 modules de 3 salles de classe, en milieu urbain et péri-urbain, équipées et dotées d'enseignants formés. Démarrés en juin 2019, les travaux sont prévus pour terminés début 2020.

Budget total : 162.000 € (dont 129.500 € du FDC)

Mise en œuvre : 2018-2019 (8 mois)

Partenaires : AIMF et commune de Lokossa

4.4. Appui à l'Association Nationale des Communes du Bénin

En 2019, le projet PAACOL a principalement été marqué par les avancées dans la mise en œuvre de son activité 4, appui à la mise en place des 12 guichets uniques. En effet, après une tournée qui a permis de confirmer les communes présélectionnées (sauf la commune d'Agbangnizoun dans une remplaçante, Djougou, a été identifiée) et d'en faire le diagnostic de connectivité, le projet a acquis et livré le matériel nécessaire. Le dispositif de guichets est d'ores et déjà fonctionnel dans 8 des 12 communes et les travaux se poursuivent dans les 4 dernières communes.

Concernant l'activité 1, l'année 2019 a permis de dérouler le cycle de formation sur le plaidoyer avec un premier séminaire en février sur les techniques de négociation et la rédaction d'un document de position et un deuxième séminaire sur la réorganisation du plaidoyer au sein de l'ANCB. Ces formations ont permis la restructuration du portage plaidoyer au sein de l'ANCB. Le cycle de formation consacrée à la gestion de projet a été entamé avec un module de formation sur les marchés publics.

L'activité 2 qui concerne l'appui aux associations régionales et départementales communes (ARAD) s'est poursuivie avec la fin de l'instruction des dossiers introduits en 2018 et le lancement d'un appel à projets 2019 qui a permis d'engager une nouvelle vague de projets. Le cadre de concertation ANCB/ARAD s'est tenu en octobre 2019 et a été étoffé par une journée sur la vie associative dans les ARAD à l'initiative de ces dernières.

La mise en œuvre de l'activité 3 s'est traduite par la tenue de 5 sessions de commissions thématiques (2 sessions de la commission Economie et finances locales, 2 de la commission Intercommunalité coopération décentralisée, 1 de la commission Formation renforcement des capacités et 1 de la commission Maîtrise d'ouvrage communale). L'année 2019 a permis la finalisation de deux études engagées en 2018 à savoir le manuel de procédure et le plan de formation. Les thèmes d'étude de 2019 ont été identifiés et une étude sur le coût des compétences transférées et à transférer aux communes est engagée tout comme la sélection d'un consultant pour une étude sur le coût de l'assistance conseils supporté par les communes. Des contrats avec les organes de presse ont permis de poursuivre la couverture médiatique des activités du projet et de l'ANCB.

En ce qui concerne les activités support du projet, l'approbation d'un avenant au projet en décembre 2019 a permis d'intégrer de nouvelles activités. Les outils de communication du projet ont été livrés et un film documentaire sur les 5 prévus est réalisé. Le comité de suivi du projet s'est tenu 3 fois en février, juin et septembre ce qui a permis de maintenir l'ensemble des partenaires à un bon niveau d'information.

4.5. Cotonou : déplacement d'une délégation d'élus de Djibouti

Pour un meilleur partage des expériences sur de la décentralisation et de démocratie à la base auprès de l'Association Nationale des Communes du Bénin(ANCB), la conduite des leurs expérimentations, la mise en réseau des communes et l'appui aux autorités locales, une visite d'échange d'expériences des Djiboutiens s'est tenue du 19 au 26 juillet 2019 au Bénin. La délégation Djiboutienne était composée des membres du Bureau Exécutif de l'Associations Nationale des Collectivités Locales Djiboutiennes (ANCLD).

Cette mission s'est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de son premier projet intitulé «Projet d'Appui aux Autorités locales de Djibouti », avec l'appui technique et financier de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Union Européenne (UE).

Le choix du Bénin s'explique par :

- le rôle principal de l'Association Nationale des Communes du Benin (ANCB) dans la décentralisation Béninoise. Cette structure a pour rôle principal d'effectuer des plaidoyers et du lobbying en vue de l'amélioration des mesures qui sont prises par l'Etat en direction des communes
- le fait que l'ANCB est parvenue à se positionner comme un interlocuteur crédible pour le compte des collectivités territoriales, d'une part, pour se voir associer à l'élaboration des politiques publiques et à la fourniture de l'aide internationale au niveau local, et d'autre part, pour jouer un rôle actif dans les reformes de la décentralisation au niveau national grâce aux actions de plaidoyer, d'amélioration de la bonne gouvernance locale, et de capitalisation des expériences et des connaissances en vue de renforcer les capacités des autorités locales, l'ANCLD a entrepris de s'inspirer de l'expérience de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)
- la stratégie de l'ANCB, qui est passionnée par les thèmes de gouvernance, décentralisation et finances que l'ANCLD partage avec le développement local, la mise en valeur de l'environnement, la valorisation des produits, les pratiques responsables.

Cette mission a aussi permis de prendre la mesure du lien entre mise en valeur du patrimoine et tourisme à Ouidah. A Porto-Novo, l'expérience du Centre Songhaï, ferme-école, dont le modèle a essaimé en Afrique Occidentale.

La politique de décentralisation a été présentée par le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale et par le Président de l'Association des Maires du Bénin.

La délégation était constituée de 11 personnes avec la Présidente de l'ANCLD et Maire de Djibouti ville, Madame Fatouma AWALEH OSMAN, Cheffe de la délégation.

5. La Guinée

5.1. L'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) : projet d'appui dans la réalisation de ses missions de plaidoyer, de promotion des autorités locales guinéennes et d'appui conseil aux communes

La République de Guinée est engagée dans un processus de décentralisation progressif depuis 1985. Cette politique s'est traduite par la création de 342 communes - rurales (304) urbaines (38) - et l'adoption récente d'un code révisé des collectivités locales. 14 domaines de compétence leur sont officiellement transférés, parmi lesquels l'état civil, l'enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire, la sécurité, l'environnement et le cadre de vie (hygiène et salubrité), la santé, l'action sociale, la culture, la planification, le développement local, l'aménagement du territoire, l'habitat et l'urbanisme, les infrastructures sociales et administratives, les équipements de transport, les voiries et l'entretien de l'éclairage public. Les élections locales, qui n'avaient pas eu lieu depuis 2005, ont été organisées le 4 février 2018. Une crise post-électorale, liée à la contestation des résultats dans une dizaine de villes, a paralysé le mouvement de décentralisation pendant un an, avec des conséquences directes sur le déroulement du Projet qui en a subi le contrecoup. A la date de la mission, tous les conseils communaux étaient installés, de même que les autorités exécutives (maires et adjoints).

Malgré ces différentes mesures, les communes guinéennes n'ont pas les moyens financiers et humains d'assumer efficacement les missions qui leur sont dévolues. Elles font face aux difficultés suivantes :

- leur financement : inadéquation entre les ressources des AL et les missions qu'elles doivent assurer. Les dotations de l'État sont très insuffisantes et irrégulières, en dehors des indemnités des maires et des salaires des agents mis à leur disposition. La fiscalité locale, très complexe avec un système de taxes partagées sur lesquelles les AL manquent de visibilité, limite la mobilisation et la bonne gestion des ressources propres des CL
- des ressources humaines limitées en quantité et insuffisamment qualifiées, ce qui entrave la gestion et le bon fonctionnement des services municipaux et des organes délibérants ; cette faiblesse des RH a été accentuée par la mise en place de 128 délégations spéciales, en remplacement des autorités locales élues en 2005, la perte de légitimité des élus non remplacés, due notamment à la non tenue des élections communales dans le respect de la durée des mandats électifs
- la réticence de certains ministères sectoriels à procéder aux transferts de compétences et de ressources.

Pour relancer le processus de décentralisation, la Guinée s'est dotée par Décret du 15 juin 2011 d'une Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LN/PDDL), accompagnée d'un plan d'action orienté sur cinq axes prioritaires :

- le développement territorial et la territorialisation des politiques publiques
- la mise en œuvre de plans de déconcentration-décentralisation sectoriels
- le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
- le financement de la décentralisation
- le pilotage intersectoriel / interacteurs de la décentralisation.

Toutefois, à partir de 2019, les nouvelles dispositions prises au niveau central impactent positivement la décentralisation et le développement local durable, en dotant les communes des moyens financiers nécessaires pour exercer les compétences transférées ; en particulier, grâce à l'instauration du Fonds National de Développement Local (FNDL) en 2016 qui recevra une dotation annuelle de 15% des recettes

minières, sous forme de budget d'affectation spéciale ainsi que les dotations des Bailleurs de fonds, dont la Banque Mondiale et l'AFD. Une convention de financement d'un montant global de 10 M€ a été signée le 25 janvier 2019 entre l'AFD et le Ministre de l'Économie et des Finances pour accompagner le Gouvernement guinéen dans l'opérationnalisation de la décentralisation et la mise en place de l'ANAFIC. Pour gérer le FNDL a été créée en 2017 l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC). L'ANAFIC et le FNDL deviennent les principaux instruments de financement de la décentralisation et du développement local.

Par ailleurs, l'AIMF, dans le cadre du partenariat stratégique avec la Commission Européenne, a mis en place un groupe de plaidoyer 2015-2018 pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal, groupe en charge de produire des argumentaires pertinents sur les thèmes des finances locales, du statut de l'élu local, des services essentiels et du rôle des AL dans la lutte contre les changements climatiques, pour aider les Autorités locales à obtenir de leurs gouvernements successifs les conditions du changement. En 2017, Les Maires ont souhaité ajouter un nouveau groupe consacré à la « localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) ».

Le « Projet Appui à l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans la réalisation de ses missions de plaidoyer, de promotion des autorités locales guinéennes et d'appui conseil aux communes » s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui Sectoriel à la Décentralisation et à la Déconcentration (PASDD-10^{ème} FED). Celui-ci prévoit un appui à l'ANCG en considérant que « La démocratie locale est soutenue par les Collectivités Locales ». Il s'inscrit également dans le cadre du partenariat stratégique AIMF Commission européenne 2015-2020.

Il s'est achevé en 2019 et il revenait à l'AIMF d'accompagner l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) dans ses rôles de défenseur des communes, de relais de l'action gouvernementale, de promotion du développement local et de circulation de l'information entre l'Etat, les collectivités et les populations. L'objectif était aussi d'établir un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations. Il était aussi prévu de soutenir une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour induire un changement dans la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant un équilibre entre la croissance socio-économique, l'équité - genre inclus -, la qualité de l'environnement et renforçant la résilience des plus vulnérables.

La première année de mise en œuvre, sur une durée totale du Projet de 24 mois, s'est située en amont des élections locales qui ont eu lieu le 4 février 2018. Dans ce contexte, le projet s'est concentré sur le renforcement de l'équipe opérationnelle de l'ANCG, le Secrétariat Exécutif Permanent, la dynamisation de sa gouvernance interne par la tenue des instances et le renforcement des liens avec les acteurs qu'elle souhaite influencer, notamment l'Etat et les journalistes. La maîtrise des coûts au cours des premiers mois de mise en œuvre a permis d'envisager des recrutements de personnels locaux et de susciter de nouvelles activités d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'assainissement.

Les élections communales se sont déroulées en Guinée le 4 février 2018. La crise socio-politique qui s'en est suivie n'a pas permis un développement serein des activités. Face à la situation le principe d'une prolongation de trois mois (janvier à mars 2019) assortis d'un réaménagement des activités sans augmentation du budget initial a été retenu avec le renforcement des capacités des membres du secrétariat exécutif permanent, le renforcement des moyens logistiques de l'ANCG, l'échange avec l'Association Nationale des Communes du Bénin, la mise en place du mobilier pour le centre de ressources.

Dès janvier 2019, les activités prévues dans le cadre du projet et suspendues en raison de la crise socio-politique ont été lancées avec un accent particulier sur les préparatifs du premier congrès électif de l'ANCG.

Dans ce contexte, les membres du secrétariat exécutif permanent et le président du bureau exécutif national ont été fortement impliqués dans l'organisation d'une mission régionale conjointe (MATD/ANCG) de sensibilisation et d'information des nouveaux élus, vu le fort taux de renouvellement des conseils communaux. Tous les conseils communaux n'étant pas rapidement installés, l'accord du MATD pour l'organisation de la mission régionale n'a été obtenu qu'au cours de la deuxième quinzaine du mois de février 2019. Il ressort de ce qui précède que l'équipe de l'ANCG s'est engagée dans une période d'activités très dense après plus d'une année d'attente.

L'Assemblée Générale de l'ANCG, la première depuis 2012 (Assemblée Générale constitutive), s'est réunie les 19 et 20 mars 2019 avec les représentants des 342 communes urbaines et rurales de la Guinée. Les instances ont été renouvelées. En termes de perspective, le projet a doté l'Association d'un plan d'orientation stratégique à l'horizon cinq ans (2019-2023). Un plaidoyer en vue de sa mise en œuvre a été porté au niveau des autorités nationales et des partenaires à la décentralisation et au développement local de la Guinée. Des résultats intéressants ont été notés à la suite des différentes rencontres. D'un autre point de vue, la mise en place d'un réseau de femmes élues locales a été effective avec la formation de 15 femmes élues et l'élection du bureau provisoire qui a pour objectif l'organisation de l'Assemblée Générale Constitutive du Réseau des Femmes Elues Locales de Guinée (REFELOG).

Les résultats du programme sont donc probants. Le plaidoyer de l'ANCG a porté et il ressort que la contribution financière de l'Etat aux collectivités locales augmente de 100%. L'effectif du Secrétariat Exécutif Permanent a été renforcé par le recrutement d'un Secrétaire Exécutif Permanent et d'une Secrétaire de Direction a présent pris en charge à 100 % par l'ANCG. Tous les cadres sont dotés de postes ordinateurs complets. Un véhicule 4x4 tout terrain a été acquis au profit de l'ANCG.

Un plan d'orientation stratégique de l'ANCG est à présent disponible avec l'analyse de son environnement institutionnel, le plan opérationnel et le Plan de développement organisationnel de l'association. Le site internet est fonctionnel et régulièrement mis à jour avec une augmentation de 30 % du nombre de visiteurs et de pages vues. Une lettre d'informations semestrielle est réalisée et diffusée à l'ensemble des communes

Le centre de ressources est opérationnel et utilisé tant par les AL que par les étudiants et professionnels du développement. Il a été constaté une augmentation de 50 % du nombre de visiteurs et des documents de base sont édités et distribués à toutes les communes : il s'agit du guide de fiscalité locale, du manuel de recouvrement des taxes et impôts locaux. Des journalistes des radios rurales et nationales ont été sensibilisés aux enjeux de la décentralisation et du développement local avec la production et la diffusion sur les ondes de la radio nationale et des radios communautaires, de portraits des femmes maires, la réalisation, la diffusion de reportages sur le déroulement de la mission régionale d'information et de sensibilisation, la diffusion de communiqués d'information sur la mission régionale d'information.

Des femmes élues locales ont été formées en matière de leadership, d'influence, de négociation, de plaidoyer et organisé en réseau.

Le marché central de la commune de Lelouma a été assaini et des poubelles publiques sont mises places.

Enfin, une mission de capitalisation a été effectuée afin d'identifier, analyser, expliciter et modéliser les savoirs acquis.

V. Activités dans l’Afrique de l’Est et de l’Océan Indien

1. Les Comores

1.1. Renforcement des structures éducatives à Domoni

Dans le cadre de la décentralisation en Afrique, de nombreuses communes détiennent l’enseignement maternel et primaire comme compétence partagée avec l’Etat. Compte tenu des taux élevés de croissance démographique, les efforts des acteurs publics doivent être constants pour parvenir à fournir un accès universel à l’éducation. Mais, pour de nombreuses villes et en particulier celles de taille moyenne, le développement des infrastructures scolaires reste un défi important. La municipalité rencontre des enjeux dans la gestion de sa compétence éducation, auxquels s’ajoutent les conséquences du changement climatique, la ville étant vulnérable aux cyclones.

Dans ce contexte et avec l’objectif stratégique de soutenir le développement durable des territoires, l’AIMF appuie un projet qui permettra la réhabilitation et l’extension de 3 bâtiments scolaires (10 salles de classes) fortement détériorés à la suite des passages de cyclones. Les travaux, démarrés en mars 2019, seront finalisés début 2020.

Budget total : 160.000 € (dont 150.000 € du FDC)

Mise en œuvre : 2019 (9 mois)

Partenaires : AIMF et commune de Domoni

1.2. Renforcement des structures éducatives à Domoni

Le Président de l’Union des Comores, Assoumani AZALI, a reçu ce mercredi 22 janvier 2020 en audience, une délégation de l’Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

Les représentants de l’AIMF étaient accompagnés d’une délégation des Maires des Comores, composée notamment des Maires de Moroni, Cembenoi-Lac Salé, Mitsoudjé (Grande Comore) et Domoni (Anjouan).

À cette occasion, le Président AZALI a insisté sur l’importance qu’il accorde aux communes et à leurs maires « qui ont toujours fait preuve de patriotisme en privilégiant le développement du pays ».

Le Chef de l’État a rappelé l’importance qu’il attache à l’appui qui sera apporté aux futurs élus locaux et agents territoriaux, notamment en matière de formation, afin de leur permettre de mettre en œuvre leurs compétences.

Le Président a également fait part de son intérêt pour le rapprochement engagé par les collectivités locales de l’Océan indien au sein de l’Association des Villes et Collectivités de l’Océan Indien (AVCOI).

À cet égard, il a manifesté son soutien à l’AVCOI en vue de renforcer la solidarité et la coopération régionales.

Enfin, le Président de la République appelle toutes les instances régionales, notamment la Commission de l’Océan Indien, à soutenir et à accompagner l’association régionale dans la dynamique qu’elle a engagée.

2. Djibouti

2.1. Djibouti : déplacement d'une délégation d'élus à Cotonou

La décentralisation s'inscrit dans les priorités du Gouvernement djiboutien et elle est au cœur du cadre de référence national « Vision Djibouti 2035 », dont le pilier « Bonne Gouvernance » comporte un axe relatif à « une démocratie renforcée, fondée sur la bonne gouvernance comme une norme sociale ». Cet engagement de la République de Djibouti dans le processus de décentralisation s'est matérialisé par la création de cinq collectivités régionales en 2002 et de la Ville de Djibouti en 2005. En outre, les premières élections locales ont été organisées en 2006 et les dernières se sont tenues en février 2017.

L'AIMF apporte un appui au renforcement des capacités de l'ANCLD, Autorités locales de Djibouti et, dans ce cadre, elle a financé le déplacement d'une délégation au Bénin.

A l'instar de tous les pays, les collectivités territoriales Djiboutiennes s'organisent en vue de contribuer à l'approfondissement du processus de décentralisation en cours. A cet effet, le premier défi auquel l'ANCLD travaille déjà et qu'elle continuera à travailler est la durabilité financière de l'Association. Il y a aussi le renforcement de la culture associative au sein de l'ANCLD. Elle a prévu dans son plan d'action annuel de multiplier les initiatives pour pouvoir obtenir la confiance des membres de l'Association.

Enfin, l'ANCLD a programmé de travailler à l'amélioration de son fonctionnement et surtout au renforcement de sa pratique de lobbying et de plaidoyer en la focalisant sur les besoins réels des communes membres.

Aux cours de quatre jours de travail, la mission a été comblée par des séances de travail techniques, des visites de terrain ainsi que des audiences accordées par des membres du gouvernement Béninois.

La délégation a retenu que la création des commissions thématiques est essentielle afin de jouer son rôle stratégique au renforcement de la dynamique Associative et des outils de plaidoyer national et international notamment à l'élaboration des plaidoyers, à la création et l'animation de plateformes d'échange avec les réseaux de parlementaires et de journalistes.

3. L'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI)

Mis en œuvre dans le cadre du SGA2, l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien, l'AVCOI, est une étape charnière de son développement. Les acquis de la première phase ont permis à l'AVCOI d'asseoir les bases du développement de l'AVCOI sur le plan administratif, tout en amorçant un élément de son autonomisation financière par la mise en place de cotisation, avec un taux de participation satisfaisante des membres. Cet étape nécessite également de renforcer les actions déjà entamées à l'endroit de la Commission de l'Océan Indien pour une reconnaissance du rôle de l'AVCOI, en tant que porte-voix des autorités locales de l'Océan Indien.

L'AVCOI, outillée ainsi, peut entamer des actions pour rendre des services concrets à ses membres. Par ailleurs, ce service est tout d'abord la clé permettant de maintenir l'adhésion des membres, ensuite de

faire évoluer l'AVCOI à partir d'un grand élan de solidarité vers la mise en place d'un véritable outil en appui et d'accompagnement au développement des collectivités de l'Océan Indien.

L'AVCOI, dans ses missions se positionne dans les actions de plaidoyer, production de connaissances, renforcement de capacité, appui à la coopération et le financement de projets de développement est fortement attendu par les membres. Cependant, l'AVCOI n'est pas encore à un niveau de structuration lui permettant d'assumer seule autant de mission, et sa stratégie se repose sur le développement de partenariats avec les organisations spécialisées et les institutions œuvrant pour le développement des villes. Outre la poursuite des actions, l'année 2019 a ainsi consacré une importance particulière au développement de partenariats de l'AVCOI et participer à des appels à projets, ouverts dans ses domaines d'actions.

Ainsi, elle a apporté un appui aux villes engagées dans le développement durable. Une étude sur la gestion des déchets à Antsirabe, Nosy Be et Majunga est réalisée ainsi qu'un projet de coopération sur les déchets entre la ville de La Possession et Ouani et sur la nécessité de collaboration de plusieurs villes comoriennes identifiées comme porteurs d'enjeu communs de ce projet déchets.

A cela s'ajoute l'organisation de don de matériels roulants usagés avec les mairies réunionnaises.

Des rencontres avec la communauté French Tech Madagascar et Réunion ont permis d'identifier des start-up actives dans la gestion des déchets. Ils vont participer aux prochaines activités d'échanges avec les membres de l'AVCOI. Des réunions de sensibilisation ont complété le dispositif avec un séminaire sur la mobilité urbaine.

Lors d'un séminaire « Villes durables de l'Océan Indien » à Port-Louis, les 19 et 20 juin 2019, la Secrétaire exécutive de l'AVCOI est intervenue à la table ronde « Economie circulaire : comment promouvoir la gestion intégrée des déchets en milieu insulaire ? ».

En partenariat avec les villes de La Possession et de Saint-Pierre, ILEVA, syndicat mixte des déchets à La Réunion, l'AVCOI a contribué à la réalisation de la première édition des Assises de la croissance verte de l'Océan Indien. Ce cadre d'échange, animé de conférences plénières et d'ateliers de concertation, a fait émerger des perspectives de mutualisation entre les territoires afin de mettre en place des synergies à l'échelle de l'Océan Indien et a permis l'élaboration et la signature de la charte « Déclaration des élus des villes et des collectivités de l'Océan Indien pour la croissance verte ».

La deuxième édition s'est tenue à Mamoudzou avec de nouveau partenaire que sont le SYDEVAM Mayotte et le Conseil du Département de Mayotte, ainsi que quelques start-ups de la Communauté French Tech à la Réunion et à Madagascar, ayant rejoint les objectifs de projet. Plusieurs réunions ont été tenues ayant abouti à la validation du thème de « Intégrer l'innovation dans la gouvernance locale pour répondre aux défis de la croissance verte ».

L'AVCOI a participé à l'appel à projets conjoint de l'ADEME et de la Région Réunion sur l'Economie circulaire (AAPECR 2019), lancé le 11 février 2019. Les deux projets proposés, élaboration de la stratégie des villes de l'Océan Indien sur l'économie circulaire et l'étude de faisabilité de reconditionnement de véhicules usagés des collectivités de la Réunion en appui à la coopération, ont été déposés. Ils ont passé les premières étapes de la sélection et sont en phase de sélection de consultant en appui à la mise en œuvre du projet.

Pour promouvoir le vivre ensemble dans l'Océan Indien, l'AVCOI, avec le soutien de l'AIMF, a conclu l'accompagnement de la ville de Mutsamudu aux Comores, pour la 12^{ème} édition du Médina Festival d'Anjouan, pour en faire un festival à dimension régionale Océan Indien, sous le thème du Vivre ensemble.

Des maires membres de l'AVCOI ont participé au festival, accompagnés d'artistes représentant leur ville, le 7 juillet 2019.

Enfin, pour les compétences des élus locaux de l'Océan Indien, un atelier d'échanges a eu lieu avec les membres mauriciens de l'AVCOI et la ville de Victoria le 18 juin 2019, au Conseil du District de Moka. Les conclusions des échanges ont été que les collectivités ont un rôle important dans la sensibilisation et l'information à la population pour réduire les déchets, accompagner la mise en place du tri, optimiser l'efficacité de la distribution de bac de compostage familial et de proposer au gouvernement la possibilité de nouer des partenariats directs pour les collectivités et étudier la mise en place de mesures budgétaires pour accompagner les projets visant à réduire, transformer, recycler les déchets comme interdire les bouteilles en plastique dans les hôtels, avec un million de touriste par an, cette action pourrait avoir un impact significatif rapidement.

Un atelier d'apprentissage entre pairs a eu lieu à la mairie de Mutsamudu, le 8 juillet 2019. Les participants ont été le Maire de Majunga, les Maires d'Anjouan et des Grandes Comores, membres de l'AVCOI. L'échange a porté sur la gestion municipale dans sa globalité.

Aux Comores, les membres actuels de l'AVCOI sont les premiers maires élus du pays et font face à des défis permanents de la décentralisation et de manque de ressources pour faire fonctionner leur municipalité. L'AVCOI et l'AIMF devraient initier la rencontre entre le Ministre de l'Intérieur et les Maires, dans l'objectif de relayer « officiellement » les problèmes auxquels les maires font face, du fait du manque d'accompagnement à leur prise de fonction (formation, ressources, sensibilisation, statut du maire...). Un programme de renforcement de capacité des Maires des Comores pourrait être développé, dont les priorités seront le fonctionnement du Conseil et de l'exécutif (les bases de l'administration communale), la mobilisation des ressources locales par la structuration de service des impôts.

L'Assemblée générale enfin, s'est tenue au Centre de Conférence des Seychelles, le 4 octobre 2019. A été adopté le plan d'action pour 2020 :

- développer des projets de coopération des start-ups
- poursuivre le plaidoyer de l'Association auprès de la COI
- initier des projets relatifs l'économie circulaire. La date de la prochaine Assemblée est fixée à octobre 2020.

4. Madagascar

4.1. Antananarivo : renforcement des services municipaux de santé sexuelle et reproductive

Antananarivo est gestionnaire de 4 centres de santé qui intègrent la planification familiale parmi leurs prestations. Son projet vise à renforcer l'offre actuelle et développer des approches innovantes en direction des quartiers populaires et des jeunes, en stratégies mobiles et avancées mobilisant la société civile et les leaders communautaires. Le programme vise également à transversaliser l'enjeu PF au sein des directions dédiées à l'action sociale et à la communication. Il est mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Santé, la société civile locale et le Planning Familial Français.

Budget total : 180 825€ (dont 135 644€ de subvention AIMF-GATES)

Mise en œuvre : 2019-2021 (2 ans)

Partenaires : AIMF, Union des Communes du Togo, Commune de Tsévié, Ville de Paris, Fondation Bill & Melinda Gates

VI. Activités en Afrique du Nord et au Moyen Orient

1. Le Liban

1.1. Byblos : Maison du Tourisme

Byblos est une ville historique classée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Casa de Jbeil qui l'entoure, constitué de 82 villages, possèdent un héritage patrimonial vernaculaire, naturel et religieux majeur. Pour ces atouts, il s'agit de la destination la plus recherchée par les touristes étrangers visitant le Liban et par les Libanais.

La municipalité de Byblos s'active depuis plusieurs années dans une stratégie de valorisation du patrimoine et de tourisme durable, notamment mise au centre de sa coopération décentralisée avec la Communauté des Communes Vallée de l'Hérault. Suite à un travail de diagnostic et prospective soutenu par le MAEE français, la commune a conçu le projet « Maison du Tourisme de Byblos et du Casa de Jbeil » financé par l'AIMF depuis 2017.

Le projet a permis de rénover, élargir et aménager la Maison du Tourisme actuelle, de la positionner comme lieu fédérateur et pôle d'excellence territorial et d'accompagner l'équipe municipale dans le développement de sa stratégie de valorisation touristique.

Pour donner suite à la finalisation des travaux et à la mise en place de l'équipe salariée (5 emplois créés), le projet entre actuellement dans sa phase d'autonomisation avec la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de développement touristique développée avec l'appui de l'AIMF : « *branding* » de la Maison du Tourisme et communication, création de paquets touristiques sur l'ensemble du site des 82 villages, formation des acteurs du tourisme sur le patrimoine.

Budget : 355.600 € (dont 284.480 € de subvention AIMF-FDC)

Mise en œuvre : 2018-2020 (2 ans)

Partenaires : AIMF – Ville de Byblos

2. Le Maroc

2.1. Marrakech : rencontre de la Commission permanente Lausanne « Villes et développement durables », du 29 au 31 octobre

Depuis 2008, la ville de Lausanne préside la Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF, l'échange d'expériences autour du Développement urbain durable, plus particulièrement dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme, de l'énergie et de l'assainissement. Cette Commission représente pour chacun de ses membres une occasion de réfléchir à ses propres pratiques, de partager le savoir-faire qui se trouve dans les divers services de son administration et de découvrir d'autres usages et cultures.

Pour encourager et soutenir les villes qui se lancent dans une démarche de développement durable, la Commission se pose comme un facilitateur en réunissant élus, techniciens et experts d'horizons différents pour leur permettre de développer un dialogue autour des enjeux de la ville. La Commission se réunit

régulièrement pour échanger autour d'un thème urbain et décider des lignes à développer dans son programme.

En 2016, la Commission a pris une nouvelle orientation puisqu'elle a décidé de suivre les villes membres signataires de la Convention des Maires en Afrique Subsaharienne (COM-SSA) bénéficiant du financement de la Commission européenne pour une durée de trois ans. Les projets de ces villes qui sont soutenus par la Commission européenne, visent à assurer aux populations l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, ainsi que de s'adapter aux effets du changement climatique. Ces villes sont Abomey, Bohicon, Dakar, Lubumbashi et Nouakchott. La Commission suivra ces villes dans la mise en œuvre de leur projet, ce qui permettra aux autres villes membres de bénéficier de l'expérience acquise au sein de ces « laboratoires vivants ».

Les ateliers de la Commission sont des éléments importants du travail de la Commission car ils permettent de mettre en présence des participants aux profils et aux compétences complémentaires. Avec l'appui d'experts, les débats permettent de confronter des réalités différentes et de mutualiser les expériences des uns et des autres.

La thématique choisie fait suite aux travaux qui ont eu lieu à Lausanne, les 24 et 25 juin 2019, sur le thème des démarches participatives. Cette rencontre placée sous l'angle du partage d'expériences a permis aux participants d'échanger et de tirer de premiers enseignements.

L'atelier de Marrakech a été l'occasion de se pencher de manière plus approfondie sur des projets à Marrakech, d'échanger avec les porteurs de projets, de visiter des projets réalisés et de discuter de cas concrets.

Ont participé à cet atelier, les villes d'Abidjan, Abomey, Dakar, Niamey, Nouakchott, Nyon, Ouagadougou, Lausanne, Rabat, Sousse, Tunis, l'Association des Communes et villes unies du Cameroun et Marrakech.

Plusieurs études de cas ont été traitées :

- le projet de requalification du quartier El Mellah, dans la médina, cas de la place Kzadria et centre multidisciplinaire Mansour Dahbi
- le centre social pour femme et enfant du quartier Sidi Youssef Ben Ali
- la salle fédérale de gymnastique au pôle citoyen de M'Hamid à Ménara
- et le centre de formation et de qualification dans les métiers de l'artisanat de Marrakech

Les trois jours de l'atelier de Marrakech ont donné l'occasion aux membres de la Commission de découvrir quatre projets phares, sélectionnés pour les aspects participatifs par la ville de Marrakech. Les présentations et visites ont permis à chacun d'apprécier la qualité du projet en soi, le processus de planification général dans lequel il s'est inséré ainsi que les outils propres mis en place pour garantir l'échange entre autorités et société civile. Sans chercher à être exhaustifs, en voici quelques exemples.

Après des années de gestion, une forte demande et une grande indépendance, les deux associations porteuses du centre pour la femme et l'enfant à Sidi Youssef Ben Ali ont ressenti le besoin de mener une évaluation auprès des bénéficiaires et employés. Leurs propositions ont permis d'ouvrir de nouvelles filières adaptées aux besoins.

Les commerçants de la place Kzadria, dans le cadre de son réaménagement, ont été impliqués au moment où leur expertise d'usage s'est avérée nécessaire, notamment pour les aménagements intérieurs des boutiques et pour les devantures des magasins.

La salle fédérale de gymnastique, au pôle citoyen de M'Hamid à Ménara, fait l'objet de concertation constante entre la fédération et les clubs, pendant les assemblées générales et les résultats de ces concertations sont reversés au rapport d'activité trimestriel rendu à la municipalité. Un appel à candidatures a aussi été mis en place auprès d'associations pour l'animation des jardins publics du pôle citoyen.

Le centre de formation des métiers de l'artisanat implique de manière particulière les enseignants dans la création des programmes de cours, de manière adaptées aux besoins des bénéficiaires selon leurs niveaux d'éducation.

A travers ces aperçus, ce sont autant de démarches qui ont vocation à servir d'exemples pour des projets futurs. Ce sont des démonstrations qui prouvent qu'impliquer les citoyens ou des représentants de la société civile face à un enjeu concret est la clé pour une meilleure acceptation des projets et surtout des projets enrichis par une réponse réellement adaptée aux besoins.

Deux leçons majeures émergent de ces observations :

- l'analyse des expériences passées afin d'identifier celles qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés au départ est nécessaire pour tirer des enseignements concrets. Cette analyse peut se faire à travers différents outils, la grille d'analyse proposée en début d'atelier peut être un point de départ parmi d'autres
- la participation est un champ encore peu exploré, ainsi il est nécessaire de penser en amont la démarche afin de se donner tous les moyens possibles d'impliquer les citoyens au bon moment, de manière ajustée, dans le but de donner du sens à leur participation.

L'ensemble des projets visités s'intègrent au sein de démarches de planification supérieure avec des processus propres, intégrant aussi des composantes de participation. Le projet de « requalification du quartier El Mellah » est inscrit au plan de développement urbain de la ville et constitue le processus général dans lequel s'intègre l'aménagement de la place Kzadria. Les démarches s'imbriquent donc en fonction des niveaux de participation et ne peuvent pas être considérées de manière indépendante. La participation est généralement la plus présente dans les phases de diagnostic au niveau des planifications supérieures et nourrit les projets qui viennent ultérieurement.

L'approche participative au Maroc met en présence les services de l'Etat, les collectivités et les associations de la société civile. Les démarches sont généralement impulsées par l'Etat. Celui-ci est initiateur et ses représentants sont nombreux. Ainsi, il est important de favoriser les démarches portées directement par les ONG même si elles sont à l'heure actuelle peu présentes au Maroc.

La participation peut se planifier, mais peut aussi se matérialiser par une attitude d'écoute et d'échange dans l'implémentation des projets. Ainsi, même à la suite de la réalisation d'un projet, la capacité d'adaptation, grâce à des enquêtes auprès des usagers, permet de répondre au mieux à leurs préoccupations même en fin de processus. Ces moments in situ et non planifiés en amont permettent d'embrayer et de maintenir le dialogue entre usagers et autorités.

Le problème du temps de la participation a été soulevé, mais vaut-il mieux se précipiter sans consulter ou prendre le temps d'adapter les projets et de construire le dialogue afin d'aboutir aux meilleures solutions possibles ? Il s'agit de convaincre les responsables politiques que ce temps est nécessaire.

L'expertise d'usage est complémentaire aux expertises techniques, il est important de reconnaître que les autorités ne peuvent pas tout savoir et doivent faire preuve de modestie, en Suisse, au Maroc et partout ailleurs.

3. La Tunisie

3.1. Tunis : appui en faveur de la lecture dans un établissement scolaire défavorisé

Alors que plus de 60 % de la population mondiale vit dans les zones urbaines, la ville constitue un ressort essentiel du développement économique et culturel.

Ainsi, tant au nord qu'au sud du monde, les aires métropolitaines sont reconnues comme des espaces clés dans les stratégies d'accès à la prospérité.

Compte tenu de cette réalité, les processus de décentralisation conduisent à transmettre plus de responsabilité aux élus locaux, notamment en matière de culture et d'éducation. Cette évolution législative et réglementaire nécessite de la part des maires des initiatives pour renforcer la culture de base, essentielle pour atteindre, notamment, un mieux vivre ensemble.

Afin de relever ce défi, l'AIMF s'attache, en sa qualité d'Opérateur de la Francophonie, à accompagner les collectivités locales qui souhaitent renforcer leurs capacités d'intervention en faveur de l'éducation de base, en s'appuyant sur l'ADIFLOR (Association pour la Diffusion Internationale Francophone de Livres, Ouvrages et Revues), qui est une association ayant pour objectif de semer le plaisir de lire en français dans le monde, d'œuvrer à l'alphabétisation, à la scolarisation et l'éducation des filles et garçons sur les cinq continents, de permettre l'accession à la culture pour les enfants, les femmes et les hommes qui sont au centre de nos projets depuis plus de trente ans, et dont l'expérience et la mission en matière de diffusion des cultures et des valeurs francophones sont reconnus.

Dans le cadre de ce projet, l'AIMF, en partenariat avec l'ADIFLOR, a fourni des liseuses avec coque de protection et adapteur secteur, ainsi que des livres imprimés ont été fournis dans quatre établissements scolaires sélectionnés par l'association Konsadiki. Ces liseuses sont dotées d'une application spécifique et d'une bibliothèque numérique. Une mission s'est rendue sur place courant décembre pour former les professeurs à l'utilisation des liseuses par les élèves du Club de lecture mais également par le Club d'Education aux médias. Lors de cette mission, une remise officielle a eu lieu.

Budget : 14.000 €

3.2. Tunis : ateliers de communication et vivre ensemble dans les écoles, initiation à la vie citoyenne et à la responsabilité des élèves

Début d'année scolaire 2019, en partenariat avec la Délégation aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DREIC) du Ministère français de l'Education nationale et le Forum Tunisien des Leaders Maghrébines (FTLM), il a été mis en œuvre un projet pilote centré sur l'ouverture des élèves à la vie en société au sein de l'école en tant que lieu où les élèves s'acquièrent de connaissances et de compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société et comme lieu où il est possible de mettre en place des pratiques et des habitudes permettant à chacun de devenir un citoyen libre, responsable et engagé.

Pour la bonne exécution du projet « Communication et vivre ensemble », le FTLM, en tant que maître d'ouvrage, a sélectionné l'établissement scolaire, le collège Sijoumi, et a mandaté, conformément à l'article 4 de la convention en date du 10 octobre 2019, les intervenants selon leurs compétences dans les différentes phases du projet à savoir, l'association Kon Sadiki, Be you consulting, Propaganda production et une consultante.

Le collège Sijoumi a donc été mobilisé afin d'abriter cette action pilote 2019-2020, pour offrir aux élèves un cadre d'activités extrascolaires. Cette action consiste notamment à partager des codes de valeurs à travers des ateliers de communication ludiques et participatifs et à adopter des méthodes actives basées sur une valeur sociétale.

Les ateliers du premier trimestre scolaire 2019-2020 se sont déroulés les vendredis après-midi pendant la période du 4 octobre au 31 décembre. Ils ont touché une vingtaine de collégiennes et collégiens qui se sont volontairement inscrits au club citoyenneté enregistrant ainsi un taux de présence 95 %, une implication totale et une forte volonté d'apprendre et de participer.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que beaucoup d'activités ont intercalé et meublé ces ateliers dont notamment :

- une visite éducative au siège de la mairie de Tunis, organisée le vendredi 15 novembre : cette visite a permis aux élèves de se réunir avec les responsables de cette collectivité locale et d'assister aux travaux du Conseil municipal participatif
- une visite au centre d'intégration sociale des enfants en difficultés de Mellacine organisée le vendredi 29 novembre
- une visite, le 13 décembre, de l'acteur et influenceur Nidhal Saadi au collège Sijoumi pour dialoguer
- aux élèves de son expérience, en tant qu'une success-story, et montrer l'importance du travail de la persévérance et de la confiance en soi dans la réalisation de ses rêves

Budget : 37.100 €

3.3. Tunis : réalisation d'un état de la situation au regard des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption

En août 2019, un Cabinet Conseil de Montréal a été mandaté pour accompagner la ville de Tunis dans le cadre de la réalisation d'un état de situation au regard des meilleures pratiques internationales en matière de saine gouvernance et de lutte contre la corruption.

Contacts ont été pris avec la technocratie de la ville afin d'atteindre les résultats à moyen et long termes prévus, notamment en ce qui a trait à l'expression du leadership de la Mairesse en matière de gestion efficace, efficiente et de saine gouvernance ainsi qu'à l'égard de la mise en œuvre d'une démarche de transformation organisationnelle qui permettra d'inscrire la saine gouvernance et la lutte contre la corruption au cœur des priorités opérationnelles de la Ville.

Les entretiens ont débuté lors de la dernière semaine du mois d'août. La première vague de rencontres a permis d'assurer la compréhension mutuelle du mandat avec les principales autorités de la ville ainsi qu'avec la Mairesse.

La seconde vague a eu lieu au cours de la semaine du 9 septembre et a permis de réaliser une douzaine d'entretiens. Ces rencontres avec les principaux Directeurs généraux, ainsi que les Directeurs qui occupent

certaines fonctions stratégiques au regard de l'objet de la mission ont permis à l'écosystème de gestion de la ville ainsi que l'impact des contrôles ministériels sur le déroulement des affaires courantes.

La troisième vague a eu lieu au cours de la semaine du 23 septembre avec une quinzaine d'entretiens afin de finaliser la tournée de tous les gestionnaires pertinents.

Ces communications stratégiques ont permis, pour les employés, de positionner les orientations de la Mairesse en matière de transformation administrative, notamment à l'égard de la gestion par objectifs, de l'amélioration des pratiques de gouvernance et de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des processus dans un contexte de durabilité et de prévention de la corruption.

Budget : 65.000 €

VII. Activités en Amérique du Nord

Les relations entre l'AIMF et les villes francophones et francophiles d'Amériques sont essentiellement le fait d'entretiens avec des représentants de Lafayette, Québec et Montréal, relations suivies par les Ministères correspondants du Québec et du Canada. Sur le plan technique, l'IREC (Institut de Recherche en Economie Contemporaine) de Montréal est l'un de nos partenaires dans la réalisation des MOOC, Lévesque Stratégies et Affaires publiques suit notre démarche de diffusion de la Norme 37001 avec le Réseau de Normalisation et Francophone basé à Québec.

En avril, le Secrétaire permanent s'est rendu à Québec, Montréal, Ottawa et Gatineau. Il est ressorti de ce déplacement un renforcement de la coopération de Montréal avec Tunis et Dakar, afin d'étudier les voies et moyens d'installer une école d'entrepreneur dans ces deux villes, en s'appuyant sur l'exemple de l'Ecole des Entrepreneurs du Québec à Montréal.

L'intégration de Gatineau au sein du réseau a été envisagé et la ville s'est engagé à travailler avec la Commission permanente de l'ESS.

Enfin, une rencontre a été organisée avec le co-Président de l'Association francophone des Municipalités de l'Ontario. Il a été convenu que l'AIMF apporte son soutien au financement de bourses d'études dans l'une des universités de cet Etat. De même, il a été proposé de faciliter l'émigration des professeurs de français canadiens vers la Louisiane.

La Francophonie dans les villes de Louisiane

Pour la Louisiane, la Francophonie représente notre patrimoine collectif. De plus, compte tenu de l'acceptation récente de la Louisiane comme membre observateur de l'OIF et vu le mouvement mondial visant à reconnaître, préserver et promouvoir la valeur incommensurable de la culture, de l'ethnicité et de la langue française, la Francophonie représente un avenir pour cet Etat des USA. Cependant, le plus important pour nous, c'est que le concept de Francophone ne se limite pas à un critère géographique, géopolitique, mais qu'il inclut une composante tout aussi importante et intangible de langue, de valeurs de culture et d'identité communes qui définissent collectivement ses membres et qui n'est pas binaire dans sa définition, mais plutôt une question de degré.

Lafayette et les régions environnantes habitées par les communautés des acadiens, créoles et autochtones francophones, des éléments ont été mis en place pour valoriser la Francophonie :

- le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL) s'occupe du recrutement de professeurs de français pour les programmes d'immersion et de la promotion de la politique linguistique. L'AIMF souhaite lui apporter un appui
- « Les Tables françaises et La Table Créole » promeuvent la conversation entre les personnes locales de langue maternelle française ou créole ainsi que les visiteurs d'ailleurs et les étudiants ou locuteurs de français en tant que langue seconde
- Toastmasters International est une section locale pour promouvoir les capacités de leadership, les compétences en art oratoire et l'expression intellectuelle entièrement en français
- Groupe de travail francophone, réunion mensuelle des principaux organismes gouvernementaux et communautaires partageant l'objectif commun de promouvoir et de développer la Francophonie à Lafayette afin de partager l'information, d'élaborer des stratégies, de coordonner les efforts et de profiter des synergies. Il s'agit d'un groupe qui met fortement l'accent sur la production de résultats concrets
- Formation d'un groupe de travail pour identifier avec la ville et la paroisse de Lafayette les zones et les quartiers qui contiennent des locuteurs de langues maternelles française et créole, avec l'espoir ultime qu'il y ait encore des populations de taille suffisante pour cibler le développement économique et culturel à travers de la préservation et la promotion linguistique

En ce qui concerne les initiatives et la coopération, le plus grand besoin de Lafayette est que la préservation/promotion culturelle et linguistique francophone soit un moteur du développement économique. Historiquement, les personnes de langue maternelle française et créole de la région de Lafayette et des environs ont souffert d'analphabétisme et de privations économiques.

Si l'isolement économique et géographique a ironiquement contribué à préserver la langue et la culture française ou créole dans de nombreuses communautés, c'était moins dû à la valorisation de leur patrimoine qu'au fait que ces communautés avaient tendance à être exclues des possibilités de développement économique et intellectuel, qui nécessitaient d'acquérir une bonne assimilation linguistique et culturelle anglophone. Plus la communauté était éloignée du centre économique ou du courant culturel anglophone dominant, moins l'assimilation culturelle anglophone était facile.

Pour cette raison, tant que les valeurs, l'identité, la culture et l'état d'esprit locaux demeureront fermement ancrés dans la Francophonie, il semble tout à fait logique qu'une stratégie de promotion de la langue et de la culture francophone soit nécessaire pour que les programmes de développement économique aient des résultats significatifs.

VIII. Activités en Asie

1. Le Cambodge

1.1. De nouveaux partenariats pour soutenir la coopération décentralisée des villes cambodgiennes et améliorer les conditions de vie des populations

Autour de deux programmes d'envergure, les villes cambodgiennes et l'AIMF suscitent la mobilisation de partenaires internationaux pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des capacités des autorités locales.

Le renforcement de la planification urbaine et de la gestion foncière au cœur du programme cofinancé par l'Union européenne

Pour répondre à l'enjeu de la requalification des quartiers précaires et de l'accès des populations vulnérables aux services essentiels au Cambodge, la Mairie de Phnom Penh, la Mairie de Paris, l'AIMF, la NLC (National League of Local Councils) et la NACPC (National Association of Capital and Provincial Councils) ont décidé d'associer leurs expériences et compétences respectives. Elles ont ensemble répondu à un appel à propositions lancé en octobre 2018 par la Commission européenne, qui a retenu leur projet et accepté de le cofinancer à hauteur de 750 000 € sur un total de près d'1 million d'euros.

Le programme « Renforcement des capacités des associations d'autorités locales du Cambodge en matière de planification urbaine et de gestion foncière » sera mis en place sur 3 années, de 2019 à 2021. Les Conventions de partenariat entre l'AIMF et les partenaires cambodgiens, première étape avant le lancement des activités, ont été signées à l'occasion du déplacement du Secrétaire permanent de l'AIMF à Phnom Penh.

Deux nouveaux partenaires rejoignent la coopération Phnom Penh/AIMF dans le cadre de l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV)

Phnom Penh est l'une des villes pilotes de l'Initiative lancée par l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates (#ISSV) pour la mise en place de filières de gestion des boues de vidange. Alors que les activités ont été lancées en 2018, deux partenaires de longue date de l'AIMF, SIAAP et Agence de l'Eau Seine Normandie, ont marqué leur intérêt pour apporter leur soutien à ce programme qui permettra d'améliorer les services urbains et la qualité de vie des populations.

Le déplacement du Secrétaire permanent de l'AIMF a été l'occasion de formaliser l'élargissement de ce partenariat à travers un avenant à la Convention globale AIMF/Phnom Penh, signée en mai 2018.

Avec le soutien de l'Union européenne, le projet intitulé « Améliorer la capacité des autorités infranationales (ASN) cambodgiennes en matière d'urbanisme et de gestion des terres participatives, intégrées et durables, afin de moderniser les agglomérations urbaines pauvres et d'assurer l'accès aux services aux communautés vulnérables » est mis en œuvre conjointement par la mairie de Phnom Penh (PPCH), l'Association nationale des conseils de la capitale et des provinces (NACPC), la Ligue nationale des conseils locaux (LNC), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et la Ville de Paris, de janvier 2019 à décembre 2021.

Le PPCH, le NACPC, le CNL, l'AIMF et la Ville de Paris, ont décidé de combiner leurs compétences et leurs expériences respectives pour mettre en œuvre le projet d'aide aux administrations infranationales (ASN) au Cambodge.

Les objectifs généraux du projets sont que, d'ici 2022, une amélioration des établissements urbains pauvres au Cambodge, un meilleur accès à des logements et à des services de base adéquats, sûrs et abordables pour les communautés vulnérables soit assuré ; apport d'un soutien aux Associations des Conseils d'Administration Sub-Nationaux (ASAC) dans leurs rôles de défenseur, de promoteurs de la transparence et de la responsabilité au niveau local, et de diffuseurs de connaissances, de bonnes pratique et d'assistance technique.

L'objectif principal du projet sera poursuivi par la réalisation de trois résultats principaux :

- les conditions de vie des communautés de quatre villages adjacent (Meanchey, Menchey Muoy, Menchey Pi et Phum Muoy à Sangkat Stung Meanchey) sont améliorées grâce à l'action coordonnée entre les différents niveaux et les capacités accrues du PPCH en matière d'urbanisme et de gestion des terres
- la mise en œuvre et la coordination entre les différents niveaux des ASN sont améliorées en capitalisant sur les résultats de l'initiative pilote et grâce à la stratégie de plaidoyer mise en place
- NLC et NACPC sont opérationnels pour remplir leurs missions de plaidoyer, de renforcement des capacités pour leurs membres, d'échange de pair à pair et de partage de bonnes pratiques.

Ce nouveau partenariat entre l'Union européenne et Phnom Penh est riche de sens car il est une marque de confiance dans les villes et leurs réseaux.

Les objectifs du projets, s'ils sont respectés, entraîneront le secteur privé et les ménages à investir et à former des partenariats, tout en s'appropriant des responsabilités qui incomberaient normalement en totalité ou en partie au secteur public.

Là est le « cercle vertueux » de la confiance.

Et la réhabilitation d'un quartier spontané ou déshérité est de ces projets qui donnent confiance. Ce sont des projets qui réduisent les peurs et la violence. Des projets fondés sur un espace public pensé et humanisé.

1.2. Stratégie de structuration de la filière des boues de vidange à Phnom Penh

Le projet de la ville de Phnom Penh, qui intègre à la GBV les enjeux de préparation aux situations d'urgence, a démarré en 2019, avec une mission de suivi de l'AIMF qui a permis d'élargir le partenariat financier pour les études au SIAAP et à l'Agence de l'eau Seine Normandie. L'équipe locale a été mise en place, le diagnostic initial conduit et l'ensemble des études sectoriels ont été lancés. La restitution des études a été effectuée en marge de l'Assemblée générale de décembre 2019 de l'AIMF et la ville sera appuyée pour la levée de fonds pour la mise en œuvre des recommandations.

Budget : 169.539 € (dont 51.539 € de subvention AIMF-GATES).

Mise en œuvre : 12 mois

Partenaires : AIMF, Phnom Penh, Agence de l'eau Seine Normandie, SIAAP

1.3. Résilience et inondations à Phnom Penh

Intégrés au développement des stratégies municipales d'assainissement, les projets pilotes de Phnom Penh et Yaoundé visent à améliorer la coordination et les capacités des acteurs locaux dans la préparation des situations d'urgence causées par les inondations. Yaoundé a finalisé, en 2019, le diagnostic territorial et a mis en place un dispositif local de concertation entre ses services, les mairies d'arrondissement, les acteurs publics (Corps National de Sapeurs-Pompiers, Direction de la Protection Civile ...) et internationaux (Croix Rouge, PNUD ...).

Ce dispositif « espace de coopération » est pour le moment conçu comme opérationnel et vise l'élaboration concertée du plan d'action chiffré pour le territoire de Yaoundé. Ce plan est attendu au second semestre 2020.

Les apprentissages issus de la démarche employée à Yaoundé seront capitalisés et fourniront une inspiration pour le projet similaire lancé à Phnom Penh.

Budget : 101 810€

Mise en œuvre : 18 mois

Partenaires : AIMF, CUY, Phnom Penh

1.4. 4^{ème} réunion de la Commission permanente sur le « Vivre ensemble » présidée par Montréal

La Commission permanente s'est réunie le 4 décembre à Phnom Penh sous la présidence de Mme Emilie THUILLIER, Membre du Comité exécutif de Montréal et Mairesse de l'arrondissement d'Achatsville, en représentation de la Mairesse de Montréal, Mme Valérie PLANTE, et en présence des représentants des villes d'Abidjan, de Dakar, Douala, Lausanne, Liège, Montréal, Marrakech, Namur, Nice, Nouakchott, Ouagadougou, Porto-Novo, Saint-Denis de la Réunion et Strasbourg.

La Commission a eu notamment pour objectif d'identifier des thèmes d'intérêt et de défis en vue de développer un outil pratique le Vivre ensemble.

Mme THUILLIER a rappelé l'importance de cette Commission, en tant qu'espace privilégié pour échanger et élaborer des actions communes sur le thème du Vivre ensemble. L'échange d'expériences est essentiel, dans un contexte où les villes doivent composer avec des nouvelles situations qui posent des défis à la cohésion sociale. Le deuxième Sommet des Maires sur le Vivre ensemble, qui a eu lieu à Düsseldorf en août dernier, a mis en évidence le leadership des villes francophones sur cette thématique à l'échelle internationale.

Elle rappelle également la démarche initiée l'année dernière au sein de cette Commission sur les politiques municipales sur le Vivre ensemble afin de mieux comprendre comment le Vivre ensemble est mis en place dans nos villes. Cette démarche a notamment permis d'adopter une première définition commune du Vivre ensemble pour les villes de la Commission.

M. Esteban BENAVIDES, Conseiller aux affaires internationales à la ville de Montréal, présente le travail réalisé en parallèle par le Groupe technique (p. ex. : rencontre préparatoire à Strasbourg), ainsi que quelques développements depuis la dernière Commission. Cela inclut notamment la publication d'une version abrégée de l'étude sur les Politiques municipales du Vivre ensemble par l'UNESCO en français et en anglais, l'organisation d'un événement à l'UNESCO à l'occasion de la Journée internationale du Vivre

ensemble dans la paix (JIVEP), ainsi qu'une diffusion plus large de la définition au sein d'autres instances (p. ex. : Sommet du Vivre ensemble). Ces activités ont permis de faire rayonner plus amplement les travaux de la Commission et le leadership des maires francophones.

De manière traditionnelle, le Vivre ensemble est très ancré dans les pratiques de certaines de nos villes, qui bénéficient d'une cohésion sociale légendaire. D'ailleurs, plusieurs de nos villes se sont développées grâce à l'apport social et culturel de communautés diverses, parfois venues d'ailleurs. Cette diversité (d'origines, de religion, de langue...) fait souvent partie de l'identité de nos villes, ce qui permet de préserver l'harmonie et valoriser l'apport des uns et des autres.

Dans nos villes, nous éprouvons parfois des difficultés à préserver notre capacité à vivre ensemble et à faire respecter nos différences. Cela peut s'exprimer de multiples façons : discriminations, incivilités et violences dans les espaces publics, etc., envers certaines populations. Dans certains cas, les discours d'intolérance et les clivages sociopolitiques peuvent créer des divisions au sein même des communautés.

Surtout, plusieurs de nos villes ont été la cible d'attaques terroristes. Ces événements dramatiques ont causé des traumatismes et ont exacerbé le climat de méfiance et de division. Parfois, ces moments douloureux permettent de rassembler la collectivité et de promouvoir le dialogue et la solidarité.

S'ajoute le phénomène des migrations, souvent présenté comme un problème social ou de sécurité, alors que l'immigration représente plutôt une richesse. Les villes sont en première ligne face au phénomène migratoire. Une façon de bien s'intégrer pour ceux qui s'installent sur le territoire est de faire en sorte que les individus et les familles puissent vivre dignement. Les villes peuvent jouer un rôle, par exemple, en facilitant les démarches administratives et en donnant un meilleur accès à des services.

La forme de la ville et le type d'aménagement peut aussi favoriser le vivre ensemble (ou nuire au développement de liens sociaux). La disponibilité d'espaces publics adéquats a une incidence importante sur la qualité de vie, le sentiment de sécurité et la cohabitation en milieu urbain.

Ces riches échanges ont permis d'interroger la question du Vivre ensemble et de l'illustrer à partir des différentes réalités vécues dans les villes ; une grande variété d'initiatives et de défis pratiques a été partagée par les membres de la Commission.

Cela a mis en évidence le vaste bassin d'expériences et d'expertises que l'on peut retrouver parmi les villes de la Commission. Les pratiques évoquées touchent à une grande variété de sujets (p. ex. : l'intégration des nouveaux arrivants, l'égalité des chances, la médiation sociale, le renforcement de la citoyenneté, la sécurité urbaine, l'animation culturelle et sociale, l'accessibilité aux services municipaux, etc.). Cette expertise mérite d'être partagée et mise en valeur à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission.

En continuité de la démarche sur les Politiques municipales du Vivre ensemble entamée l'année dernière, la suite logique est de développer un outil pratique. L'objectif est de développer un document de référence pour les villes sur les questions relatives au Vivre ensemble. Ceci, d'autant que nos villes membres ont toujours exprimé le besoin d'être inspirées et de bénéficier de l'expérience d'autres villes. Le groupe technique pourra se pencher sur la faisabilité de cet outil et sur la forme que cela pourrait prendre (p. ex. : compte tenu de la grande variété de thèmes couverts par la thématique globale du Vivre ensemble, une possibilité serait de développer des chapitres thématiques au fur et à mesure). Cette démarche devrait également considérer et faire valoir auprès d'autres instances internationales, que nos villes contribuent de manière effective à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).

La prochaine réunion de la Commission devrait avoir lieu en marge du prochain Congrès de l'AIMF à Tunis.

Entre temps, à partir des discussions de cette réunion, le Groupe technique poursuivra ses échanges en parallèle.

Liste d'initiatives évoquées :

Intégration des nouveaux arrivants – Interculturel

- Centre d'accueil pour réfugiés (Namur)
- Pôle d'intégration (Saint-Denis de la Réunion)
- Service de médiation interculturelle (Namur)
- Fonds Franco-Allemand pour les réfugiés (Strasbourg)

Médiation sociale – Dialogue citoyen

- Service du dialogue citoyen (Dakar)
- Programme de dialogue citoyen (Douala)
- Médiateurs sociaux (Porto-Novo)
- Week-end des communautés (Douala)

Renforcement de la citoyenneté – Patrimoine – Renforcement des capacités

- Fête des débats (Dakar)
- Budgets participatifs (Lausanne)
- Coaching territorial (Douala)
- Journée « Rues pour tous » (Douala)
- Les ateliers du bien vivre ensemble (Namur)
- Toponymie – rebaptisation de rues (Montréal)

Sécurité urbaine – Violence – Incivilités – Cohésion sociale

- Initiatives contre le harcèlement de rue (Lausanne)
- Mouvement contre les discours de haine (Strasbourg)
- Instance de concertation Alpes Maritime Fraternité (Nice)

Egalité des chances – Discriminations – Sécurité quotidienne

- Ecole de la seconde chance (Nice)
- Handicap et participation (Namur)
- Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (Nice)
- Accueil d'urgence pour les jeunes LGBT « Le Refuge » (Liège)

Animation sociale, culturelle et sportive

- Festival international de Porto-Novo (Porto-Novo)
- Charte du sport de la ville de Strasbourg (Strasbourg)

Accès au logement et aux services municipaux

- Politique du logement (Lausanne)
- Règlement pour une métropole mixte (Montréal)
- Engagement au logement (Namur)
- Allocations de formation – AFO (Lausanne)

2. Le Vietnam

2.1. Hué : stratégie de structuration de la filière de gestion des boues de vidange

Après la mission de faisabilité conduite en janvier 2019, la convention avec la ville de Hué a été signée en avril 2019. A la demande de l'AIMF, le SIAAP et l'Agence de l'eau Seine Normandie se sont solidarisés au

projet, en cofinçant les études pour lesquelles les termes de références ont été finalisés et le recrutement des consultants lancé. Hepco, entreprise publique vietnamienne en charge des services de vidange et traitement à Hué, effectue la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet et réalise une partie des études techniques.

Budget : 86.500 € (dont 20.000 € de subvention AIMF-GATES)

Mise en œuvre : 12 mois

Partenaires : AIMF, Hué, AESN, SIAAP

3. Le Laos

3.1. Vientiane : stratégie de structuration de la filière de gestion des boues de vidange

Le projet aborde l'ensemble de la filière d'assainissement depuis les dispositifs utilisés par les ménages jusqu'à la vidange et au traitement des boues pour que les populations aient accès à un service amélioré et à moindre coût, et que les nuisances soient traitées. La municipalité assure ainsi un meilleur service à ses administrés et récupère une redevance au niveau du budget municipal. Le projet compte trois composantes :

- une composante technique, avec la construction de la première station de traitement du pays et la production d'un fertilisant organique (humus)
- une composante réglementaire et de renforcement des capacités pour fournir aux autorités municipales l'ensemble des outils nécessaires pour piloter cette nouvelle filière
 - une composante de communication et marketing, pour à la fois sensibiliser les ménages aux enjeux sanitaires et environnementaux liés à la gestion des boues de vidange et pour les inciter à vidanger régulièrement.

Le programme a été mis en œuvre sur une durée de 4 ans (2015-2019) et a permis l'atteinte des résultats suivants :

- mise en application de la nouvelle stratégie municipale GBV de la ville et renforcement de compétences de 50 agents et services techniques municipaux
- construction et exploitation de la première station de traitement des boues de vidange de la ville, traitant environ 32.000 m³ de boues par an et produisant un humus commercialisable dans l'agriculture locale
- la labellisation de 63 entreprises privées de vidange, formées aux bonnes pratiques
- sensibilisation des ménages à l'assainissement.

Le soutien de l'AIMF pour ce projet a permis de développer une expérience modèle pour la sous-région en matière de gestion et de traitement des boues de vidange. Il s'intègre à plusieurs priorités stratégiques du réseau : renforcement des synergies entre acteurs publics et privés pour dynamiser leur contribution au développement et à la production de services publics locaux ; financement de l'innovation pour le développement des territoires, notamment en matière de lutte contre le changement climatique ; développement de l'autonomie financière des collectivités locales.

Pour donner suite à la fin du projet prévue en 2019, la municipalité restera appuyée à une intensité moindre par l'AIMF et les partenaires du projet (AESN, SIAAP) pour développer la commercialisation dans l'agriculture locale de l'humus et accompagner l'autorité locale à l'autonomie de gestion de la filière.

Budget : 1.220.000 € (dont 300.000€ de subvention AIMF-FDC, 600.000€ apportés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 300.000€ du SIAAP).

Mise en œuvre : 2015- 2019 (4 ans)

Partenaires : AIMF, Vientiane, SIAAP, AESN

X. Annexes

1. Déclaration universelle des Droits de l'Humanité

Préambule

- 1) **Rappelant que** l'humanité et la nature sont en péril et qu'en particulier les effets néfastes des changements climatiques, l'accélération de la perte de la biodiversité, la dégradation des terres et des océans, constituent autant de violations des droits fondamentaux des êtres humains et une menace vitale pour les générations présentes et futures,
- 2) **Constatant que** l'extrême gravité de la situation, qui est un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière, impose la reconnaissance de nouveaux droits et devoirs,
- 3) **Rappelant** son attachement aux principes et droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies,
- 4) **Rappelant que** la Déclaration sur l'environnement de Stockholm de 1972, la Charte mondiale de la nature de New York de 1982, la Déclaration sur l'environnement et le développement de Rio de 1992, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies « Déclaration du millénaire » de 2000 et « L'avenir que nous voulons » de 2012,
- 5) **Rappelant que** ce même péril est reconnu par les acteurs de la société civile, en particulier les réseaux de personnes, d'organisations, d'institutions, de villes dans la Charte de la Terre de 2000,
- 6) **Rappelant que** l'humanité, qui inclut tous les individus et organisations humaines, comprend à la fois les générations passées, présentes et futures, et que la continuité de l'humanité repose sur ce lien intergénérationnel,
- 7) **Réaffirmant que** la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance et que l'existence et l'avenir de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel,
- 8) **Convaincus que** les droits fondamentaux des êtres humains et les devoirs de sauvegarder la nature sont intrinsèquement interdépendants, et convaincus de l'importance essentielle de la conservation du bon état de l'environnement et de l'amélioration de sa qualité,
- 9) **Considérant** la responsabilité particulière des générations présentes, en particulier des Etats qui ont la responsabilité première en la matière, mais aussi des peuples, des organisations intergouvernementales, des entreprises, notamment des sociétés multinationales, des organisations non gouvernementales, des autorités locales et des individus,
- 10) **Considérant que** cette responsabilité particulière constitue des devoirs à l'égard de l'humanité, et que ces devoirs, comme ces droits, doivent être mis en œuvre à travers des moyens justes, démocratiques, écologiques et pacifiques,
- 11) **Considérant que** la reconnaissance de la dignité inhérente à l'humanité et à ses membres constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,
- 12) **Proclame** les principes, les droits et les devoirs qui suivent et adopte la présente déclaration :

Les principes

Article 1

Le principe de responsabilité, d'équité et de solidarité, intragénérationnelles et intergénérationnelles, exige de la famille humaine et notamment des Etats d'œuvrer, de manière commune et différenciée, à la sauvegarde et à la préservation de l'humanité et de la terre.

Article 2

Le principe de dignité de l'humanité et de ses membres implique la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ainsi que la protection de leurs droits intangibles. Chaque génération garantit le respect de ce principe dans le temps.

Article 3

Le principe de continuité de l'existence de l'humanité garantit la sauvegarde et la préservation de l'humanité et de la terre, à travers des activités humaines prudentes et respectueuses de la nature, notamment du vivant, humain et non humain, mettant tout en œuvre pour prévenir toutes les conséquences transgénérationnelles graves ou irréversibles.

Article 3

Le principe de non-discrimination à raison de l'appartenance à une génération préserve l'humanité, en particulier les générations futures exige que les activités ou mesures entreprises par les générations présentes n'aient pas pour effet de provoquer ou de perpétuer une réduction excessive des ressources et des choix pour les générations futures.

Les droits de l'humanité

Article 5

L'humanité, comme l'ensemble des espèces vivantes, a droit de vivre dans un environnement sain et écologiquement soutenable.

Article 6

L'humanité a droit à un développement responsable, équitable, solidaire et durable.

Article 7

L'humanité a droit à la protection du patrimoine commun et de son patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel.

Article 8

L'humanité a droit à la préservation des biens communs, en particulier l'air, l'eau et le sol, et à l'accès universel et effectif aux ressources vitales. Les générations futures ont droit à leur transmission.

Article 9

L'humanité a droit à la paix, en particulier au règlement pacifique des différends, et à la sécurité humaine, sur les plans environnemental, alimentaire, sanitaire, économique et politique. Ce droit vise, notamment, à préserver les générations successives du fléau de la guerre.

Article 10

L'humanité a droit au libre choix de déterminer son destin. Ce droit s'exerce par la prise en compte du long terme, et notamment des rythmes inhérents à l'humanité et à la nature, dans les choix collectifs.

Les devoirs à l'égard de l'humanité

Article 11

Les générations présentes ont le devoir d'assurer le respect des droits de l'humanité, comme celui de l'ensemble des espèces vivantes. Le respect des droits de l'humanité et de l'homme, qui sont indissociables, s'appliquent à l'égard des générations successives.

Article 12

Les générations présentes, garantes des ressources, des équilibres écologiques, du patrimoine commun et du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel, ont le devoir de faire en sorte que ce legs soit préservé et qu'il en soit fait usage avec prudence, responsabilité et équité.

Article 13

Afin d'assurer la pérennité de la vie sur terre, les générations présentes ont le devoir de tout mettre en œuvre pour préserver l'atmosphère et les équilibres climatiques et de faire en sorte de prévenir autant que possible les déplacements de personnes liés à des facteurs environnementaux et, à défaut, de secourir les personnes concernées et de les protéger.

Article 14

Les générations présentes ont le devoir d'orienter le progrès scientifique et technique vers la préservation et la santé de l'espèce humaine et des autres espèces. A cette fin, elles doivent, en particulier, assurer un accès et une utilisation des ressources biologiques et génétiques respectant la dignité humaine, les savoirs traditionnels et le maintien de la biodiversité.

Article 15

Les Etats et les autres sujets et acteurs publics et privés ont le devoir d'intégrer le long terme et de promouvoir un développement humain et durable. Celui-ci ainsi que les principes, droits et devoirs proclamés par la présente déclaration doivent faire l'objet d'actions d'enseignements, d'éducation et de mise en œuvre.

Article 16

Les Etats ont le devoir d'assurer l'effectivité des principes, droits et devoirs proclamés par la présente déclaration, y compris en organisant des mécanismes permettant d'en assurer le respect.

Paris, le 23 mai 2019

Corinne LEPAGE

Présidente de l'Association des
Amis de la Déclaration Universelle
des Droits de l'Humanité

2. Résolutions votés au Bureau

Résolution n° 1 : « Pour un appui renforcé aux populations réfugiées »

Réunie à Tunis en octobre 2015, l'Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones avait adopté une Charte pour construire des villes inclusives, soulignant l'impératif d'accueillir les réfugiés victimes des conflits et des fanatismes tout en refusant le racisme, la xénophobie et les replis identitaires.

Alors que la situation sécuritaire dans de nombreux pays d'Afrique occidentale et centrale s'est dégradée, les Maires francophones, réunis à Phnom Penh le 4 décembre 2019, ont affirmé leur soutien à l'égard des villes qui accueillent des populations réfugiées ou déplacées en raison de l'insécurité quotidienne provoquée par le terrorisme.

Pour marquer leur solidarité, ils ont appelé ces villes refuges à identifier des projets qui permettront d'améliorer les conditions d'accueil et de vie de ces populations, et à les soumettre à l'AIMF.

Résolution n° 2 sur la situation d'Adama SANGARE

Les Maires francophones, réunis à Phnom Penh le 4 décembre 2019, ont exprimé leur plus vive inquiétude après l'incarcération du Maire de Bamako qui, au-delà de la situation personnelle d'Adama SANGARE, met à mal la démocratie locale.

Ils ont réaffirmé leur plein soutien à l'égard d'Adama SANGARE, membre du Bureau de l'AIMF et du Comité exécutif de CGLU-A et ont souhaité qu'il soit remis en liberté afin que l'enquête retrouve des conditions de sérénité pour une bonne administration de la justice.

Résolution n° 3 sur

« Les villes se mobilisent pour la protection de la biodiversité »

Attendu que le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de l'IPBES fait état du dangereux déclin de la nature, du taux d'extinction des espèces sans précédent et de la nécessité d'entreprendre des changements transformateurs pour restaurer et protéger la nature

Attendu que les villes et collectivités locales, en raison de l'activité humaine intense qui s'y déroule, sont parties prenantes de cette problématique, mais aussi de la solution, grâce aux forces vives réunies sur les territoires, des experts d'horizons variés et des citoyens engagés, prêts à agir

Attendu que les écosystèmes et la biodiversité qu'ils abritent jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes, eu égard à la santé physique et psychologique, au rafraîchissement et à la purification de l'air, à l'absorption des eaux de pluie, à la protection contre l'érosion et les désastres naturels, et tant d'autres encore, particulièrement dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques

Attendu que la 15^{ème} Conférence des Parties (CdP-15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique aura lieu à Kunming (Chine) à l'automne 2020, et sera l'occasion de préparer et de lancer le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020

Attendu que les villes et collectivités locales sont déjà actives en matière de biodiversité, sont prêtes à revoir leurs modèles de développement pour mieux s'harmoniser avec la nature, et sont prêtes à prendre des engagements ambitieux pour la prochaine décennie, la « Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes »

Attendu que les villes et collectivités locales souhaitent un partenariat solide avec les gouvernements nationaux, Parties à la Convention, dans la poursuite d'intérêts communs, au bénéfice des générations actuelles et futures

Attendu que les villes et collectivités locales souhaitent être partie prenante aux préparatifs et à la tenue de la CdP-15, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020

IL EST RESOLU

Que les villes membres de l'AIMF se mobilisent en faveur de la protection de la biodiversité au niveau local et international

Que les villes se mobilisent pour une participation active à la CdP-15 de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre d'un ambitieux Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, en vue de la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité, « Vivre en harmonie avec la nature ».